

A. M. Luby, agent in charge  
R. M. Luby

**Livre d'Or**  
de la  
**Reconnaissance**  
de  
**La Redorte**  
envers  
**ses Enfants**  
**Morts**  
pour  
**la France**

---

ANGOULÊME

—  
IMPRIMERIE ET PAPETERIE INDUSTRIELLES G. VINCENT—  
38 et 40, Avenue Gambetta et Rue des Piétons

—  
1922



A la Mémoire  
de  
nos Chers Concitoyens  
Tombés pour la Défense  
du  
Droit et de la Liberté

LE COMITÉ.



# PRÉFACE





## PRÉFACE

---

*Deux sentiments contradictoires se font jour en mon esprit au moment d'écrire cette préface : Tout d'abord un sentiment d'humilité, parce que je n'ai point fait la guerre (et j'estime que ceux qui n'y ont pas pris part doivent s'incliner bien bas devant ceux qui ont combattu) ; ensuite, un sentiment de fierté, parce que si le Comité du Monument aux Morts a bien voulu me demander de prendre la plume en cette circonstance solennelle, c'est, apparemment qu'à mon poste civil j'ai tout de même accompli mon devoir de Français (1). Il ne serait jamais, en effet, venu à l'idée de mes concitoyens d'avoir recours à moi si j'avais démerité. Nul talent d'écrivain, réel ou supposé, n'aurait pu me valoir cet honneur ; d'ailleurs la littérature n'est pas ici de mise, et je m'en abstiendrai, me bornant à rapporter quelques-unes de mes impressions de témoin oculaire.*

*Le hasard a voulu que la déclaration de guerre me trouvât à La Redorte, mon village natal, où je reviens fidèlement chaque fois que les travaux de ma carrière m'en laissent le loisir.*

*J'y étais également pour l'inauguration du Monument aux Morts. J'ai donc vu le commencement et la fin du grand drame : Le Départ et l'Apothéose.*

\*  
\* \*

*Depuis le jour (28 Juin 1914) où l'Archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, avait été assassiné, l'atmosphère était lourde de guerre. Les coups de revolver du serbe Prinzip devaient, en effet, mettre le feu à l'Europe. De jour en jour, pendant tout le mois de Juillet, on voyait diminuer les chances de maintenir la paix et, finalement, le samedi 1<sup>er</sup> Août à 15 heures 40 parut l'ordre de Mobilisation générale. Le télégramme officiel affiché à la porte de la Mairie et à la Poste fixait au lendemain dimanche le premier jour de cette mobilisation.*

*La fête patronale de La Redorte tombe précisément le 1<sup>er</sup> Août et l'on avait fait, à cette occasion, quelques préparatifs, d'ailleurs assez timides, car tout le monde s'attendait d'un moment à l'autre au fatal déclanchement qui semblait*

---

(1) Note du Comité. — « Notre compatriote Edmond JOUCLA a été promu Officier de la Légion d'Honneur par décret du 20 Octobre 1920. » (Voir plus loin la citation civile.)



ne plus pouvoir tarder : quelques soldats permissionnaires avaient été rappelés à leur corps. Les journaux publiaient des nouvelles de plus en plus alarmantes ; bref, le formidable orage qui grossissait depuis un mois creva en quelques heures.

Sitôt l'ordre de mobilisation affiché, ROULLAC, le tambour de ville, fit une série de publications officielles : « Tous les hommes mobilisés doivent sans délai se faire couper les cheveux »... « Tous les hommes mobilisés doivent emporter une paire de chaussures en bon état... elles seront remboursées à tel prix »... « Les hommes de telle classe à telle classe devront se trouver demain à cinq heures à la gare »..., etc..., etc...

Tous ces humbles préparatifs d'une action grandiose se sont gravés dans ma mémoire et l'obsèdent encore !

Le soir, conférence à la Mairie par cet excellent M. CANTIER, notre vénérable instituteur, qui fit de suprêmes recommandations : « Le soldat français ne combat ni les civils, ni les femmes, ni les enfants ». — « Respectez la propriété privée ». — « Soyez bons pour les prisonniers ». — « Secourez les blessés »....

Ah ! ces nobles recommandations ! On est fier tout de même de les avoir entendues ; car les soldats boches n'en ont sûrement pas reçu de pareilles avant leur départ et ceci est à notre honneur et à leur honte !

Puis ce fut le cortège à travers les rues du village avec drapeaux, clairons et l'enthousiasme patriotique du départ. En tête marchait le maire, M. François BASSET, dont le dévouement se multipliait à ces heures tragiques.

Le lendemain nous partions et ce fut encore à la gare une vibrante démonstration de confiance dans l'issue de la guerre.

Je fus amené à prendre la parole, chose à laquelle je m'attendais le moins. Il me serait impossible de reconstituer l'improvisation qui jaillit de mes lèvres : on venait de chanter la "Marseillaise" et le "Chant du Départ". Ces hymnes de notre Grande Révolution inspirèrent subitement mon allocution. Ensuite je dis les vers de Musset :

Nous l'avons eu votre Rhin allemand,  
Il a tenu dans notre verre.  
Un couplet qu'on s'en va chantant  
Efface-t-il la trace altière  
Du pied de nos chevaux, marqué dans votre sang ?

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand,  
Son sein porte une plaie ouverte  
Du jour où Condé triomphant  
A déchiré sa robe verte.  
Où le père a passé, passera bien l'enfant.



*Je clamai nerveusement ces strophes prophétiques et terminai en prédisant que nous l'aurions à nouveau la frontière du Rhin et que nous la garderions !*

*Cet espoir s'est réalisé au prix du sang de nos héros.*

*Parmi ceux-là une place d'Honneur doit être faite à ceux de La Redorte dont cinquante-deux sont tombés.*

*A leur gloire, en leur honneur est établi ce " Livre d'Or " de la Reconnaissance.*

*Dans leur simplicité combien éloquentes sont ces notices individuelles.*

*Elles font ressortir le courage, la bravoure, la vaillance, l'abnégation et l'esprit de sacrifice de tous ces héroïques Redortais tombés au Champ d'Honneur au cours de cette Grande Guerre.*

*Parcourons-les d'un cœur ému.*

*Que nos pensées s'élèvent avec ferveur vers ces Morts glorieux.*

*N'oublions jamais qu'à travers la plus effroyable des guerres, nos humbles " Poilus " se sont sacrifiés pour l'honneur et pour le salut de la France.*

*Que toute la gloire de la Patrie victorieuse inspire et entretienne le culte que nous vouons à leur Mémoire !*

*Inclinons-nous dans un sentiment de reconnaissante admiration devant le Monument que nous leur avons consacré, devant les commémorations que nous avons placées à la Mairie, à l'Eglise, au Cimetière de notre cher village !*

*Que notre piété affirme en même temps notre foi profonde, inaltérable dans les destinées de notre Pays.*

*Le sacrifice des Morts commande le devoir des vivants. Leur Victoire a libéré le monde. A nous maintenant d'achever leur œuvre sublime ! Travaillons pour que la France vive libre et prospère.*

JOUCLA.

# INTRODUCTION





## INTRODUCTION

---

Dans une touchante pensée de pieuse reconnaissance envers les Glorieux Enfants de La Redorte tombés pour la France, le Comité a voulu, par ce " LIVRE D'OR " commémorer à jamais la vaillance et l'héroïsme de ceux qui, au prix de leur sang, ont donné à leur Patrie la Victoire.

Il a voulu que — nouveau Monument élevé à leur gloire — le récit de leurs hauts faits soit, pour les générations à venir, un Souvenir et un enseignement.

Il a confié la rédaction de ces notices individuelles à son Président.

Pour une tâche aussi délicate une plume plus autorisée que la nôtre était nécessaire. Nous n'avons point hélas ! l'envergure de ces auteurs superbes qui font revivre, en de si belles envolées, les nobles actions de nos vaillants Soldats !

Nous aurions voulu pouvoir, avec plus d'élégance de style, plus de soin dans la forme, narrer le dévouement, le courage, la vaillance et l'abnégation de nos Héros ; nous aurions voulu en des termes plus élevés exalter le patriotisme ardent, l'esprit de sacrifice de tous ces " Braves Enfants Redortais " souffrant sans se plaindre et mourant pour leur Patrie bien-aimée.

La vie militaire de nos Morts Glorieux, quoiqu'imparfaitement narrée — en des notices succinctes — n'en est pas moins des plus belles. Leurs actions d'éclat, vrais gestes d'épopée, prouvent — ainsi que les Citations des Survivants — que, parmi les " Guerriers de France ", tous ces braves soldats de La Redorte, ont été les dignes fils des preux chevaliers dont, à juste titre, s'ennoblit notre histoire.

Notre beau pays a le droit d'être fier de ses Enfants. Unis dans un même élan d'amour pour la Patrie, groupés au jour du danger national autour du Drapeau Tricolore, ses " POILUS " ont montré à l'univers émerveillé de quels prodiges est capable le " Soldat Français ", commandé par des chefs énergiques, lorsque l'honneur et la sécurité de la Nation sont engagés.

Honneur à tous ces braves !

ROMAIN.

---

HOMMAGE

AUX

MORTS





## MORTS POUR NOUS

---

Morts pour nous ... Quel nom ? Quel âge ?  
Le Village  
Doit chaque jour le savoir.  
Que ces noms soient sur l'église !  
Qu'on les lise  
Sur la pierre du lavoir !

Que la fille, à la fontaine,  
Les apprenne  
Sur le granit des piliers,  
Et paraisse sous l'yeuse,  
Moins rieuse,  
Aux vivants moins familiers !

Qu'un vieux qui traîne une pelle  
Les épelle,  
Ces humbles noms triomphaux,  
Sur le portail de la grange  
Où l'on range  
Les batteuses et les faux !

Qu'un bouvier joueur de fifre  
Les déchiffre  
Sur le tronc d'arbre creusé  
Où la vache blanche et noire  
Semble boire  
Le crépuscule rosé !

Que, sur la roche sévère  
D'un calvaire,  
Solitairement inscrit,  
A travers la pastorale  
Vespérale  
Le nom du mort pousse un cri !

A tout le travail rustique,  
Au cantique  
De l'enclume et du brasier,  
Que le nom du mort se mêle,  
Comme l'aile  
Qui se mêle au cerisier !

Qu'il palpite sur l'école,  
Et qu'il vole  
Sur l'échoppe où les rabots  
Se parfument de résine,  
Sur l'usine  
Dont les murs deviendront beaux !

Noms des Morts pour la Patrie,  
Qu'on vous trie  
Selon vos provinces ; puis,  
Pour propager votre culte,  
Qu'on vous sculpte  
Sur la borne et sur le puits !...

Mais d'abord, que notre zèle  
Vous cisèle  
Sur les maisons mêmes d'où,  
Pour aller vers le martyr,  
Ils partirent  
Dans le soleil du mois d'Août !

Sur la treille où, pour les mettre  
Dans sa lettre  
La vierge a cueilli des fleurs ;  
Sur le seuil où, pour qu'on parte  
Comme à Sparte,  
La femme a caché ses pleurs !



Libérateurs des futures  
Créatures,  
Sur quoi vos noms sont-ils mieux  
Que sur la maison sacrée  
Où se crée  
L'avenir mystérieux ?

Idéal qui veut qu'on meure !  
La Demeure,  
Le Logis, l'ordre et l'amour,  
Le lit où l'enfant doit naître,  
La fenêtre  
Par où doit entrer le jour !

Ombre où nous nous composâmes !  
Cœur des âmes !  
Intérieur de Chardin !  
Maison où l'on sent la France  
Qui commence  
Dans la rose du jardin !

Notre secret ! notre écorce !  
Notre force !  
Est-ce des bleus du lointain  
Ou du bleu de ta fumée  
Que l'armée  
S'est habillée un matin ?

En sauvant leur toit bleuâtre  
Et leur âtre,  
Ils ont sauvé la raison ;  
Et la raison veut qu'on grave  
Leur nom grave  
Sur le mur de la Maison !

A la place la plus fière,  
Sous le lierre  
Que l'hirondelle hanta ;  
A la place la plus digne,  
Sous la vigne  
Que Larmatine chanta !

L'hommage est facile à rendre ;  
Car pour pendre  
Le nom près du nid d'oiseau,  
Il ne faut qu'un cœur fidèle,  
Une échelle,  
Et la pointe d'un ciseau !

Maison blanche et Louis-Seize,  
Si française,  
Château rose, moulin roux,  
Longue ferme à ras de terre,  
Presbytère,  
Les noms de vos morts sur vous !

Offrez-leur, gentilhommières  
Et chaumières,  
Maisons, maisons et maisons,  
Vos murs où les environne  
La couronne  
Des Heures et des Saisons !

.....  
Oui, qu'ils nous viennent de l'arbre  
Ou du marbre,  
Des ducs ou des bûcherons,  
Que tous ces noms nous assaillent !  
Qu'ils tressaillent  
Dans l'air que nous respirons !

.....  
Oh ! que leur nom, à voix basse,  
Quand on passe,  
Toujours lu sur leur maison,  
A chacun donne l'envie  
D'une vie  
Digne de la mort qu'ils ont !

Parle, Inscription ! attriste  
L'égoïste !  
Que, frappant l'homme affaibli,  
Ton reproche lapidaire  
Le sidère  
Sur l'affreux seuil de l'oubli !



« *Morts pour nous...* » Que, comme un Temple  
De l'Exemple,  
La maison de la cité  
Ou la cabane du site  
Nous récite  
Une strophe de fierté !

« *Morts pour nous...* » Que la seconde  
Soit féconde  
Où, dans l'azur immortel,  
On lira, sur la corniche  
Pauvre ou riche :  
« *Morts pour nous... Un tel... Un tel...* »

Alors, qu'en baissant la tête  
On répète  
La formule à haute voix ;  
Qu'en se frappant la poitrine  
On s'incline  
Et, les yeux fermés, trois fois,

Humblement, comme l'adepte  
Qui n'accepte  
Le sang du Dieu qu'à genoux,  
Trois fois, tout bas, comme on prie,  
On s'écrie :  
« *Morts pour nous... pour nous... pour nous...!* »

ED. ROSTAND.

---

# NÉCROLOGE





NOMS et PRÉNOMS	DATE de la MORT	LIEUX OU ILS SONT TOMBÉS	
CALAS Alban	19 Août 1914	Heyviller	(Alsace)
FOUGÈRES Augustin	20 Août	Guéblange	(Moselle)
MOLINIER Etienne	20 Août	Dieuze	d°
COMBRIÉ Joseph	29 Août	Gerbéviller	(Meurthe-et-Moselle)
BASSET Maurice	5 Septembre	Chartronges	(Seine-et-Marne)
BARSANTI Fortuné	6 Septembre	Noroy	(Marne)
MALRIC Alcide	14 Septembre	Ferme-Ste-Marie-Loivre	d°
ROUDRIGUE Eugène	2 Novembre	Wytschaëtte	(Belgique)
BOUTET Adolphe	4 Novembre	d°	d°
SOUCAILLE Marceau	5 Novembre	d°	d°
PECH Henri	8 Novembre	Bois de Klein-Zillebecke	d°
REVEL Jean	14 Novembre	Oudandon	d°
BASTIÉ Hilaire	15 Décembre	Bois 40	d°
BOYER Ernest	2 Janvier 1915	d°	d°
AZAIS Joseph	18 Mars	Mesnil-les-Hurlus	(Marne)
MARC Ernest	13 Juin	Nœux-les Mines	(Pas-de-Calais)
ROBERT Alexandre	18 Juin	d°	d°
LAURENT Baptistin	4 Juillet	Braux-Ste-Cohière	(Marne)
BASTOUIL Pierre	14 Juillet	St-Rémy-sur-Bussy	d°
COMINI Victor	16 Septembre	Braux-Ste-Cohière	d°
RAYNAUD Zéphirin	25 Septembre	Souain	d°
SIOURAC Paul	d°	Suippes	d°
BASTIÉ Baptiste	1 <sup>er</sup> Octobre	Han	d°
BÉDOS Marius	13 Octobre	Perthes-les-Hurlus	d°
CROS Antonin	28 Octobre	Massiges	d°
BAYSSÉLIER Antoine	10 Février 1916	Eclusier	(Somme)



NOMS et PRÉNOMS	DATE de la MORT	LIEUX OU ILS SONT TOMBÉS
DOUMENC Martin	12 Mai 1916	Eclusier (Somme)
LIABOT Gaston	3 Août	Verdun (Meuse)
AZÉMA Amédée	6 Août	Thiaumont-Fleury, Verdun (Meuse)
ANCELY Jean	12 Septembre	Flaucourt (Somme)
ALQUIER Louis	23 Septembre	Bouchavesne d°
FOURNIÉ Julien	24 Novembre	Cléry d°
GARRIC François	10 Mars 1917	Bois des Zouaves (Marne)
BOURDIN Marcel	16 Avril	Hurtebise, Chemin-des-Dames (Aisne)
MAFFRE Aubin	21 Juin	Mont des Tombes, près Leuilly d°
GASTOU Albain	16 Août	Cormicy-la-Neuveville (Marne)
CARBONNEIL Joseph	20 Août	Mort-Homme, Verdun (Meuse)
FRAISSÉ Benjamin	21 Août	Louvemont d°
LABADIÉ Pierre	3 Novembre	Chenonceaux (Indre-et-Loire)
SÉGUY Georges	23 Février 1918	Aspach-le-Bas (Alsace annexée)
GÉLIS Henri	25 Mars	Pontavert (Aisne)
ROMAIN Joseph	31 Mars	Côte 104, Demuin (Somme)
RIEUX Joseph	8 Mai	Kemmel (Belgique)
DURADOU Elie	2 Juin	Ambleny (Aisne)
GACHES Moïse	9 Juin	Mortemer (Oise)
YCHÉ Auguste	9 Août	Haudiomont (Meuse)
CAZABANT Jean	22 Septembre	Loupy d°
MEYER Joseph	2 Octobre	Urvillers (Aisne)
BERGÉ Jean	20 Octobre	Fonsommes d°
BRUNEL Joseph	d°	Angicourt (Oise)
SOUAL Marius	19 Novembre	Ludwigsbürg (Allemagne)
LUBY Victor	10 Mai 1919	Briare (Loiret)



AUX ENFANTS DE LA REDORTE  
MOBILISÉS POUR LA FRANCE

SALUT

AUX

ENFANTS

DE

LA REDORTE

GLORIEUSEMENT TOMBÉS

POUR LA FRANCE



# AUX ENFANTS DE LA REDORTE

## MORTS POUR LA FRANCE

(1914-1919)

---

Nous allions célébrer la fête patronale  
Et déjà pour le bal on préparait la salle,  
Quand tout-à-coup : La Guerre ! Il fallut tout laisser,  
L'Argent-double et le Bois où l'on va rêvasser,  
Notre Moulin-Petit et notre longue Allée  
Et l'Aude qui s'enfuit au fond de la vallée ;  
Le Rosaire vers Homps, les Plos vers Puichéric,  
L'horizon bleu que borne au midi l'Alaric.  
Adieu, gentils chaînons de la Montagne Noire  
Aux reflets chatoyants et beaux comme une moire ;  
Adieu, notre clocher, nos vignes et nos prés,  
Le Canal, la Dinée avec ses hauts cyprès !...

Quand le tocsin sonna, les gars de La Redorte  
Partirent vers le front en vaillante cohorte :  
Les ouvriers des champs et ceux de l'atelier,  
Les fils du vigneron, les fils du charretier,  
Tous ceux de la Fabrique ou bien de la Bâtisse,  
Tous, sans exception, firent le sacrifice  
De leur vie à la France. Ils quittèrent maison,  
Parents, amis, plaisirs ou travaux de saison,  
La fiancée au nom inscrit sur plus d'un arbre  
Et qui lit à son tour maintenant sur le marbre  
Leur cher nom qui reluit en lettres d'or gravé  
Sur le fier monument par nos soins élevé !

Où leurs corps sont tombés, ils resteront sans doute ;  
A la terre leur sang fut mêlé goutte à goutte ;  
Mais leurs âmes viendront au bord du Passelis ;  
Près du Pech-de-Saint-Jean où sont ensevelis  
« Dans la paix du Seigneur » les morts de mon village. —  
Nos cinquante martyrs de l'horrible carnage  
Au vieux cimetière auront-ils un tombeau ?  
Qu'importe, car leur nom brille comme un flambeau  
Sous la Croix, au milieu du Chemin funéraire,  
Où le Christ meurt comme eux au sommet du Calvaire !  
Qu'importe, car toujours au Monument des Morts  
Nous redirons leur Gloire en exaltant leur sort !

Edmond JOUCLA,  
*Officier de la Légion d'Honneur.*



NOTICES INDIVIDUELLES

DE NOS

GLORIEUX DISPARUS



# ALQUIER Louis

Classe 1909

2<sup>e</sup> Canonnier-Servant, 13<sup>e</sup> Artillerie de Campagne

Tué le 23 Septembre 1916, à Bouchavesne (Somme)

Bon soldat le Canonnier ALQUIER se montre artilleur accompli.

Il assiste au combat de Vauquois en 1915. Il participe comme canonnier-téléphoniste à la bataille de la Somme.

Malgré une blessure assez sérieuse il répare sa ligne téléphonique rompue par l'artillerie ennemie.

Pour ce fait, il est cité à l'Ordre du Régiment avec la mention suivante :

« Malgré le feu de barrage de l'ennemi a continué à réparer la ligne téléphonique, ligne de liaison d'infanterie avec l'artillerie. »

Au cours d'une nouvelle action il trouve une mort glorieuse, le 23 Septembre 1916 devant Bouchavesne.



**ANCELY Jean-Justin**

Classe 1892

Soldat au 261<sup>e</sup> Régiment Territorial d'Infanterie

Tué le 12 Septembre 1916, à Flaucourt (Somme)

ANCELY, très bon soldat, a toujours montré les plus belles qualités militaires dans tous les Régiments où il a servi.

Pendant de longs mois de campagne a pris part à de nombreux combats.

Tombé glorieusement à Flaucourt (Somme) le 12 Septembre 1916.

Il a été l'objet de la Citation suivante à l'Ordre du Régiment :

« A toujours été un brave et excellent soldat donnant en toutes circonstances la preuve de sa valeur et de son dévouement. Mort pour la France le 12 Septembre 1916 ».

Signé : Maréchal PÉTAÏN.



MA

## AZAÏS Joseph



Classe 1913

Soldat au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Tué ou disparu le 18 Mars 1915, à Mesnil-les-Hurlus (Marne)

---

Mobilisé avec l'armée active dans laquelle il accomplit ses trois années de service militaire, le jeune AZAÏS part le 7 Août 1914, avec le 80<sup>e</sup>, vers la frontière envahie.

Il assiste dans son unité aux opérations du début de la Campagne.

Blessé d'une balle au bras droit le 25 août 1914, à Einvaux, il abandonne la lutte soutenue en ce moment en Lorraine par le 16<sup>e</sup> Corps d'armée.

AZAÏS remonte en ligne le 27 Septembre à peine guéri de sa blessure.

Il prend part aux opérations de Belgique où son Régiment tient un secteur.

Rentré au dépôt le 23 Janvier 1915, le brave AZAÏS rejoint, en Champagne, le 4 Février, son Régiment qui, de Belgique, avait été transporté dans cette partie du front.

Soldat zélé et dévoué AZAÏS accomplit bravement son devoir. Il est de toutes les affaires jusqu'au 18 Mars, jour où, à Mesnil-les-Hurlus, il ne reparait plus à son escouade. Il est porté présumé tué ou disparu. Tout laisse supposer qu'il est mort obscurément en faisant consciencieusement son devoir face à l'ennemi.



**AZÉMA Amédée-Alphonse**

Classe 1914

Soldat de 1<sup>re</sup> classe au 81<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, 7<sup>e</sup> Compagnie

---

Tué le 9 Août 1916, à Thiaumont-Fleury (Meuse)

---

Brave et courageux, le soldat de 1<sup>re</sup> classe AZÉMA, a assisté à l'attaque de Champagne du 25 Septembre 1915 et aux combats devant Verdun du 4 au 8 Août 1916.

Tué devant Thiaumont-Fleury, le 9 Août 1916, d'une balle à la tête au cours d'une mission de liaison.

A été décoré de la Médaille Militaire et cité à l'Ordre de l'Armée en ces termes :

« Agent de liaison remarquable par l'activité et le courage avec lesquels il transmettait même sous les bombardements les plus violents les ordres de son chef de Bataillon.

» Est tombé le 5 Août 1916 dans l'accomplissement de son devoir. »

---



**BARSANTI Fortuné**

Classe 1914

Caporal au 22<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

---

Tué le 6 Septembre 1914, à Noroy (Marne)

---

Le caporal BARSANTI, engagé volontaire au 22<sup>e</sup> Colonial, a assisté avec ce régiment d'élite à la première période des hostilités.

Il a pris une part active à la retraite de Charleroi.

A la bataille de la Marne, le 6 septembre 1914, devant Noroy, ce brave Caporal a eu l'épaule traversée par une balle. A continué le combat quand même.

Quelques heures après est mort glorieusement à son poste de combat tué par une balle au front.

---





## BASSET Maurice



Classe 1905

Brigadier au 10<sup>e</sup> Régiment de Dragons

---

Mort des suites de ses blessures le 5 Septembre 1914, à Chartronges (S.-et-M.)

---

Mobilisé au 10<sup>e</sup> Dragons le hardi brigadier BASSET s'embarque le 3 Août et débarque le 5 près de Toul.

Ce beau régiment de cavalerie, rendu à pied d'œuvre, forme réserve de couverture dans la région de Lunéville, non loin de la frontière violée. Le 10<sup>e</sup> Dragons entrant dans la constitution d'un corps de Cavalerie sous les ordres du général Conneau, BASSET est au nombre des vaillants cavaliers qui marchent sur Sarrebourg. Il participe ensuite à la retraite ordonnée sur cette partie du front et que son Régiment contribue à couvrir.

Cet énergique brigadier prend, le 21 Août, à Moncel, une belle part à un engagement assez sérieux où son Escadron, le 2<sup>e</sup>, est fortement engagé. Il participe, le 25 août, au combat de Saint-Boing où tout le régiment se mesure avec les Allemands.

Embarqué le 1<sup>er</sup> Septembre, BASSET est au nombre des braves du 10<sup>e</sup> Dragons qui, débarquant le 2 à Epernay, assurent, sur la Marne, la couverture du 18<sup>e</sup> Corps.

La Division se porte ensuite, dans la nuit du 3 au 4 Septembre, sur Viels-Maisons. A Saint-Barthélemy, le Régiment combattant à pied, BASSET est parmi les vaillants soldats qui arrêtent pendant trois heures les avant-gardes ennemies. Pendant cette journée très dure le 10<sup>e</sup> Dragons a magnifiquement rempli son rôle de cavalerie protégeant la retraite.

Le 5 Septembre l'ardent brigadier BASSET est envoyé en reconnaissance avec deux cavaliers.

Le groupe, bientôt découvert, est serré de très près par les Allemands



en nombre. Sous le bombardement intense nos cavaliers cherchent à rallier l'Escadron en prenant chacun un chemin différent pour avoir le plus de chance possible de rendre compte de leur mission.

Des trois cavaliers, deux déguisés en paysans, réussissent à percer et rejoignent l'Escadron. Le brave et bon brigadier BASSET ne devait hélas ! jamais rejoindre. N'ayant abandonné ni son uniforme ni son cheval il cherche à percer mais il est atteint par des éclats d'obus au flanc gauche. Il a assez de force pour appliquer lui-même son paquet de pansement et essaie de gagner le voisin village de Chartronges.

Pendant sa marche douloureuse il est rejoint par des cavaliers Allemands. Ceux-ci arrivant, peu après au village, disent à un jeune garçon : « Vous avez un cavalier qui se meurt sur la route à quelque distance d'ici ».

Que s'était-il passé exactement entre les Allemands et BASSET qui n'a sans doute pu ni voulu les suivre et dont ils n'ont pu davantage obtenir des renseignements ?

Toujours est-il que ce jeune homme se rendant aussitôt auprès de BASSET le trouve mourant et ne pouvant prononcer aucune parole.

Quelques instants après le vaillant brigadier BASSET rend le dernier soupir à la mairie de Chartronges où on vient de le transporter.

Ainsi est tombé le 5 Septembre 1914, pour la France qu'il était fier d'être venu défendre, un de ceux qui auraient pris une large part au refoulement des barbares qui commençait le lendemain.

Si la fin de ce brave a été glorieuse et s'il a pu en mourant, avoir la satisfaction du devoir accompli, il n'a malheureusement pas eu celle, si légitime, de voir la déroute de nos ennemis et la victoire finale de la France qu'il aimait tant.



**BASTIÉ Hilaire**

Classe 1900

Sergent au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Tué le 14 Décembre 1914, au bois 40 (Belgique)

---

Parti dès les premiers jours de la Campagne avec le 80<sup>e</sup> d'Infanterie le sergent BASTIÉ prend part aux opérations en Lorraine annexée et devant Nancy.

Il assiste à la bataille de la Marne et aux premières opérations en Belgique où son Régiment a été transporté.

Les troupes françaises sont envoyées au secours de l'héroïque armée belge qui lutte afin de préserver de l'invasion le dernier lambeau du sol national. Elles rivalisent d'héroïsme avec les troupes belges et parviennent à contenir, aux prix de sanglants sacrifices, la ruée allemande.

Au cours du combat livré le 14 Décembre pour la possession du bois 40 le vaillant sergent BASTIÉ est tué à la tête de sa demi section.

Il tombe glorieusement pour la France, champion de la liberté des peuples.

---



## BASTIÉ Baptistin-Marius

Classe 1913

Caporal au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Mort des suites de ses blessures le 1<sup>er</sup> Octobre 1915, à l'ambulance de Hans  
(Marne)

Gradé énergique et vaillant le caporal Bastié était pour ses hommes un vivant exemple de bravoure et de courage.

En 1914 il prend une part très active aux opérations du 80<sup>e</sup> d'Infanterie en Lorraine et en Belgique.

Dans le secteur belge tenu par son Corps il reçoit sa première blessure : une balle dans un genou.

Le 20 Décembre de la même année il remonte en ligne en Champagne où son Régiment a été transporté.

Il participe à tous les travaux exécutés dans le secteur. Il est de toutes les actions auxquelles son unité prend part jusqu'au 30 septembre 1915.

Ce jour-là il est grièvement blessé au bras et à l'épaule au cours d'une mission pour laquelle il était volontaire.

Evacué sur l'ambulance de Hans ce vaillant caporal ne peut survivre à la gravité de ses blessures.

Il meurt pour la France le 1<sup>er</sup> octobre 1915 malgré les soins assidus du personnel de cette formation sanitaire.

### *Citation posthume :*

La Médaille Militaire est conférée à la mémoire de :

BASTIÉ Baptistin, caporal, avec la magnifique citation suivante :

« Le 30 Septembre 1915, parti comme volontaire en patrouille en avant des lignes, sous une pluie de projectiles, a rempli sa mission. Grièvement blessé a eu le courage de rejoindre nos lignes. Mort des suites de ses blessures. »

Croix de guerre avec étoile de vermeil.





## BASTOUIL Pierre



Classe 1911

Cavalier au 1<sup>er</sup> Hussards

---

Mort des suites de ses blessures à l'hôpital de S<sup>t</sup>-Rémy-sur-Bussy (Marne)  
le 14 Juillet 1915

---

Hardi cavalier le brave BASTOUIL assiste avec son Régiment aux opérations du commencement de la Campagne.

Il prend part à la bataille de la Marne et aux randonnées de la cavalerie française pendant la « Course à la mer ».

BASTOUIL fait ensuite le coup de feu en Champagne.

Il est, dans les tranchées de Beauséjour, un vivant exemple de calme, de bravoure et de dévouement absolu.

N'ayant pour tout abri qu'un entonnoir creusé par un obus allemand il tient tête avec quelques camarades aux Boches qui les harcèlent.

Il est très grièvement blessé le 6 juillet en accomplissant tout son devoir. Transporté à l'hôpital de Saint-Rémy-sur-Bussy il y meurt, pour la France, le 14 Juillet, des suites de ses glorieuses blessures.

*Citation posthume* : A obtenu la Médaille Militaire et la Croix de guerre avec étoile de bronze à la suite de cette citation :

« Très bon cavalier, d'un courage et d'un dévouement absolu. Mortellement blessé à son poste de combat dans un entonnoir des tranchées de Beauséjour ».

---



M

## BAYSSELIER Antoine



Classe 1910

Soldat au 22<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

---

Tué le 10 Février 1916, à Eclusier (Somme)

---

Le jeune et valeureux marsouin BAYSSELIER a assisté dans la division Mangin aux opérations dans la Somme.

Glorieusement tué le 10 février 1916, devant Eclusier, dans une tranchée de 1<sup>re</sup> ligne, il a obtenu la Croix de guerre avec étoile d'argent à la suite de la citation suivante signée du général Mangin :

« A trouvé la mort en restant stoïquement à son poste dans une tranchée de première ligne soumise à un très violent bombardement ».

---



**BÉDOS Marius-Joseph-Gimer**

Classe 1902

Maître-pointeur au 30<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie

---

Tué le 13 Octobre 1915, à Perthes-les-Hurlus (Marne)

---

Canonnier brave et discipliné, le maître-pointeur BÉDOS avait acquis la sympathie de ses chefs et l'estime de ses camarades.

Il avait pris part à l'attaque du 25 Septembre 1915 en Champagne.

Au cours d'un violent bombardement de nos positions à Perthes-les-Hurlus, le courageux et vaillant BÉDOS a été tué et enseveli, le 13 Octobre 1915, ainsi que quatre de ses camarades, par l'explosion des obus allemands.

*Citation posthume* : Extrait du « Journal Officiel » du 31 octobre 1919 :

La Médaille Militaire est conférée à la mémoire de :

BÉDOS Marius-Joseph-Gimer, n<sup>o</sup> m<sup>e</sup> 09213, maître-pointeur.

« Brave maître-pointeur tué à son poste de combat à Perthes-les-Hurlus, le 13 Octobre 1915.

Croix de guerre avec étoile de bronze.

---



## BERGÉ Jean-François-Joseph



Classe 1917

Soldat au 411<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 20 Octobre 1918, à Fonsommes (Aisne)

Jeune soldat de la classe 17 BERGÉ est incorporé au 111<sup>e</sup> d'Infanterie.  
Un an après il est versé au 411<sup>e</sup> qui tient une place honorable aux armées.

Il assiste avec ce Régiment aux opérations devant Verdun.

Blessé à l'oreille gauche par éclat d'obus il est évacué le 17 février 1917.

Plein d'entrain il remonte au front à peine guéri.

Ce vaillant soldat prend part aux combats livrés en Lorraine.

Il est atteint d'une blessure au poignet qui lui vaut la citation suivante à l'Ordre du Régiment :

« Soldat très courageux, a été blessé en se portant à l'assaut des positions ennemies le 20 Août 1917 ».

Évacué sur l'arrière, BERGÉ rejoint sa compagnie le 20 Décembre.

A partir de ce moment le jeune et courageux bleuet est de tous les assauts.

Le 20 Février 1918 il se distingue parmi les braves dont est composé le 411<sup>e</sup>. Il obtient une 2<sup>e</sup> citation à l'Ordre du Régiment :

« Soldat très courageux. Le 20 Février 1918 s'est élancé à l'assaut des positions ennemies avec courage et sang-froid. Toujours volontaire pour les missions périlleuses.

Le 411<sup>e</sup> prend une part brillante aux opérations de l'été pendant lesquelles Bergé, toujours sur la brèche, reçoit sa troisième blessure.

Sa bravoure est récompensée par la belle citation suivante à l'ordre de la Brigade (3<sup>e</sup> citation qui lui est accordée en 10 mois) :

« Soldat remarquable de courage et d'entrain. A été blessé le 20 juin 1918 en attaquant à la grenade des mitrailleuses ennemies qui prenaient à revers des fractions de la Compagnie en avant. »

Le hardi et valeureux Bergé, continuant ses exploits, prend activement



part aux combats livrés dans l'Aisne jusqu'au 19 octobre 1918. Le 20 de ce même mois, au cours d'une très violente action, il tombe glorieusement pour la France devant Fonsommes.

Il laisse aux siens l'exemple d'une carrière militaire courte, mais toute de devoir et d'héroïsme.

*Citation posthume :*

La Médaille Militaire est accordée au soldat Bergé.

« Soldat remarquable par son courage et son dévouement. Blessé grièvement à Fonsommes (Aisne). Mort pour la France des suites de ses blessures le 20 octobre 1918. »

Croix de guerre avec étoile de bronze.

---



**BOURDIN Marcel**

Classe 1916

Clairon au 140<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 20 Mai 1917, à Hurtebise, chemin des Dames (Aisne)

Réfugié dans l'Aude à la suite de l'évacuation de son pays natal par ordre des autorités militaires, ce vaillant et courageux enfant de l'Aisne est incorporé dans un régiment du Sud-Est.

Il participe avec le 140<sup>e</sup> d'infanterie aux opérations en Alsace.

Il assiste avec son unité aux combats livrés autour de Verdun en 1916.

Ce valeureux clairon prend, comme agent de liaison, une part active aux opérations de la bataille de la Somme et à l'offensive du printemps de 1917 sur le Chemin des Dames.

Il tombe glorieusement pour la France, face au monument historique de Hurtebise, le 20 mai 1917, non loin de Vassogne, village où il avait vu le jour et où il a été inhumé.

Par son courage et sa bravoure, il a mérité la Croix de guerre avec étoile de bronze accompagnant la citation suivante :

« Très bon soldat, tué au cours d'une attaque ennemie en faisant bravement son devoir. »


*Citation posthume :*

La Médaille Militaire est attribuée à la mémoire du soldat BOURDIN Marcel.

« Très bon soldat, tué pour la France, au cours d'une attaque ennemie, en faisant bravement son devoir le 20 mai 1917, au Chemin des Dames. »

A été cité.



**BOUTET Adolphe-Paulin-François** 

Classe 1905

Caporal au 342<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Disparu le 4 Novembre 1914, à Wyschaëttes-Kemmel (Belgique)

Après avoir assisté avec le 342<sup>e</sup> d'infanterie aux diverses opérations du début de la guerre, le caporal Boutet se trouve en novembre 1914 parmi la phalange de braves qui défend contre le Boche le dernier lambeau de l'héroïque Belgique..

Du 1<sup>er</sup> au 3 Novembre, son bataillon est aux prises avec l'ennemi dans une forêt presque impénétrable tant elle est fourrée.

Seule une route donne un peu de jour à travers les taillis.

Elle sera le témoin muet de luttes acharnées.

Au cours du combat, qui se déroule fort avant dans la nuit du 3 au 4 novembre, le bataillon, déployé par petits paquets le long de la route, tient tête à un ennemi bien supérieur en nombre.

Français et Allemands se fusillent à bout portant.

Les diverses fractions sont tantôt assaillantes tantôt assaillies.

Enfin, vers la fin de la nuit, la résistance ayant été jugée suffisante, l'ordre de se replier parvient aux divers groupes.

Sous l'ombre protectrice de la nuit et de la forêt, le décrochage s'effectue sans trop de pertes.

Au lever du jour on fait l'appel. Le Caporal BOUTET n'est plus à la tête de son escouade.

Il est à présumer qu'il est tombé obscurément, victime du combat de cette nuit, après avoir fait vaillamment son devoir.



BOYER Ernest-François

Classe 1897

Soldat au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 2 Janvier 1915, au Bois 40 (Belgique)

Parti pour le front le 4 Novembre 1914, BOYER prend part aux opérations de secteur en Belgique.

Il assiste avec son unité aux divers combats qui se livrent en novembre et décembre 1914.

Le 2 Janvier 1915, en allant opérer la relève il est tué, face à l'ennemi, d'une balle en plein cœur.

Sa carrière militaire a été courte, mais toute de devoir.

Il lègue à sa fille le souvenir d'un père courageux et bon ayant donné sa vie pour la France envahie.

*Citation posthume :*

La Médaille Militaire et la Croix de guerre avec étoile de bronze sont accordées à la mémoire du soldat BOYER avec la citation suivante :

« Brave soldat mort pour la France à son poste de combat le 2 Janvier 1915, en Belgique. »



# BRUNEL Joseph-Marius

Classe 1918

Chasseur au 116<sup>e</sup> Bataillon Chasseurs à pied

Mort à l'ambulance d'Angicourt (Oise) d'une maladie infectieuse contractée sur le front

Parti plein d'espoir et animé d'une juvénile ardeur le chasseur BRUNEL se montre soldat accompli.

Il participe parmi les vaillants Chasseurs du glorieux 116<sup>e</sup> Bataillon à la prise de Saint-Quentin (opérations du 16 Septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1918) par les troupes de la fameuse Division « La Gauloise » qui s'est déjà couverte de gloire à Verdun et dans la Somme.

Ce jeune et brave bluet, de la classe 18, est soudain atteint d'une affection maligne qui nécessite son enlèvement de la ligne de feu et son évacuation immédiate sur l'ambulance d'Angicourt.

Malgré les soins assidus et dévoués qui lui sont prodigués il meurt, pour la France, le 20 Octobre 1918, après quelques jours à peine d'hospitalisation.



**CALAS Alban**

Classe 1911

Cavalier au 4<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs d'Afrique

---

Tué le 19 Août 1914 à Heyviller-Alsace

---

Hardi et vaillant cavalier, CALAS est au premier rang parmi les Braves du 4<sup>e</sup> Chasseurs d'Afrique qui foulent le sol de notre chère Alsace dès le début des hostilités.

Il prend part à toutes les actions de ce beau régiment : reconnaissances, service des escortes et même au combat à pied jusqu'au 19 Août 1914.

Ce jour-là, il tombe glorieusement pour la France au cours d'une vive action contre les allemands.

---



# CARBONNEIL Joseph

Classe 1906

Sergent au 122<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 20 Août 1917, au Mort Homme - Verdun

Le sergent CARBONNEIL rejoint à la mobilisation le 122<sup>e</sup> d'Infanterie. Avec ce beau régiment il participe aux opérations du début de la campagne en Lorraine annexée.

Il se trouve à Gerbéviller lors de la 2<sup>e</sup> attaque de ce bourg par les forces allemandes.

Chargé de défendre avec sa section l'hôpital, position importante, il fait preuve en cette circonstance d'initiative, de bravoure et de sang-froid.

Les obus ayant allumé un immense incendie dans les bâtiments que défend sa section, le vaillant CARBONNEIL se dépense sans compter pour assurer, sous une pluie de fer et de feu, le sauvetage des vieillards et des infirmes tout en maintenant intacte sa position militaire.

Après plusieurs jours de lutte incessante contre le boche et contre l'incendie, il reçoit l'ordre de se retirer.

La supérieure de l'hôpital (l'héroïne de Gerbéviller, décorée de la Légion d'Honneur pour sa brillante conduite) la vaillante sœur Julie, qui s'y connaît en courage, tient à remercier le valeureux CARBONNEIL. Elle lui fait parvenir une carte illustrée — précieuse relique pour ses parents — portant la mention autographe « Sœur M. Julie Rigarel reconnaissante » Gerbéviller, 18 Décembre 1914.

De la Lorraine, les troupes du XVI<sup>e</sup> corps sont transportées en Woëvre puis en Champagne.

Le brave CARBONNEIL prend une part active aux combats devant Beau-séjour.

L'hiver de 1915 le trouve en Belgique où il participe aux travaux de



secteur. Il assiste ensuite aux fréquents combats livrés sur les bords de l'Yser. Revenu en Champagne il assiste à la grande offensive de Septembre 1915. Il est à Verdun en 1916. Blessé une première fois il refuse de se laisser évacuer pour ne pas quitter sa section.

Sa belle conduite lui vaut la citation suivante à l'ordre de la Brigade, accompagnée de la croix de guerre avec étoile de bronze (Ordre du 27 Août 1916) :

« Excellent sous-officier ; sur le front depuis le début de la campagne, très courageux. Pendant les combats des 4 et 5 août a assuré la liaison sous un violent bombardement d'artillerie lourde ; a été blessé au cours d'une attaque ».

Le 5 octobre 1916, pendant un rude combat au Mort Homme, il reçoit sa 2<sup>e</sup> blessure. Il est évacué sur l'ambulance d'où, après un court séjour, il rejoint sa compagnie.

Ses chefs estiment CARBONNEIL, ils apprécient sa valeur militaire. A la suite d'une proposition pour le grade de sous-lieutenant, ce brave sous-officier est dirigé sur le centre d'instruction de la II<sup>e</sup> Armée où il suit le cours du 15 janvier au 15 avril 1917. Il y obtient le n° 167 de sortie sur 261 élèves et la mention « Bien ». Revenu au 122<sup>e</sup> d'Infanterie en qualité de chef de section CARBONNEIL donne à tous l'exemple des plus hautes qualités.

La veille de sa nomination au grade de sous-lieutenant, le 20 août 1917, au cours de la lutte pour l'enlèvement du Mort Homme il est glorieusement tué d'une balle au cœur, en tête de sa section. Il meurt en brave, pour la France, à l'endroit même où le 5 octobre 1916 il avait reçu sa 2<sup>e</sup> blessure, laissant à sa section — qu'il aimait tant et qui lui rendait son affection — l'exemple d'un chef valeureux et bon qu'elle aurait suivi jusqu'au bout du monde.

Sa fin glorieuse a été portée à la connaissance de la Division tout entière par l'ordre n° 279 signalant parmi les braves du 122<sup>e</sup>, le sergent CARBONNEIL, dans les termes suivants :

« Au front depuis le début de la campagne n'a cessé de donner l'exemple d'un courage et d'un dévouement digne de tout éloge. Le 20 août 1917 alors qu'il entraînait sa section à l'assaut de la position ennemie s'est trouvé pris sous le feu d'une mitrailleuse. Est tombé mortellement frappé en essayant de réduire ce centre de résistance ».





# CAZABANT Jean



Classe 1895

Canonnier au 282<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie lourde

---

Tué le 22 Septembre 1918, à Villotte (Meuse)

---

Bon soldat, le canonnier CAZABANT a assuré pendant 47 mois un service irréprochable dans les transports automobiles dans la zone des armées.

Tué dans un accident de camions assurant le transport des troupes et du matériel survenu le 22 Septembre 1918 à Villotte devant Loupi (Meuse).

---



## COMBRIÉ Joseph

Classe 1906

Soldat au 322<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 29 Août 1914, à Gerbevillers (Meurthe-et-Moselle)

Parti de Rodez le 10 Août 1914, COMBRIÉ est au nombre des braves du 322<sup>e</sup> qui sont dirigés sur Hymont-Mattaincourt (Vosges).

La marche en avant commence dès le 13 Août vers Bayon.

Le 14 Août le 322<sup>e</sup> entre dans l'armée de Lorraine commandée par le général de Castelnu. Il est en soutien du XVI<sup>e</sup> Corps qui effectue une offensive en Lorraine entre Sarrebourg et Dieuze.

Le 17 Août COMBRIÉ a la satisfaction de franchir la frontière d'Alsace-Lorraine et de fouler le sol de la province arrachée à la France par la force brutale du vainqueur de 1870. Le 19 Août le 322<sup>e</sup> organise la défense de Bisping, mission difficile en raison de la proximité de la forêt de Mühlwald.

Le 20 Août, après l'occupation de ce bois par l'ennemi le régiment est attaqué dans Bisping. Nos braves méridionaux tiennent bon malgré la supériorité écrasante de l'assaillant. Mais à la suite de l'affaire de Morhange le commandement ordonne la retraite sur Lunéville.

Le 23 Août le 322<sup>e</sup> est arrêté et reformé devant Bayon.

COMBRIÉ assiste le 25 à l'attaque de Rozelieures qui détermine le recul de l'ennemi jusqu'à Lamath.

Enfin du 26 au 28 août le vaillant COMBRIÉ prend une part active aux « combats de la Mortagne » aux environs de Gerbéviller.

La ville est prise et reprise plusieurs fois. Elle reste en notre possession. C'est au cours du combat du 29 août que le valeureux COMBRIÉ trouve, face à l'ennemi, une mort glorieuse.



## COMINI Victor-Jean

Classe 1902

Caporal au 4<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

Mort des suites d'amputation, le 16 Septembre 1915, à l'ambulance de  
Braux-Sainte-Cohière (Marne)

Mobilisé comme soldat dans le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale l'énergique et vaillant COMINI participe à toutes les actions auxquelles assiste ce régiment d'élite notamment aux dures journées de la retraite de Charleroi et de la bataille de la Marne.

Il est de toutes les opérations qui suivent : combats, tenue de secteur jusqu'au printemps de 1915.

Le 22 Mai 1915 sa belle conduite lui vaut d'être cité à l'ordre du corps d'armée colonial dans les termes suivants :

« A l'attaque du 9 mai a tué de sa main plusieurs ennemis. A donné l'exemple de la plus grande bravoure pendant tout le combat ».

La croix de guerre avec étoile de vermeil accompagne cette citation.

Nommé caporal, COMINI se montre dans son nouveau grade plein d'entrain et d'énergie.

Il est de tous les assauts. En tête de son escouade il donne à ses hommes le plus grand exemple de valeur et de discipline.

Le 6 septembre, sous un violent bombardement, il maintient l'ordre dans son escouade jusqu'au moment où il est grièvement blessé.

Evacué, il reçoit à l'ambulance, le 11 septembre, des mains du général commandant le corps d'armée colonial la Médaille militaire qui lui est décernée avec la belle citation :



« Excellent caporal. Déjà cité à l'ordre du Corps d'armée pour sa brillante conduite lors de l'affaire du 9 avril 1915.

« Blessé grièvement le 6 Septembre 1915 en s'efforçant de maintenir l'ordre dans son unité éprouvée par un violent bombardement.

« Amputé de la jambe droite.

« La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme ».

Signé : J. JOFFRE.

Malgré les soins assidus qui lui sont prodigués, l'héroïque COMINI meurt pour la France, le 16 Septembre 1916, léguant à son fils l'exemple de ses vertus militaires.

---



# CROS Antonin-Gustave

Classe 1901

Adjudant au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 6 Octobre 1915, à Massiges - Ravin de l'Étang (Marne)

L'adjudant CROS assiste avec son régiment à la bataille d'Ypres en Novembre 1914.

Il prend part aux combats de Champagne pendant les mois de juin et juillet 1915 et mérite par ses qualités militaires d'être cité à l'ordre de la Division.

« Ordre de la Division. — Le Général commandant la 32<sup>e</sup> Division, cite à l'ordre : L'adjudant CROS Antonin-Gustave, du 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, matricule 012041 ».

« A fait preuve de courage et d'énergie en maintenant sa section en ligne sous un fort bombardement pendant l'organisation des entonnoirs du 23 juillet 1915 ».

La croix de guerre avec étoile d'argent accompagne cette citation.

Le vaillant adjudant CROS assiste ensuite aux durs combats livrés en Champagne durant le mois de septembre et les premiers jours d'octobre.

Le 6 octobre 1915 il tombe glorieusement face à l'ennemi, à la tête de sa section, à la Main de Massiges, ravin de l'Étang, en montant à l'assaut des positions allemandes.

Homme de devoir, CROS laisse à son jeune fils l'exemple de belles qualités militaires.



# FOUGÈRES Augustin-Jean

Classe 1913

Chasseur au 6<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins

Mort le 21 Août 1914, des suites de ses blessures, à Guéblange  
(Lorraine annexée, actuellement département de la Moselle)

Parti plein d'entrain en campagne avec le 6<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs alpins — qui depuis s'est couvert de gloire — le brave chasseur FOUGÈRES prend part, le 19 août, aux combats précédant la bataille de Dieuze-Vergaville. Il est blessé à la jambe gauche et au ventre par éclats d'obus.

Un de ses camarades se dévoue et, le portant sur le dos, l'amène à l'hôpital peu éloigné du lieu du combat.

Le lendemain, 20 août, lors de la prise de Dieuze par les allemands, FOUGÈRES est fait prisonnier avec ses camarades blessés qui gémissaient sur leur lit d'hôpital.

Il est ensuite, par ordre des allemands, transporté à Guéblange où il meurt, le 21 août, des suites de ses glorieuses blessures.

Est inhumé dans le cimetière communal de Guéblange. Sa tombe est, depuis 1914, l'objet de tous les soins de l'instituteur et de son épouse.

### *Citation posthume :*

La Médaille Militaire est attribuée à la mémoire du chasseur FOUGÈRES Augustin, du 6<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied.

« Chasseur courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France le 21 août 1914 ».

Croix de guerre avec étoile de bronze.

(*Journal Officiel*, du 12 décembre 1920).



**FOURNIÉ Julien-Antoine**

Classe 1914

Caporal au 355<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 24 Novembre 1916, devant Cléry (Somme)

Le caporal FOURNIÉ prend part avec son premier régiment, le 361<sup>e</sup> d'Infanterie, à la bataille de Champagne en 1915.

Il reçoit, le 12 février 1916, devant Saint-Souplet, deux blessures à la tête par débris de son casque frappé par un éclat d'obus, blessures nécessitant l'évacuation.

Passé au 355<sup>e</sup> d'Infanterie, ce brave caporal assiste avec son régiment aux combats de Verdun-Thiaumont, à ceux livrés dans la Marne et dans la Somme.

Il participe dans ce dernier secteur du front aux opérations du 23 octobre au 24 novembre 1916. Ce jour-là, en face de l'ennemi, à Cléry, il tombe glorieusement, tué par une torpille allemande.

*Citation Posthume :*

Par arrêté Ministériel du 22 Avril 1920, la Médaille Militaire a été attribuée à la mémoire du caporal FOURNIÉ Julien-Antoine, mort pour la France.

« Brave caporal, d'un dévouement absolu donnant à ses hommes le plus bel exemple en toutes circonstances. Tombé glorieusement pour la France le 24 novembre 1916, devant Cléry.

Croix de guerre avec étoile de bronze.

Commercy, le 20 Novembre 1920.

Le Colonel,

*Signé :* RUIILLIER.



# FRAÏSSÉ Benjamin

Classe 1907

Soldat au 287<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 21 Août 1917, devant Louvemont (Meuse)

Parti à la mobilisation comme boucher dans la 16<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration FRAÏSSÉ prend part aux divers mouvements de cette unité.

Versé dans l'infanterie le 15 mai 1917 il est incorporé au 287<sup>e</sup> régiment.

Le bon et brave FRAÏSSÉ participe aux combats acharnés qui se livrent devant Verdun.

Le 20 août 1917 sa brillante conduite dans le combat de la côte 344 lui vaut d'être cité en ces termes à l'ordre du régiment :

« Très belle attitude au feu le 20 août 1917 ».

Le 21 août devant Louvemont (Meuse) il trouve une mort glorieuse au cours d'une vive action menée par son régiment.

Il meurt, pour la France, en laissant à ses deux jeunes enfants le souvenir d'un père vaillant et bon ayant bravement accompli son devoir jusqu'au bout.



**GACHES Moïse-Pierre-Marius**

Classe 1917

Soldat au 281<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 9 Juin 1918, à Mortemer (Oise)

Bluet de la classe 1917, Moïse GACHES est affecté au 76<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Son mauvais état de santé le force à interrompre le cours de l'instruction qu'il recevait au camp du Larzac. Après un séjour dans les hôpitaux et un congé de convalescence, il rentre au dépôt en décembre 1916.

Son instruction militaire étant terminée, GACHES passe au 281<sup>e</sup> d'infanterie le 19 juin 1917. Il est dirigé sur la Champagne où son nouveau corps tient un secteur.

Ce vaillant soldat assiste à la défense de l'usine de Cernay qui fut témoin d'un échec pour le boche.

Retiré de ce secteur le 16 janvier 1918, le 281<sup>e</sup> est, jusqu'à la fin avril, affecté à des travaux urgents effectués par l'autorité militaire. Dans les premiers jours de mai GACHES est présent à Wacquemoulin. Il est au nombre des braves du 281<sup>e</sup> qui creusent des tranchées sur la ligne choisie par le commandement pour livrer bataille en cas d'une offensive ennemie.

Vers le 20 mai le régiment est en ligne en avant de Mortemer où il tient le secteur jusqu'à la nuit fatale du 8 au 9 juin.

En cas d'attaque la consigne était : « Tenir coûte que coûte sur la première ligne afin de permettre d'abord le repli de l'artillerie et ensuite l'occupation de la ligne principale où le commandement a résolu de livrer bataille ».

Il est minuit. 2 bataillons, les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, sont en ligne. Le 5<sup>e</sup> vient d'être relevé par le 6<sup>e</sup> et se dirige vers ses nouveaux emplacements.



Tout à coup l'artillerie allemande, rompant le silence qu'elle avait gardé durant trois jours malgré nos plus violents tirs, ouvre un feu terrible.

A 6 heures du matin le roulement dure encore plus violent que jamais ; il s'accompagne de gaz asphyxiants. Un brouillard artificiel enveloppe les troupes et prolonge cette nuit tragique.

La ligne cède sur la droite du 281<sup>e</sup> qui est tourné.

Cet héroïque régiment combat avec acharnement ; la lutte se prolonge encore bien que l'ennemi occupe quelques villages sur ses derrières.

Grâce à cette résistance l'artillerie a pu être repliée et le commandement a pris ses dispositions.

Cette offensive, la dernière, sera brisée, l'ennemi refoulé : l'Allemagne connaîtra bientôt la déroute.

Mais le 281<sup>e</sup> ne sera plus ! Plus que décimé dans cette bataille il ne sera pas reconstitué.

C'est au cours de cette fatale nuit que le jeune et vaillant GACHES, bluet de la classe 17, a trouvé une mort glorieuse.

Il est au nombre de ces héros obscurs de la plus grande des guerres qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que la France soit victorieuse.



**GARRIC François**

Classe 1915

Soldat au 2<sup>e</sup> Zouaves de Marche - Compagnie de Mitrailleuses

Tué le 10 Mars 1917, au Bois des Zouaves (Marne)

L'intrépide et courageux zouave GARRIC assiste à l'attaque des positions allemandes devant Verdun, du 15 au 19 décembre 1916, par le groupement Mangin.

Sa belle conduite au cours de cette attaque mémorable lui vaut la Croix de guerre et cette citation à l'Ordre du Régiment :

« Zouave intrépide et courageux. A l'attaque du 15 Décembre 1916 a servi sa pièce avec beaucoup de calme et d'adresse dans les circonstances les plus critiques et a contribué par son sang-froid, à refouler de fortes reconnaissances ennemies ».

Le brave GARRIC prend part aux opérations en Champagne où les combats sont rudes et journaliers.

Le 10 mars 1917, au bois des Zouaves (Marne), il tombe pour la France, mortellement frappé par éclatement d'un minenwerfer sur son abri.

*Citation posthume :*

Extrait du *Journal Officiel* du 25 mai 1920. :

La Médaille Militaire est attribuée à la mémoire du zouave GARRIC François, mort pour la France.

« Zouave dévoué. Déjà cité pour sa belle conduite au feu. A été mortellement atteint à son poste de combat le 10 mars 1917, en faisant vaillamment son devoir ».

Croix de guerre avec étoile d'argent.



## GÉLIS Henri

Classe 1896

Soldat au 72<sup>e</sup> Régiment Territorial d'Infanterie

Mort des suites de ses blessures le 19 Février 1918, à Pontavert (Aisne)

Le territorial GÉLIS, soldat brave et courageux, est présent aux combats livrés devant Verdun du 26 février au 5 mars 1916. Il prend une part active à la bataille de la Somme du 12 au 26 septembre 1916. Il compte à l'effectif du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui, au cours de ces affaires, reçoit la fourragère à la suite de la citation suivante :

« Sous l'ardente impulsion de son chef, le lieutenant-colonel Le Hagre, s'est emparé dans une série de combats menés sans interruption du 12 au 25 septembre 1916, de tout un ensemble de points d'appui fortement organisés ; dans la nuit du 25 au 26 septembre a parachevé l'encerclement de la position ennemie et s'est emparé de toute la partie sud-est faisant preuve jusqu'au bout, malgré les pertes subies, d'un mordant et d'une vigueur admirables.

« A fait 770 prisonniers et capturé un matériel de guerre considérable ».

Signé : FAYOLLE.

GÉLIS se trouve parmi la phalange de braves qui tient un secteur en Belgique où la vie est dure et monotone.

Son régiment est ensuite ramené sur le front de France.

Durant toute l'année 1917 ce brave et vaillant soldat se dépense sans compter.

Le début de 1918 le trouve en ligne dans l'Aisne. Le 15 février, à la ferme du Temple, il est atteint par un éclat d'obus qui le frappe mortellement. Il est l'objet de la belle citation suivante :

« Soldat très courageux toujours prêt à se dévouer dans les circonstances difficiles. Au front depuis le début de la campagne ; mortellement atteint le 15 février 1918 par éclats d'obus dans l'accomplissement de son devoir ».

Transporté à Pontavert il meurt, pour la France, des suites de ses glorieuses blessures.



## LABADIÉ Jean-Joseph-Zéphirin

Classe 1897

Adjudant-Chef au 196<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Mort le 3 Novembre 1917, à l'hôpital de Chenonceaux (Indre-et-Loire), des suites d'une intervention chirurgicale consécutive à une affection contractée au front.

Plein d'entrain et de courage l'adjudant LABADIÉ assiste aux opérations du début de l'année 1915.

Il prend une part active à divers combats et ne tarde pas à être récompensé de la valeur et de la bravoure dont il a donné l'exemple à ses hommes.

Proposé pour sous-lieutenant il refuse l'honneur d'être officier jugeant, dans sa modestie, trop lourde pour lui la tâche d'un officier qui, d'un moment à l'autre, peut être appelé à assumer le commandement de sa compagnie.

Il se contente du liseré d'adjudant-chef, grade où il est nommé le 29 mai 1915. Dans son nouveau grade LABADIÉ se révèle conducteur d'hommes énergique et bon.

A la tête de sa section ce vaillant sous-officier prend une part glorieuse à maints combats notamment aux rudes affaires de Notre-Dame-de-Lorette et à celles de la côte 304. Dans les opérations en Champagne LABADIÉ se signale à nouveau à l'attention de ses chefs.

Il est blessé, par un éclat de bombe, à la cuisse droite dans l'affaire du Mont-Cornillet. Pour sa belle conduite en cette circonstance il est cité à l'Ordre de la Division dans les termes élogieux suivants :

« Sous-officier très énergique. Blessé le 1<sup>er</sup> mai 1917 en défendant une position constamment attaquée à la grenade, a refusé de se faire évacuer ».

Il reçoit la croix de guerre avec étoile d'argent.



Pendant six mois encore LABADIÉ se dépense sans compter. Il est enfin terrassé par une affection maligne contractée dans la tranchée. Enlevé de la ligne de feu il est évacué d'urgence et dirigé sur Chenonceaux. Quelques jours à peine après son arrivée à l'hôpital de cette ville, il meurt des suites de l'intervention chirurgicale qui, seule, pouvait conserver à la France un de ses plus fidèles et vaillants serviteurs.

Il laisse à son jeune fils le souvenir d'un père valeureux et bon ayant donné l'exemple des plus hautes vertus militaires et mort pour la France après avoir fait vaillamment tout son devoir.

---



**LAURENT Baptistin**

Classe 1907

Soldat au 173<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Blessé mortellement le 4 Juillet 1915, à Braux-Sainte-Cohière (Marne)

Réformé d'avant guerre LAURENT a été appelé à l'activité en 1915, lors de la révision des réformes.

Incorporé au 173<sup>e</sup> d'infanterie, qui depuis a gagné la fourragère, il monte vers le front à la fin juin. Ce bon soldat prend part, jusqu'au 3 juillet, aux combats livrés dans la Marne par son régiment.

Le 4 juillet 1915 il est atteint par des éclats d'obus à la tête et aux jambes. Il meurt pour la France, quelques instants après, de ses glorieuses blessures.

*Citation posthume :*

La Médaille Militaire est attribuée à la mémoire du soldat LAURENT, mort pour la France.

« Très bon soldat, d'une énergie à toute épreuve. Mort glorieusement pour la France le 4 juillet 1915 au combat de Braux ».

Croix de guerre avec étoile de bronze.



# LIABOT Gaston

Classe 1915

Soldat au 414<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 3 Août 1916 - Fort de Tavanoes - Verdun

Jeune soldat de la classe 1915, appelé le 17 décembre 1914 par anticipation, LIABOT est affecté au 75<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Son instruction militaire est encore incomplète quand on fait appel à des volontaires pour la constitution de nouveaux régiments de marche. Il est au nombre de ces braves enfants que ne laisse pas indifférents l'appel de la France en danger.

Sur sa demande il est affecté au 414<sup>e</sup> régiment d'infanterie de formation nouvelle, un de ces régiments d'attaque qui, dans quelques mois, inspireront aux allemands une salutaire terreur.

A peine formé ce nouveau corps est dirigé vers le front. Dans les premiers jours de mars 1915 il reçoit le baptême du feu dans la Somme, où ensuite, d'avril à septembre il tient avec honneur son secteur.

Le bon et brave LIABOT assiste avec son régiment, en septembre, aux affaires de Souchez et de Vimy, en Artois, où la division avait été transportée.

Relevé de ce secteur pénible et meurtrier, le 414<sup>e</sup> est transporté en Alsace. Dans ce secteur et dans son arrière front les braves du 414<sup>e</sup> goûtent un repos bien mérité. L'instruction est reprise. Au bout de deux mois le régiment plus en forme que jamais est dirigé vers l'avant.

LIABOT prend, dans sa compagnie, une part active aux affaires de Seppois pendant les mois de février et mars 1916.

Le 11 avril le 414<sup>e</sup> est transporté à Verdun. D'avril à août LIABOT assiste à toutes les opérations de son régiment qui tient les divers secteurs devant Verdun. Ces prises de secteurs, très dures et très meurtrières sont coupées



de quelques rares et courts repos. Le 1<sup>er</sup> août LIABOT est présent dans son unité quand se déclanche l'attaque française pour la reprise du bois Fumain. Au cours du combat acharné livré dans ce secteur, vers 4 heures du soir, pendant le bombardement par l'artillerie allemande, le vaillant LIABOT est tué et enseveli par l'explosion d'un obus autrichien.

Tué à son poste de combat il meurt pour la France Immortelle après avoir, pendant vingt mois, fait courageusement et honorablement tout son devoir.

*Citation posthume :*

La Médaille Militaire est attribuée à la mémoire du soldat LIABOT Joseph-Gaston, du 414<sup>e</sup> d'infanterie, Mort pour la France.

« Bon et brave soldat. Mort glorieusement pour la France, le 3 août 1916, devant Verdun. A été cité ».



# LUBY Victor

Classe 1919

Canonnier au 85<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Lourde



---

Mort le 10 Mai 1919, à l'Hôpital de Briare, d'une maladie foudroyante  
consécutive à une blessure.

---

Engagé volontaire le bon et ardent LUBY accomplit consciencieusement  
son devoir de conducteur.

Au cours d'un voyage dans les environs de Verdun, il est atteint d'une  
légère blessure à un orteil.

Le 9 mai, sa blessure s'étant rouverte il ressent de violentes douleurs  
et présente les symptômes du tétanos.

Il meurt pour la France, le lendemain, 10 mai, à l'hôpital de Briare, où,  
du terrain de manœuvres, il avait été en toute hâte transporté.

---





## MAFFRE Aubin



Classe 1906

Maître-Pointeur au 62<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie

---

Tué le 21 Juin 1917, au Mont des Tombes, près Leuilly (Aisne)

---

Le maître-pointeur MAFFRE, soldat courageux et vaillant a fait avec son régiment toute la campagne depuis le début des hostilités.

Il a trouvé une mort glorieuse au Mont des Tombes, le 21 juin 1917, au cours d'un bombardement intense de nos lignes par l'artillerie allemande.

Le général Marchal, commandant l'artillerie de la VI<sup>e</sup> Armée a cité, dans les termes suivants le maître-pointeur MAFFRE à l'ordre de l'artillerie de l'armée :

« Excellent soldat, a fait preuve à plusieurs reprises de sang-froid et de courage en présence du danger.

« Tué à son poste, le 21 juin 1917 ».

Cette citation comportait l'attribution de la Croix de guerre avec étoile d'argent.

---



**MALRIC Alcide-Georges-Maurice**

Classe 1911

Sergent au 119<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Disparu le 14 Septembre 1914, à la ferme Sainte-Marie, N.-E. de Loivre  
(Marne)

Le vaillant sergent MALRIC a pris part avec son régiment à tous les combats du début de la campagne.

Il appartenait au 3<sup>e</sup> corps d'armée qui, transporté en Belgique, assista à la bataille de Charleroi et participa à tous les combats incessants et journaliers de la retraite sur la Marne.

Le 119<sup>e</sup> d'infanterie coopéra pour sa part à la victoire de la Marne et, à la fin de cette bataille, qui décida du sort de la guerre, le 14 septembre 1914, à la ferme Sainte-Marie, située à 20 kilomètres au N.-O. de Reims, le sergent MALRIC fut porté disparu.

Il est à présumer qu'il est glorieusement tombé.



# MARC Ernest

Classe 1904

Soldat au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 13 Juin 1915, à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais)

L'actif et dévoué MARC est au nombre des braves du 80<sup>e</sup> d'infanterie qui, dès les premiers jours de la mobilisation, font de leurs poitrines un rempart à la patrie envahie.

Avec ce régiment, qui se couvrira de gloire au cours de la campagne, il assiste aux opérations du début de la guerre en Alsace-Lorraine. Il est ensuite devant Nancy où, par l'armée française, est arrêtée la ruée allemande.

Après avoir assisté à la retraite consécutive à Charleroi et aux opérations de la bataille de la Marne, MARC est au nombre des soldats français transportés en Belgique. Ce vaillant soldat participe aux travaux du secteur belge tenu par son régiment pendant l'hiver 1914 où nos troupes ont à lutter contre le boche, l'eau et le froid.

MARC prend ensuite une part active aux combats livrés devant Notre-Dame-de-Lorette.

Enfin, devant Nœux-les-Mines, le 13 juin 1915, frappé par plusieurs éclats d'obus à la poitrine, il trouve une mort glorieuse.

Il tombe pour la France, laissant à ses deux jeunes enfants le souvenir d'un père valeureux et bon, animé de sentiments patriotiques ardents et d'une fidélité à toute épreuve dans l'accomplissement de son devoir.



## MEYER Joseph

Classe 1907

Cavalier au 16<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs à Cheval.

Tué le 2 Octobre 1918, à Urvilliers (Aisne)

Mobilisé au 16<sup>e</sup> Chasseurs à cheval le hardi cavalier MEYER est au nombre de ces vaillants chasseurs qui débarquent des premiers en terre Lorraine.

Ce beau régiment couvre le débarquement et la concentration du 8<sup>e</sup> corps d'armée en défendant les passages de la Meurthe et de la Mortagne.

MEYER assiste aux opérations sur Sarrebourg et à la bataille de la Mortagne.

Il prend part ensuite aux opérations sur les Hauts-de-Meuse et vers Saint-Mihiel.

Embarqué à destination de la Belgique, le 16<sup>e</sup> Chasseurs va faire connaissance avec la guerre de tranchées et dans des conditions particulièrement pénibles : pluies continuelles, boues des Flandres, tranchées à peine ébauchées.

Devant un ennemi très supérieur qu'il faut arrêter à tout prix les régiments de cavalerie sont appelés successivement et en toute hâte sur les différents points du champ de bataille où un trou menace de se produire. Les cavaliers se montrent partout prêts à toutes les missions, à tous les sacrifices. Après avoir brillamment tenu son secteur sur l'Yser, près du cabaret Corteker, le 16<sup>e</sup> Chasseurs est ramené à Commercy après avoir reçu sa part des félicitations adressées au 2<sup>e</sup> corps de Cavalerie par l'ordre du jour ci-après :

Ordre n° 54, du 8<sup>e</sup> Corps d'armée.

« Le Général commandant le 8<sup>e</sup> Corps d'armée est heureux de faire connaître au Corps d'armée les éloges que le 16<sup>e</sup> Chasseurs a mérité pour sa belle conduite aux Armées du Nord ».



Ordre n° 35 du 2° Corps de Cavalerie, en date du 28 novembre 1914 :

« Au moment où les régiments qui étaient venus renforcer le 2° Corps de Cavalerie vont s'éloigner, rappelés par d'autres missions, le Général Commandant le 2° Corps de Cavalerie tient à leur adresser toutes ses félicitations pour le dévouement, l'abnégation et les belles qualités militaires dont ils ont donné la preuve.

Pendant près d'un mois, toujours au premier rang, ils ont résisté sans défaillance aux plus rudes fatigues, aux plus violentes attaques de l'infanterie allemande.

Les combats de l'Yser resteront pour la cavalerie française un titre d'honneur et de gloire dont il leur revient une très large part.

Loin du Corps de Cavalerie, ils ne cesseront pas cependant d'en faire partie par le souvenir qu'ils y laissent et ils peuvent être certains que la pensée affectueuse d'un chef qui a été fier de les commander, de camarades qui ont été heureux de combattre à leurs côtés, les accompagnera fidèlement sur d'autres terrains de lutte ».

Au Q. G., le 28 Novembre 1914.

Le Général Commandant le 2° Corps de Cavalerie,  
Signé : de MITRY.

« Le Général Commandant le 8° Corps d'Armée adresse ses félicitations à tout le 16° Chasseurs et en particulier aux Officiers, Sous-Officiers et Cavaliers qui ont été cités individuellement à l'Ordre du 2° Corps de Cavalerie ».

Commercy, le 4 Décembre 1914.

Le Général Commandant le 8° Corps d'Armée,  
Signé : de MONDÉSIR.

Le vaillant MEYER assiste ensuite à toutes les opérations de son Escadron (rattaché à la 16° Division d'Infanterie), dans la forêt d'Apremont et vers Saint-Mihiel (période de janvier 1915 à juillet 1916).

En juillet, MEYER est au nombre des braves qui sont devant Verdun, et en août, il est parmi les cavaliers du 16° Chasseurs qui tiennent les tranchées du secteur des Eparges.

Le 4° Escadron est, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917, affecté à la 169° Division d'Infanterie. De cette date à mars 1918, il concourt au service des tranchées en Champagne — dans le secteur de Massiges — puis fournit des agents de liaison et des postes de circulation pendant les attaques du Cornillet.

En 1918, de mars à septembre, MEYER est au nombre des hardis cavaliers mis à la disposition du 3° Corps d'Armée — qui opère dans la Somme —



Avec ses camarades, ce brave cavalier assure de multiples services pénibles : agents de liaison, conduite des prisonniers, service de la circulation.

MEYER se fait remarquer. Il obtient coup sur coup les deux citations suivantes à l'ordre de l'Etat-Major de la Division et à l'ordre du Régiment :

1<sup>re</sup> Citation, Ordre n° 7 de l'Etat-Major :

Le Général Serot-Almeras, commandant la 169<sup>e</sup> Division d'Infanterie, cite à l'Ordre du Quartier Général de la Division, le cavalier MEYER :

« Mis à la disposition de la prévôté le 11 juin 1918 et les jours suivants lors de l'attaque ennemie a occupé les postes de barrage en terrain découvert dès la première heure, y est demeuré malgré un bombardement violent, assurant la police de circulation d'une manière parfaite ».

Aux Armées, le 19 juin 1918.

Le Général Commandant la 169<sup>e</sup> D. I.

Signé : SEROT-ALMERAS.

2<sup>e</sup> Citation, Ordre n° 324 de la 169<sup>e</sup> D. I. du 26 août 1918.

Le Général Serot-Almeras, commandant la 169<sup>e</sup> Division d'Infanterie, cite à l'Ordre du Régiment, le cavalier MEYER :

« Mis à la disposition de la prévôté les 9, 10, 16, 17 et 18 août 1918, lors des attaques, a assuré un service délicat et pénible, d'une manière parfaite, sous un bombardement violent ».

Aux Armées, le 25 août 1918.

Le Général Commandant la 169<sup>e</sup> D. I.

Signé : SEROT-ALMERAS.

Du 5 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, MEYER, ainsi que ses camarades du 4<sup>e</sup> Escadron, participent aux opérations offensives dans la région de Ham et à l'avance sur Saint-Quentin.

Il est tué le 2 octobre à Urvilliers, par le même obus qui frappe son camarade Guillemain et abat 7 chevaux.

Ainsi tombe glorieusement, pour la France, presque à la veille de l'armistice, le brave et vaillant chasseur MEYER.

Il lègue à son jeune fils l'exemple de belles qualités militaires.

*Citation posthume :*

La Médaille Militaire est attribuée à la mémoire du cavalier MEYER Joseph, du 4<sup>e</sup> Escadron du 16<sup>e</sup> Chasseurs à Cheval :

« Cavalier courageux et dévoué, déjà cité deux fois. Tué lors du combat d'Urvilliers, le 20 octobre 1918. A été cité ».



## MOLINIER Etienne

Classe 1908

Soldat au 40<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Disparu le 20 Août 1914, à Dieuze - Lorraine Annexée -

MOLINIER, parti plein de courage et d'entrain avec les 3.000 braves du 40<sup>e</sup> vers la frontière violée, débarque le 7 août à Vézelize.

Il prend part au mouvement de nos troupes qui s'installent aux avant-postes sur les hauteurs dominant la Meurthe. Du 8 au 13 août MOLINIER assiste, avec sa compagnie à des opérations de détail dans la région Arracourt, Parroy, Juvrecourt. Le 13 août, le 40<sup>e</sup> reçoit l'ordre de se replier vers Einville. Le 14 août ce brave régiment exécute une contre-attaque heureuse sur la route Coincourt-Noncourt jusqu'à la frontière.

Le vaillant MOLINIER prend une part active au combat de Marimont, 16 août. Il est de toutes les opérations effectuées par le 40<sup>e</sup> au cours des trois journées suivantes.

Le 20 août dès l'aube la bataille de Dieuze-Vergaville est engagée. Après diverses péripéties et plusieurs épisodes glorieux pour lui, malgré une fusillade et une cannonade intenses, le 40<sup>e</sup> tient toujours. Mais vers 10 heures, les unités voisines étant débordées, le régiment commence un mouvement de repli. A midi le XV<sup>e</sup> Corps d'Armée est en pleine retraite dans la vallée de la Seille. A 6 heures du soir le 40<sup>e</sup>, réduit à 900 hommes, se reforme non loin de Marsal, d'où il repart, à la nuit tombante, pour continuer sa retraite sur Arracourt.

C'est au cours de cette dure journée, terrible pour nos troupes, qu'est tombé glorieusement le bon et valeureux MOLINIER officiellement porté comme disparu, son corps étant — au cours de notre retraite — resté aux mains des allemands.



# OURADOU Elie-Lucien

Classe 1913

Trompette au 28<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne

Tué le 2 Juin 1918, à Ambleny (Aisne)

Le canonnier OURADOU sert avec honneur sous l'étendard du 3<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne lorsque la mobilisation est décrétée.

Ce vaillant soldat prend une part active aux opérations de son régiment dans la région de Lunéville. Il assiste ensuite aux rudes affaires d'Ypres, novembre 1914 à février 1915.

Transporté avec son régiment à Verdun, il participe sur cette partie tourmentée du front à toutes les opérations engagées de mars à août 1916.

Passé au 28<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne en janvier 1917, ce brave trompette devient un agent de liaison remarquable.

Il se dépense sans compter.

De mai à juin 1918 il est au nombre des braves qui combattent sur l'Aisne.

Il est glorieusement tué, le 2 juin 1918, à Ambleny (Aisne) au cours d'un violent bombardement.

A été cité le 28 août 1918, à l'Ordre du 28<sup>e</sup> d'artillerie dans les termes suivants :

« Soldat plein d'entrain, a été tué glorieusement à son poste de combat ».

Croix de guerre avec étoile de bronze.



**PECH Henri-Victorin**

Classe 1913

Soldat au 53<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Disparu le 8 Novembre 1914, au bois de Klein - Zillebecke - Belgique -

Jeune soldat de la classe 1913, PECH sert sous le Drapeau du 53<sup>e</sup> lorsque la mobilisation est ordonnée.

Son état de santé l'empêche de partir pour la frontière avec ses camarades, tous braves enfants du Languedoc et du Roussillon.

Venu en convalescence dans sa famille, il rentre au dépôt dans les premiers jours d'octobre 1914. Aussitôt il demande à prendre sa place dans le rang. Il rejoint ses frères d'armes dans la Somme, dans la région de Montdidier.

Le 53<sup>e</sup> est embarqué le 30 octobre et transporté en camions automobiles vers Ypres et de là à Saint-Eloi où il reçoit l'ordre d'attaquer Oostavern.

L'heure est grave : c'est le sort de la Belgique qui est en jeu.

La bataille est rude et difficile ; elle dure de longs jours ; journées de luttes incessantes et acharnées qui se prolongent jusqu'au 19 novembre. Le régiment s'y couvre de gloire.

Les 7 et 8 novembre on se bat aux Ecluses et à Zillebecke. Le bombardement augmente d'intensité. Nos pertes sont effroyables. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons peuvent à peine former 3 compagnies.

C'est au cours de cette terrible journée du 8 novembre que le vaillant PECH est porté comme disparu.

Tout permet de croire à sa fin glorieuse face à l'ennemi.



# RAYNAUD Zéphirin

Classe 1903

Soldat au 42<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

Disparu le 25 Septembre 1915, à Souain (Marne)

Mobilisé au 42<sup>e</sup> d'Infanterie Coloniale, le soldat RAYNAUD assiste à l'attaque de Saint-Jean-de-Buzy (Meuse) par les troupes françaises, le 25 août 1914.

Il participe le 30 août au combat qui se termine par l'enlèvement par nos troupes du village de Fleury-sur-Aire (Meuse) et ensuite aux combats des 3 et 4 septembre livrés pour la possession du plateau de Souilly.

Il prend une part active à l'affaire du 27 septembre: prise par les français du bois des Hautes Charières devant Saint-Mihiel.

Le 42<sup>e</sup> Colonial est ensuite désigné pour prendre, le 19 novembre, sa part de danger dans l'attaque des casernes de Chauvoncourt, minées par les allemands.

Après un hiver rigoureux passé dans les tranchées en divers secteurs du front, le brave RAYNAUD se trouve dans les premiers jours de mars 1915 en Argonne. Il prend une part glorieuse à l'attaque du 5 mars sur le cimetière de Vauquois où le 42<sup>e</sup> Colonial acquiert une célébrité justement méritée.

RAYNAUD participe ensuite à tous les faits d'armes, travaux divers et tenues de secteurs de son Régiment jusqu'en septembre de la même année.

Au cours de l'avance du 25 septembre 1915, en Champagne, à Souain (Marne), le vaillant RAYNAUD est signalé comme disparu.

Il est à présumer qu'il est glorieusement tombé pour la France.



**REVEL Jean-Joseph**

Classe 1909

Caporal à la 16<sup>e</sup> Section d'Infirmiers Militaires

Tué le 14 Novembre 1914, à Oudemdon, commune de Ræninghelst (Belgique)

Après avoir assisté avec son ambulance aux diverses opérations du début de la Campagne en Lorraine, le caporal infirmier REVEL se trouvait en novembre 1914, dans un secteur de Belgique.

Le 14 novembre, au retour d'une mission de ravitaillement pour l'ambulance n° 3, du 16<sup>e</sup> Corps, alors que la route paraissait absolument sûre, le Caporal REVEL a été frappé mortellement par un éclat d'obus sur le siège même de la voiture.

En toutes circonstances, ainsi qu'en témoigne, Monsieur le Médecin-Chef de l'ambulance n° 3, le caporal REVEL avait fait preuve du plus grand zèle et du plus grand dévouement.

Il était titulaire de la Médaille d'Honneur en bronze qui lui avait été décernée pendant son service actif et pour les motifs suivants :

« Au lazaret des cholériques de la Pépinière a prodigué aux malades qui lui étaient confiés les soins les plus intelligents et les plus dévoués. Envoyé sur sa demande au lazaret des chantiers des détenus, a continué à y faire preuve de qualités remarquables d'initiative et d'énergie ».



## RIEUX Joseph

Classe 1909

Soldat au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 8 Mai 1918, au Mont-Kemmel - Belgique

Incorporé au 80<sup>e</sup> d'Infanterie, RIEUX prend part avec ce Régiment aux premières opérations de la Campagne en Lorraine. Il reçoit sa première blessure, une balle au pied droit, à Avricourt (Meurthe-et-Moselle).

Il assiste ensuite aux opérations devant Nancy et prend part aux premières affaires de Belgique lors de « la course à la mer ».

L'année 1915 le trouve dans les tranchées de Champagne. Le 21 mars il est blessé au médius droit devant Mesnil-les-Hurlus.

Le 80<sup>e</sup>, transporté dans le secteur au nord de la Somme, tient ensuite un secteur dans le Pas-de-Calais. RIEUX prend une part active à toutes les opérations effectuées dans ce Secteur. Le 7 juin, à Aix-Noulette, il est frappé à la main droite par une balle qui lui fait une plaie pénétrante.

Au cours des derniers mois de 1915 et pendant la première partie de 1916 l'infatigable et vaillant RIEUX est de tous les assauts auxquels prend part le 80<sup>e</sup> d'Infanterie. A Notre-Dame-de-Lorette il est atteint à la cuisse par un éclat d'obus. Il continue à assurer son service d'agent de liaison et ne quitte le champ de bataille que contraint et forcé.

Sa belle conduite au cours de cette dure journée lui vaut la belle citation suivante :

Ordre de la Division n° 121, du 23 août 1916 :

Est cité à l'ordre de la Division, RIEUX Joseph, soldat au 80<sup>e</sup> d'Infanterie :

« Agent de liaison a porté les ordres sous un violent bombardement avec un grand mépris du danger. Blessé, n'a quitté le champ de bataille qu'à la fin du combat et sur ordre ».

Pendant près de deux ans encore l'énergique et dévoué RIEUX se dépense



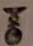
sans compter. Il assiste à tous les combats livrés par son Régiment, prend sa part des travaux effectués dans les divers secteurs occupés.

Il est avec le 80<sup>e</sup> en Belgique où, pour la 2<sup>e</sup> fois, les troupes françaises vont barrer la route à la ruée allemande.


Au cours d'une action très chaude engagée pour la possession de la ligne des « Monts », le 8 mai 1918, le brave et valeureux RIEUX trouve une mort glorieuse pendant la défense du Mont-Kemmel par son Régiment.

---





# ROBERT Alexandre



Classe 1911

Adjudant aux Tirailleurs Marocains

---

Tué le 16 Juin 1915, à Notre-Dame-de-Lorette (P.-de-C.)

---

Avec les tirailleurs marocains le brave et vaillant adjudant ROBERT a participé à la bataille de la Marne en 1914.

Il a assisté ensuite aux combats de Perthe-les-Hurlus et de Beauséjour.

Ce valeureux sous-officier a pris une part active aux opérations dans la Somme en 1915.

Atteint de plusieurs blessures par éclats d'obus l'adjudant ROBERT a trouvé, le 16 Juin 1915, une mort glorieuse au cours du combat de Notre-Dame-de-Lorette.

Il était titulaire de la Médaille Coloniale avec agrafe « Maroc ».

---



## ROMAIN Joseph

Classe 1917

Soldat, 2<sup>e</sup> Compagnie, 401<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 31 Mars 1918, à la Côte 104, Commune de Démuin,  
au Nord de Moreuil (Somme)

Le jeune soldat ROMAIN quitte, plein d'entrain, le dépôt du 15<sup>e</sup> d'Infanterie pour rejoindre le camp, vers Bar-le-Duc, où se complète l'instruction du 1<sup>er</sup> groupe de bluets de la classe 1917.

Il passe, le 23 octobre 1916, au 401<sup>e</sup> d'Infanterie qui, épuisé par de rudes journées de combat devant Verdun, vient d'obtenir un renfort de 500 jeunes soldats de cette classe.

Voltigeur, à la 2<sup>e</sup> compagnie, ROMAIN reçoit le baptême du feu devant Verdun à l'attaque, 15 décembre 1916, du groupement Mangin sur Besonvaux et Hardaumont.

Au cours de l'action de sa compagnie vers le camp de Brême, il est atteint de plaie contuse de la plante du pied droit après avoir failli être enlisé au cours de la marche d'approche dans la nuit précédente (dans le ravin de la Mort). Malgré cette blessure il reste à son poste de combat pendant 4 jours consécutifs. Le 401<sup>e</sup> est relevé le 20 décembre et rejoint ses cantonnements à Fains. En récompense de leur belle attitude et de leur brillante conduite au feu les bluets du 401<sup>e</sup> sont envoyés immédiatement en permission. Le Régiment reçoit la récompense collective méritée par tous ces braves. Il obtient, avec sa 2<sup>e</sup> citation à l'Ordre de l'Armée, le droit de porter la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre qui lui est accordé par l'ordre ci-après :

Ordre Général n° 573 de la II<sup>e</sup> Armée, du 5 janvier 1917, le Général Commandant la II<sup>e</sup> Armée cite à l'Ordre de l'Armée :



Le 401<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

« Sous le Commandement du Lieutenant-Colonel Bouchez, aux attaques du 15 décembre 1916, a enlevé d'un élan magnifique, les ouvrages d'Hardaumont et du Muguet, malgré la vigoureuse résistance de l'ennemi, et a porté sa première ligne à 2 kilomètre en avant, atteignant en moins d'une heure tous ses objectifs. A détruit ou capturé un important matériel dont 15 canons et 26 mitrailleuses et fait 500 prisonniers ».

C'est à Cuxac-Cabardès, où il est en permission, que le brave ROMAIN apprend la citation élogieuse dont son Régiment est l'objet ainsi que la distinction qui lui est conférée. Au cours de cette permission ROMAIN constate avec une grande peine que sa blessure à la plante du pied s'est rouverte et il se voit contraint de se faire admettre à l'hôpital mixte de Carcassonne. Après une opération douloureuse et un séjour de quinze jours dans cette formation sanitaire, le jeune ROMAIN rejoint, le 18 janvier, sa compagnie à Verdun.

Il participe ensuite à toutes les opérations de son Régiment pendant le premier trimestre (travailleurs détachés aux usines de guerre, travaux du camp Berthelot, organisation de position de batterie, camouflage des nouvelles voies ferrées construites sous bois) dans les environs de Mourmelon-le-Grand.

Il prend une part active comme grenadier à l'offensive sur le Chemin des Dames, 16 avril 1917. Il est à Vendresse et à la sucrerie de Cerny où sa Compagnie, la 2<sup>e</sup>, mise à la disposition du 418<sup>e</sup>, exécute brillamment la mission de contre-attaque qui lui a été confiée, ce qui lui vaut la citation suivante à l'Ordre du Régiment :

« Mise, le 19 avril, à la disposition d'un régiment voisin et recevant du Commandant de ce Régiment l'ordre d'arrêter une contre-attaque ennemie, a rempli sa mission avec un entrain qui a été reconnu par tous les assistants, soutenant ainsi la glorieuse réputation du Régiment ».

Atteint de gelure d'un pied, 1<sup>er</sup> degré, ROMAIN est évacué. Il rejoint dix jours après le 401<sup>e</sup> pour prendre part, comme chef de groupe de fusiliers V. B., à la suite des opérations contre le Chemin des Dames. Ce hardi chef de groupe détruit par son tir précis un poste de grenadiers poméraniens. Il reçoit les félicitations de son Commandant de Compagnie.

A la suite de l'offensive de mai, les braves du 401<sup>e</sup> reçurent la récompense collective suivante :



Ordre n° 169 de la 133<sup>e</sup> Division, du 7 Mai 1917 : Est cité à l'Ordre, le 401<sup>e</sup> d'Infanterie :

« Sous le Commandement du Lieutenant-Colonel Vanbremeersch a fait preuve d'allant, de bravoure, de tenacité, de discipline pendant les dures journées du 16 avril au 7 mai 1917 ».

Le Régiment est ensuite transporté en Belgique. Le valeureux fusilier ROMAIN assiste aux opérations du secteur et à l'affaire du 16 août dans la presqu'île de Poesèle. Il est présent à son unité dans le secteur, au nord de Bixschoote, lorsque la préparation d'une attaque est décidée sur la forêt d'Houthulst. Cette attaque est fixée au 26 octobre. Le Régiment a à surmonter des obstacles nombreux, les pluies ont détrempé le terrain qui ne forme plus qu'un vaste marécage ; les trous d'obus transformés en mares présentent un danger constant ; la marche est rendue très difficile ; de plus, sur l'itinéraire de l'attaque, se trouve un ruisseau (Le Cowerbeck) grossi par les pluies et aux abords impraticables. Le 26, jour de l'attaque, à 4 heures du matin, au moment du passage du Cowerbeck sous le feu de l'ennemi, le hardi et courageux ROMAIN reçoit deux graves blessures par éclats d'obus : épaule gauche, abdomen. Il est évacué sur l'ambulance chirurgicale de Zuid'huis où il est opéré. Dirigé ensuite sur l'hôpital de Paris-Plage (Pas-de-Calais) il obtient après guérison, un congé de 20 jours.

A la suite de l'affaire du 26 octobre, le 1<sup>er</sup> bataillon du 401<sup>e</sup> obtient la citation suivante à l'Ordre de l'Armée. Ordre n° 61 de la 1<sup>re</sup> Armée, du 23 novembre 1917 :

« Le 26 octobre 1917, sous les ordres de son Chef, le Commandant Ehret, a franchi un cours d'eau débordé dans des conditions particulièrement difficiles, sur des passerelles lancées au moment de l'attaque, puis sous un feu violent, a atteint et même dépassé ses objectifs, faisant de nombreux prisonniers. A poursuivi l'attaque le 27 octobre, donnant ainsi l'exemple d'un mordant irrésistible et d'un moral élevé ».

Complètement rétabli le jeune et vaillant ROMAIN rejoint, le 2 janvier 1918, sa Compagnie qui tient toujours le secteur en Belgique.

Pendant les mois de Janvier et Février, le 401<sup>e</sup> occupe le secteur de Nieupoort où il déploie une activité incessante.

Quelques semaines de repos sont ensuite accordées à ce brave Régiment qui conserve sa mission de troupe d'attaque.

Le 22 Mars une pièce allemande de 380 exécute des tirs sur Cassel et Rexpoède : l'offensive allemande est déclenchée.



Le 25 mars, à 5 heures, la Division téléphone que le Régiment fera mouvement par chemin de fer le même jour. En effet, la Division " La Gauloise " est transportée d'urgence sur la Somme où vient de se produire l'avance foudroyante des allemands.

Cette Division, en cours de débarquement, le 26, à Boves et Moreuil, est jetée dans la brèche creusée entre français et anglais. Elle réussit, au prix des plus sanglants sacrifices à contenir l'ennemi très supérieur en nombre et à l'empêcher de séparer les armées (anglaise et française).

Le courageux et dévoué ROMAIN prend, pendant cinq jours, une part très active à la retraite mémorable de la Somme (plateau du Santerre) au cours de laquelle le 401<sup>e</sup>, au prix de pertes cruelles (25 officiers et 844 hommes) barre à l'envahisseur la route d'Amiens (route de Royes à Amiens).

Le 6<sup>e</sup> jour, dimanche de Pâques, 31 mars, ce brave et vaillant signaleur trouve une mort glorieuse dans les circonstances suivantes :

Après avoir bataillé pendant la matinée il est, vers midi trente, désigné pour aller ravitailler une mitrailleuse de première ligne. Ayant, non sans danger, rempli sa mission, il tente, malgré la rafale de feu, de revenir là où l'appelle son devoir : il veut rejoindre le Commandant de la 2<sup>e</sup> compagnie dont il est le signaleur. Au moment où, pour la 2<sup>e</sup> fois, il se dispose à franchir la route en remblai, au-delà de laquelle est peut-être le salut, il est abattu. Sous les yeux de sa compagnie il tombe, entre deux tas de cailloux, frappé à la tête par des balles d'une mitrailleuse qui balaie la route. Personne ne peut lui porter secours : c'est la mort certaine tant la bataille fait rage. Trente minutes après, à 13 heures, sous la pression de nouvelles troupes boches notre ligne, tournée sur sa droite, est obligée de céder. Elle se replie en défendant pied à pied cette côte 104 que, depuis déjà 36 heures, elle dispute si âprement à l'ennemi, abandonnant aux allemands le corps de l'héroïque bluet de la classe 17, glorieusement tombé pour la France Immortelle.

Le 401<sup>e</sup> avait gagné chèrement, avec sa troisième palme, la citation suivante à l'ordre de l'armée :

« Au cours des opérations qui se sont déroulées du 23 mars au 3 avril 1918, s'est montré d'une ténacité, d'un courage et d'une endurance remarquables. Energiquement commandé par le Lieutenant-Colonel Bornèque, il a disputé pied à pied le terrain à des attaques ennemies très puissantes et a donné un bel exemple de sacrifice ».



Cette carrière militaire courte mais si dignement remplie a été couronnée par la citation suivante :

La Médaille Militaire est conférée à ROMAIN Joseph, soldat au 401<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, n<sup>o</sup> m<sup>e</sup> 15122 :

« Soldat d'élite, brave et dévoué. Après avoir donné pendant toute la campagne la valeur de son héroïsme est tombé glorieusement le 31 mars 1918, à Démuin ».

Cette nomination comporte attribution de la Croix de Guerre avec étoile de vermeil.



## **RODRIGUE Eugène**

Classe 1913

Soldat au 80<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 2 Novembre 1914, à Wyschaëtte (Belgique)

Parti plein d'entrain vers la frontière violée depuis quelques jours le hardi et brave RODRIGUE fait le coup de feu en Lorraine annexée. Il prend part aux opérations devant Nancy.

Il assiste ensuite à la bataille qui se termine par la victoire de la Marne. Au cours de ces combats il a failli trouver la mort. Sa capote et son pantalon ayant été criblés de balles et d'éclats d'obus, « c'est miracle, écrit-il, que je sois sorti vivant de cette fournaise ».

RODRIGUE se trouve ensuite au nombre des braves du 80<sup>e</sup> d'Infanterie transportés en Belgique pour la défense du sol de la nation héroïque qui a fait à la civilisation le sacrifice de son indépendance plutôt que de se parjurer.

Remarquable agent de liaison RODRIGUE trouve une mort glorieuse dans le combat acharné livré le 2 novembre 1914 pour la possession du moulin de Kemmel. Il est enseveli dans le jardin de ce moulin par les soins de ses frères d'armes qui, appréciant comme il convenait la valeur de leur héroïque camarade, n'ont pas voulu laisser à d'autres le soin de lui rendre les derniers honneurs.



## SÉGUY Georges

Classe 1910

Soldat au 15<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Mort le 23 Février 1918, des suites de ses blessures, à Aspach-le-Bas (Alsace)

Parti à la mobilisation comme canonnier dans le 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde, SÉGUY est versé en janvier 1915 dans le 15<sup>e</sup> d'Infanterie. Il est de tous les combats auxquels prend part ce beau et brave régiment.

Le vaillant SÉGUY est blessé à Tahure en faisant bravement son devoir. Revenu au front il assiste aux affaires du bois de la Grurie et du Four de Paris en 1916.

En 1917 il est devant Verdun où s'illustre son régiment. Il prend part à la grande bataille défensive livrée au Mort-Homme et à la côte 304.

Le 15<sup>e</sup> d'infanterie est ensuite transporté dans les Vosges et, de là, en Alsace. Le brave et valeureux SÉGUY suit le sort de son régiment. Le 23 février 1918 il est parmi les vaillants soldats chargés d'enlever Aspach-le-Bas. Au cours de cette attaque il est grièvement blessé.

Il mérite pour sa belle conduite la citation suivante à l'ordre du Régiment :

« Très bon grenadier, dévoué et courageux. Faisant partie d'une première vague d'assaut pour l'exécution d'un coup de main sur le village d'Aspach-le-Bas a été grièvement blessé au cours de l'action ».

Evacué sur l'ambulance, l'héroïque SÉGUY meurt, pour la France, des suites de ses glorieuses blessures.



# SIOURAC Paul

Classe 1901

Soldat au 42<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

Mort le 26 Septembre 1915, des suites de ses blessures, à Suippes (Marne)

Avec le glorieux 42<sup>e</sup> Colonial SIOURAC assiste aux diverses opérations sur la Meuse et ensuite aux combats des 3 et 4 septembre qui se terminent par l'enlèvement par nos troupes du plateau de Souilly. Le brave SIOURAC reçoit sur ce même plateau, le 7 septembre 1914, sa première blessure.

Le 42<sup>e</sup> Colonial prend ensuite sa part de fatigues et de danger dans différents secteurs du front notamment devant Saint-Mihiel et en Champagne. SIOURAC, toujours intrépide et vaillant, participe ainsi aux travaux de secteur en Argonne et devant Vauquois.

Ce héros est au premier rang en Champagne lorsqu'il est atteint le 25 septembre 1915 de plusieurs blessures. Transporté à Suippes il meurt, pour la France, dans cette formation sanitaire, des suites de ses glorieuses blessures, léguant à son jeune fils le souvenir d'un père vaillant et dévoué ayant accompli son devoir jusqu'au sacrifice suprême.

*Citation posthume :*

La Médaille Militaire est conférée, par arrêté Ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 1920, à la mémoire de :

SIOURAC Paul, soldat au 42<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale :

« Brave soldat, courageux et dévoué. Blessé grièvement en Champagne. Mort pour la France le 7 octobre 1915 ».

Croix de Guerre avec étoile de bronze.

A Marseille, le 22 Décembre 1920.

Le Colonel Commandant le 22<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale.

Signé : Illisible.



## SOUCAILLE Marceau

Classe 1908

Sous-Lieutenant au 143<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Tué le 5 Novembre 1914, à Wytchaëtte (Belgique)

Le sous-lieutenant de réserve SOUCAILLE, abandonne ses élèves à la veille des vacances, et rejoint bientôt le 143<sup>e</sup> d'Infanterie avec lequel il embarque le 8 août à destination de la Lorraine.

Du 10 au 18 août le régiment marche sur Avricourt où il franchit la frontière le 16 août. Les plus grands espoirs sont permis ; le régiment est déjà en Lorraine annexée et il n'a pas encore combattu.

Le 18, commence l'offensive française. Le 19 août le 143<sup>e</sup> est placé en position d'attente dans le bois de Muhlwald où il reçoit le baptême du feu. L'exemple des officiers, superbes de sang-froid et de courage, permet à tous de supporter sans faiblir cette première épreuve.

Le 20 août a lieu l'action d'ensemble connue sous le nom de : bataille de Morhange. Après un dur combat dans la forêt de Mühlwald, où le 3<sup>e</sup> bataillon est encerclé, le 143<sup>e</sup> reçoit l'ordre de la retraite qui continue jusqu'au 24 août. Le 25, mettant à profit le désarroi causé par notre artillerie dans les rangs allemands, toute la 64<sup>e</sup> Brigade (15<sup>e</sup> et 143<sup>e</sup>) s'élance à l'attaque de Rozelieures aux accents de « La Marseillaise » et du « Chant du Départ ».

Les français ont la satisfaction de voir fuir les boches : la bataille est gagnée : c'est la victoire. Le sous-lieutenant SOUCAILLE après avoir pris une part glorieuse à cette première partie de la campagne est ensuite parmi les vainqueurs du Grand-Couronné et parmi les défenseurs de Toul.

Nommé lieutenant pour sa belle conduite au feu, ce vaillant officier se trouve dans les premiers jours de novembre au nombre des valeureux français transportés d'urgence en Belgique où l'armée du roi Albert lutte



avec l'énergie du désespoir pour éviter l'invasion du dernier lambeau du territoire national.

Le 1<sup>er</sup> novembre, le 143<sup>e</sup> reçoit l'ordre d'attaquer Wytschaëtte qui a dû être cédé à un ennemi très supérieur en nombre par une division de cavalerie anglaise. Le village est atteint et fortifié. La lutte se continue pendant plusieurs jours, terrible et meurtrière, sans arrêt, dans la boue, sans vivres, souvent sans cartouches.

Le 5 novembre a lieu un combat acharné pendant lequel le terrain est disputé avec une farouche énergie ; on se bat à coup de pelle et de pioche. Le vaillant lieutenant SOUCAILLE trouve une mort glorieuse, face à l'ennemi, au cours de cette journée mémorable où tous les officiers et soldats du 143<sup>e</sup> accomplirent de véritables prouesses en faisant assaut d'héroïsme.

Le Colonel Seely, ancien ministre de la guerre britannique, témoin de l'ardeur héroïque et de la vaillance du 143<sup>e</sup>, prononça le 5 novembre, les paroles suivantes : « Si je vis, je dirai à toute l'Angleterre ce que j'ai vu ce soir ».

Quel plus bel éloge pouvait-on faire de nos admirables soldats et de leurs chefs parmi lesquels le lieutenant SOUCAILLE tombé ce jour-là au champ d'honneur ?

---



## SOUAL Marius-Joseph

Classe 1909

Soldat au 143<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

Mort en captivité le 19 Novembre 1918, des suites d'une maladie contractée pendant son internement.

Le soldat SOUAL, parti en campagne avec le 143<sup>e</sup> d'Infanterie assiste aux opérations du début de la campagne en Lorraine annexée.

Fait prisonnier le 20 août 1914, dans le bois de Mülwald, il est interné en Allemagne. Après des séjours successifs dans divers postes il est enfin affecté à celui de Ludwigsbürg.

Voici narrée par le capitaine R. Christian Frogé, dans son ouvrage « Les Captifs » « La Gehénne » la triste situation faite à nos malheureux soldats prisonniers des brutes allemandes.

« J'ai vu l'efer de Ludwigsbürg aux locaux immondes. Ludwigsbürg était le soupirail de la famine et de la mort. J'ai vu là des soldats de France s'anémier jusqu'à en mourir. Les punitions pleuvaient sur eux sans motif. J'ai vu des soldats jetés aux cachots funéraires après avoir été assommés. J'en ai vu d'autres immobilisés dans les cages de fer, des cages de 50 centimètres carrés, portant 7 barreaux sur chaque face. Les corps, verticaux, étaient vite brisés de fatigue. Les genoux et la tête se coinçaient alors entre les barres, rendant la torture soudain effroyable. De six heures à midi, de quatorze à dix-huit heures, le supplice se prolongeait pour chaque patient durant dix ou 15 jours, selon le caprice du directeur des pénitenciers. Nul prisonnier de guerre ne pouvait traverser les cours sans revêtir une cagoule ou s'affubler d'un masque : les martyrs ne devaient plus se connaître dès qu'ils avaient franchi le seuil du bagne maudit. Sur leur isolement total,



dans le ténèbre des caveaux, parmi les menaces, à travers les plaintes, roulait le rire de la démence ».

« J'ai vu passer là les derniers damnés de la terre. Leurs regards étaient des trous d'ombre. Ils passent, ils passent toujours dans mes rêves, images spectrales aux faces invisibles. Et toujours, toujours, j'entends, au long de la théorie funèbre, un cliquetis de ferraille, d'étranges crissements sur les dalles disjointes, un fracas de chaînes qui traînent et qui sonnent, qui sonnent et qui traînent.... comme le rire atroce des fous ». (1)

\* \* \*

Le bon et brave SOUAL après des souffrances sans nom allait enfin, après 51 mois de captivité, retrouver sa famille anxieuse quand, une implacable maladie contractée dans les cachots allemands l'a terrassé.

Admis au lazaret de Ludwigsbürg il est mort le 19 novembre 1918, sans avoir pu revoir sa famille et sa Patrie.

---

(1) Tous ces faits ont été certifiés sous la foi du serment par des témoins oculaires, dont le sergent-major Pardiac du 234<sup>e</sup> d'Infanterie et le sergent Guérin du 40<sup>e</sup> d'Infanterie.



YCHÉ Auguste

Classe 1902

Soldat au 33<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

Tué le 9 Août 1918, à Haudiomont (Meuse)

Bon et brave soldat YCHÉ est au nombre des mobilisés qui, au Maroc, imposent silence aux turbulentes tribus soulevées par les agents de l'Allemagne. Pendant un séjour de deux ans dans notre nouveau protectorat, le vaillant YCHÉ est de toutes les colonnes formées pour la pacification du pays.

Rappelé en France, il prend part à toutes les actions du 33<sup>e</sup> Colonial.

Il se montre soldat accompli et homme de devoir. Il ne boude jamais à la besogne quand il s'agit de découdre du « boche ».

Après plus de quatre années de combats incessants il est glorieusement tué le 9 août 1918, à Haudiomont.

Il laisse à ses enfants tout un passé de vaillance et le souvenir d'un père bon et courageux ayant bravement accompli tout son devoir.



COMPTÉ-RENDU  
DE LA  
CÉRÉMONIE  
D'INAUGURATION

10 OCTOBRE 1920





PREMIÈRE PARTIE

COMPTE-RENDU

DE LA

FÊTE D'INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS

---

Le 9 octobre, à 20 heures 30, a eu lieu, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, la remise des palmes offertes par le Comité aux familles des Morts.

M. Romain, préside, ayant à sa droite : M. Tautil, maire et M. Oursoul, vice-président du Comité et, à sa gauche : M. Luby, adjoint au maire et M. Calvet, secrétaire du Comité.

Au milieu de l'émotion générale, des sanglots et des larmes de l'assistance composée des parents et amis de nos Grands Morts, M. le Président, d'une voix que l'émotion fait trembler, s'exprime en ces termes :

Pères et Mères, Epouses, Frères et Sœurs de nos Glorieux Morts,

C'est sur vous qu'en un temps d'universel sacrifice a été demandé le sacrifice le plus déchirant !  
Ils sont tombés !

Vous ne les reverrez plus, vous n'entendrez plus leurs voix joyeuses ou graves, vous ne serrerez plus dans vos bras ce fils, espoir de vos vieux jours, ce frère chéri, cet époux objet de vos tendresses et soutien de votre existence.

Il ne vous reste, hélas ! que leur souvenir que pieusement, vous gardez au fond de votre cœur !

Aussi, à la veille de la glorification solennelle de tous Ceux que nous pleurons, le Comité et la Municipalité ont-ils voulu vous associer d'une manière plus intime à la fête du Souvenir qui se déroulera demain.

Comme gage d'affectueuse reconnaissance il va vous être remis une palme ornée d'un ruban tricolore.

Ces palmes — tout à la fois palmes de la Victoire et palmes du Martyre — vous diront que nous mêlons nos larmes avec les vôtres, que nous vous saluons avec une respectueuse et profonde sympathie et que nous sommes avec vous douloureusement fiers de Ceux qui, pour la France, sont tombés au Champ d'Honneur.

---

M. le Président offre à M. le Maire la première palme. Il le prie de la faire déposer sous le Tableau d'Honneur des Victimes de la Guerre qui, depuis 1914, orne un panneau de la Salle des Séances.

Tout aussitôt commence le défilé des familles. Moment d'une douleur poignante. A l'appel de son nom un membre de la famille de chaque héros reçoit une superbe feuille de Cyca (palmier de Nice) ornée d'une belle cravate de ruban tricolore.

Ce défilé très impressionnant fait baigner les paupières et couler bien des larmes. M. le Maire, en un geste d'une délicatesse très appréciée, remet à M. le Président la palme attribuée à la mémoire du jeune Romain, son fils aîné, tombé glorieusement.

La cérémonie est terminée.  
M. le Président, d'une voix où perce une émotion à grand'peine contenue, remercie l'assistance. Il l'invite à se rendre nombreuse à la cérémonie du lendemain, et rappelle que des places sont réservées aux familles devant le Monument.



DEUXIÈME PARTIE

## CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DU MONUMENT

(10 OCTOBRE 1920)

---

Cette cérémonie s'est déroulée dans l'ordre du programme arrêté par la Commission d'organisation.

Nous laissons à « Un Poilu » présent à l'inauguration le soin de faire le compte-rendu fidèle de cette imposante manifestation d'amour et de reconnaissance envers les glorieux Enfants de La Redorte tombés au Champ d'Honneur.

---

Une cérémonie grandiose dans son émouvante simplicité se déroulait à La Redorte, dans l'après-midi ensoleillé du dimanche 10 octobre 1920, réunissant toute sa population dans un même élan d'admiration et de reconnaissance.

C'était l'inauguration du Monument érigé par les soins du Comité local à la mémoire des Enfants Redortais tombés au Champ d'Honneur au cours de la Grande Guerre. Cinquante-deux ont payé de leur vie notre splendide victoire. Cinquante-deux des plus jeunes, des plus forts. Quel sacrifice !

En attendant le moment de la cérémonie, parents, amis, étrangers accourus des villages voisins, se groupaient sur la route de Rieux, à la bifurcation du chemin d'Azille tandis que, devant la Mairie, le cortège se formait. Un silence, un recueillement presque religieux planaient sur toute cette foule. On sentait tous les cœurs opprésés, tous les fronts penchés, chargés de douloureux mais fiers souvenirs.

A 2 heures précises le cortège s'ébranle. En tête une clique de vigoureux clairons attaque alertement un pas redoublé. Ils sont suivis de la Société de Secours Mutuels et des enfants des écoles. Derrière eux, déployant ses trois couleurs, escorté d'un piquet d'honneur, s'avance le Drapeau National, suivi d'un groupe nombreux de combattants — heureux rescapés ! — des Orphelins et Pupilles de la Nation. Viennent ensuite les Membres du Comité et, fermant la marche, M. le Maire entouré du Conseil Municipal.

Les divers groupes sont, à leur arrivée, dirigés chacun vers la place qui lui est réservée. Les autorités sont reçues au pied du Monument par le Président du Comité, M. Romain, dont on ne saurait trop louer le zèle et l'intelligente activité...

Tout à coup, les clairons sonnent, le Drapeau s'incline — et avec lui tous les fronts — et, aux accents de la *Marseillaise*, enlevée par l'orchestre qui soutient les chœurs, le voile qui couvrait le Monument tombe..... Les noms des cinquante-deux héros apparaissent alors. Gravés en lettres d'or dans le marbre rose, ils étincellent au soleil comme dans un rayonnement de gloire.

« A l'appel..... » Un à un, un ancien compagnon de lutte, décoré de la Croix de guerre, les nomme à haute voix au milieu d'un silence solennel tandis que, parmi la foule, une voix d'adolescent répond à chaque appellation « Mort au Champ d'Honneur », voix ferme d'abord, puis tremblante accompagnée en sourdine par les sanglots mal contenus des assistants pendant que des larmes chaudes et pressées coulent de tous les yeux.



Appel émouvant ! Il semble qu'à l'appel de son nom l'âme du disparu vienne nous frôler de son souffle et nous dire : « Je suis là... »

\* \*

M. le Président prend la parole. D'une voix ferme mais où perce une émotion à grand peine contenue — car parmi les noms de nos cinquante-deux martyrs brille celui de son fils aîné glorieusement tombé après avoir été quatre fois blessé. — M. Romain présente le Monument à la population. Il la remercie d'avoir si bien répondu à l'appel du Comité en apportant spontanément chacun son obole de sorte que l'œuvre a pu être amenée rapidement à bonne fin. Il remercie aussi les membres du Comité du concours matériel et moral qu'ils lui ont apporté. Il confie aux autorités municipales la garde et l'entretien du Monument et, en termes émus et élevés, évoquant la magnifique épopée de nos soldats, il adjure son auditoire, conquis, de n'être pas ingrat envers ces Grands Morts et de se souvenir toujours. (1)

\* \*

M. le Maire prend possession du Monument au nom de la Commune et, en quelques paroles énergiques, il félicite le Comité et particulièrement son Président de l'œuvre patriotique accomplie et l'assure que le Conseil Municipal et lui sauront veiller à la réalisation des désirs exprimés au nom de la population de La Redorte. (1)

\* \*

L'orchestre et les chœurs nous reposent par quelques morceaux de circonstance heureusement exécutés.

La musique se tait pour céder à nouveau le pas à l'éloquence.

Trois anciens poilus nous parlent de nos Morts, faisant revivre quelques-uns des traits qui les caractérisent.

M. Baudouy, sergent, dit d'une façon impeccable, une belle pièce de vers : « *A nos Grands Morts* » (1) ; M. Bardy, sous-officier, à la voix puissante et harmonieuse, chante, accompagné par l'orchestre, les beaux vers de V. Hugo : « *Ceux qui pieusement sont Morts pour la Patrie* » ; M. Amoureux, jeune poilu de la classe 1917, adresse un salut émouvant aux héros Redortais et dit avec talent une pièce en vers : « *Pour les Morts* ». (1)

\* \*

Un jeune lieutenant, alerte et plein d'entrain, à qui l'éloquence est familière, M. Gallier, jeune magistrat, évoque dans un discours de grande envolée les diverses péripéties de cette longue lutte de géants et les belles qualités, bien françaises, tour à tour déployées par nos Poilus.

Il le fait en homme qui a vécu ces heures tragiques. Très gravement blessé et décoré de la Croix de guerre il a été, lui aussi, un des braves Redortais qui ont fait tout leur devoir.

\* \*

Un défilé d'enfants succède aux orateurs. Ils apportent un témoignage de fidélité non moins touchant en déposant chacun une fleur ou un brin de laurier au pied du Monument.

---

(1) Voir pages suivantes les discours et morceaux de poésie.



ment. La cérémonie touche à sa fin. Les clairons sonnent, le Drapeau s'incline et le cortège regagne la Mairie pour la dislocation.

Avant de se séparer, un dernier salut est donné au Drapeau et dans ce salut c'est toute l'âme de chacun des assistants qui y passe. Il nous semblait entendre du fond de tous les cœurs monter ces fières paroles : « Drapeau de la Patrie endeuillé de la mort des quinze cent mille héros que nous pleurons, mais tout rayonnant de leur victoire, nous t'aimons plus que tout et si demain il fallait encore se lever pour défendre les libertés abritées dans tes plis, à ton appel, encore une fois, nous répondrions : « Présent ! ».

UN POILU

---

## DISCOURS DE M. ROMAIN

*Président du Comité*

---

Chers Concitoyens,

La Commune de La Redorte a été des premières à vouloir rendre aux Glorieux Disparus de la grande guerre l'hommage dû à leur valeur et à leur sublime sacrifice. Si elle n'est pas la première à inaugurer un Monument élevé à la gloire des Grands Morts de la guerre mondiale c'est que les circonstances consécutives à la crise économique d'après-guerre ont retardé la mise en marche des travaux. L'inauguration que nous avions rêvée pour la Fête Nationale des Morts de 1919 a donc été, de ce fait, retardée de quelques mois....

Reconnaissant la dette immense contractée envers ceux qui, au prix de leur sang, ont ramené sous nos Drapeaux la victoire si ardemment attendue, vous avez, Chers Concitoyens, en une souscription volontaire, donné au Comité les moyens matériels de mener à bonne fin l'œuvre projetée.

*Il n'a pas eu à recourir à la quête à domicile.* L'élan du cœur vous a portés à faire allègrement votre devoir. Vous avez mis à notre disposition la somme de Dix-sept mille francs.

Nous remercions bien sincèrement la population toute entière, les groupements, les sociétés et les donateurs momentanément éloignés de la petite Patrie qui ont prêtement répondu à l'appel du Comité.

Nous adressons nos félicitations à M. Portal, l'architecte distingué, qui a su tirer un excellent parti du terrain que les circonstances ont imposé au Comité.

Nous témoignons publiquement notre reconnaissance à M. Pagès, le propriétaire du terrain, dont le geste désintéressé a permis l'érection en bonne place du monument.

Nous remercions bien cordialement MM. les Membres du Comité, MM. Basset, Froumen et Pech, Présidents d'honneur, M. le Maire et MM. les Membres du Conseil Municipal pour le concours moral et financier qu'ils nous ont les uns et les autres apporté.

Enfin, à tous, le Comité dit sa profonde gratitude.

\* \* \*

Le monument que nous inaugurons et les deux tableaux déjà placés dans l'Eglise et au Cimetière sont destinés à commémorer, à perpétuité, le Sacrifice suprême des héros tombés pendant la guerre qui a ensanglanté le monde et au cours de laquelle ils ont étonné l'Univers.

La gloire la plus pure auréole leurs fronts. Elle éclaire d'un jour radieux la voie triomphale qu'ils ont tracée. Nous allons rapidement la parcourir. Rien ne saurait mieux élever nos cœurs !



Aux premiers jours de la Mobilisation, à l'appel du tambour et des cloches, d'un bond, toute la France se trouva debout. Elle se révéla plus héroïque, plus unie que jamais.

Dès les premières rencontres l'énergie farouche de nos magnifiques soldats faisait prévoir les pages immortelles qu'ils devaient écrire de leur sang. L'âme française, exaltée jusqu'au sacrifice suprême, étonna le monde ! Et ce furent la Marne, la Belgique, l'Artois, la Picardie, l'Aisne, la Champagne, l'Argonne, la Meuse, la Lorraine et l'Alsace ! Ce fut ensuite Verdun. Verdun ! dont on ne peut prononcer le nom sans un frissonnement de tout son être. Verdun ! pierre angulaire de la France contre laquelle vinrent se briser la force et l'orgueil germaniques

Et puis ce furent à nouveau la Somme et l'Aisne avec leurs revers soudains et inattendus mais bientôt effacés grâce à la tenacité, au sublime dévouement, à l'esprit de sacrifice des incomparables troupes françaises.

Ce furent enfin les journées décisives de Foch arrachant la Victoire et amenant l'Allemagne vaincue à accepter la plus grande défaite militaire de tous les temps.

Voilà votre œuvre, œuvre de Géants, ô Soldats immortels de la grande et noble France !

Vos noms sont sacrés glorieux Poilus. Honneur à Vous !.....

..... Et à vous qui êtes revenus heureux et fiers du devoir simplement et fidèlement accompli ;

A vous, blessés ou non, qui avez souffert ;

A vous qui avez connu les dures et affreuses misères des prisons allemandes ;

A vous qui avez connu la boue horrible et noire et les rafales glacées de neige,

A vous qui avez connu l'atroce vision des camarades affreusement déchiquetés, des mourants qui râlent et des morts en décomposition ;

A vous qui, pendant de longues heures, avez subi l'affolante tempête de fer et de feu ;

A vous qui, avec l'énergie farouche des preux d'antan, avez pris une active part à l'assaut libérateur ;

A vous, dignes fils des Va-nu-pieds superbes de 1792, qui avez bouté hors de France l'envahisseur exécré ;

A vous tous, Survivants de la Grande Guerre, qui êtes revenus chargés des lauriers de la Victoire, nous adressons le tribut de la plus affectueuse et fraternelle reconnaissance.

Mais la grande joie de votre triomphal retour se mue en une tristesse profonde au seul souvenir de tous vos camarades qui, nombreux, sont tombés au Champ d'Honneur.

Partis joyeux, pour accomplir comme vous tout leur devoir, ils pensaient, comme vous, goûter les joies du retour..... et ils ne sont pas revenus ! Leurs noms — 52 — brillent en lettres d'or sur le marbre de la plaque funéraire.

Lourd tribut ! dure rançon de la Paix !

Cinquante-deux parmi les meilleurs de nos Enfants dorment leur dernier sommeil sur la Voie sacrée de la mer du Nord aux Vosges !

Ils n'ont point vu luire le jour rêvé de la victoire française.

Pour la Patrie Ils sont tombés en braves après avoir épuisé toute la gamme des privations et des souffrances :

Ils ont marché à demi-morts de fatigue, trempés jusqu'aux os, transis de froid ou épuisés de chaleur et de soif dans l'air embrasé d'une journée torride ;

Ils ont vécu sous terre à quelques mètres de l'ennemi ;

Ils ont attendu dans le frémissement de tout leur être l'attaque imminente qu'il a fallu repousser dans un féroce corps à corps ;

Ils ont franchi le parapet pour courir sus à l'ennemi en traversant d'aveuglants et terrifiants tirs de barrage ;

Ils ont bondi de trous d'obus en trous d'obus et passé des nuits isolés dans le précaire abri d'un entonnoir rempli d'une eau puante et gluante ;

Ils ont combattu le jour, ils ont combattu la nuit, ils ont veillé toujours et enfin, ils sont Morts !

Morts ! Obscurément : dans le sillon d'un labour, sur l'accotement d'une route, dans l'excavation creusée par les projectiles ou dans le mystère d'un épais taillis !.....

Ainsi sont tombés nos Fils, héros que nous pleurons, mais dont nous avons le droit d'être fiers. C'est à leur sacrifice, courageusement consenti, que la France a dû la Victoire, cette Victoire

appelée de tous nos vœux et qui a été obtenue par le collectif effort de tous, par l'union de toutes les armes.



Artilleurs ou Cavaliers Coloniaux ou Lignards, Chasseurs à pied ou Zouaves, Fusilliers-marins ou Tirailleurs, Aéroliers ou Aviateurs, Cyclistes ou Artilleurs d'assaut, Soldats des troupes blanches ou des troupes noires, Territoriaux, Réservistes ou Jeunes Soldats imberbes appelés avant l'heure, du Devoir ! vous êtes parés d'une gloire immortelle hélas ! rougie de votre sang !

Devant vous, ô Martyrs du Droit et de la Liberté, pieusement nous inclinons le front et ployons le genou.

Pour vous, ô Morts sublimes, déjà entrés dans l'Immortalité, nous apportons des couronnes faites de lauriers triomphants et

- « Parmi les lauriers que la France donne,
- « Prenant, choisissant les plus beaux,
- « Ceux qui sont tressés en couronne
- « Nous les portons sur vos tombeaux ». (1)

\* \*

#### Enfants de nos Écoles,

Pour vous, mes Enfants, nous allons rapidement évoquer un souvenir personnel.

Au mois de juillet dernier, au cours d'un pèlerinage au front, pèlerinage qui pour nous était un devoir en même temps qu'un hommage rendu à tous ceux qui sont morts ; au cours de ce pèlerinage, nous avons été frappé du tableau que présentait, à nos yeux, le champ de bataille au nord de Moreuil.

Sur le plateau du Santerre, dans cette grande étendue de ruines où tout croyions-nous devait donner l'impression d'un cataclysme à nul autre pareil, dans ce vaste désert où rien, pensions-nous, ne devait plus pousser que les rustiques croix des tombes ; sur ce plateau du Santerre, témoin muet des luttes épiques où les Nôtres se sacrifièrent pour arrêter la ruée allemande, sur cette terre arrosée du sang le plus pur de notre vaillante jeunesse française, sur cette terre doublement chère à notre cœur, une splendide floraison de bluets, de reines-marguerites et de coquelicots masquait, à perte de vue, à nos yeux étonnés, les plaies de la terre meurtrie.

Ces fleurs, comme un immense pavillon tricolore, recouvraient les tombes anonymes de ceux qui reposent là, mêlés à cette terre qu'ils ont si âprement et si vaillamment défendue !

Elles faisaient revivre sur ces tombes sacrées les trois couleurs vénérées du Drapeau, image de cette Patrie, pour laquelle ils ont combattu jusqu'au sacrifice suprême !...

Cette terre meurtrie, ravagée, dévastée, donnant ses fleurs aux couleurs les plus vives pour parer les tombes de nos fils disparus, quel symbole !...

De même que la nature prévoyante a fleuri les tombes de nos morts glorieux, fleurissez votre cœur, cultivez en lui la petite fleur du souvenir.

Enfants de nos Ecoles, espoir de la France de demain, souvenez-vous !

C'est à vous, les jeunes d'aujourd'hui, qu'il appartient d'entretenir le perpétuel culte des Morts de la Grande Guerre, de Ceux qui, par leur sublime abnégation, ont sauvé la France et la Civilisation.

A défaut de tombes, que vos mains demanderaient à entretenir pieusement, que ce Monument soit pour vous le symbole de la Reconnaissance et du Souvenir ! Qu'il soit pour vous la vivante leçon de choses qui toujours élèvera votre âme en vous rappelant constamment les noms de nos compatriotes tombés pour la défense de nos foyers et de nos libertés ; qu'il vous rappelle, mes enfants, que c'est à leur courage, à leur héroïsme que vous devez d'être les Citoyens d'une France toujours plus grande, toujours plus belle et toujours plus libre !

Devant ce Monument, public hommage de toute une population meurtrie, mais fière du noble sacrifice de ses fils nimbés de gloire, faites tous le serment de n'oublier jamais !

\* \*

#### Mes Chers Concitoyens,

Que ces quelques fleurs desséchées, rapportées de là haut — du lieu sacré où nos glorieux Enfants

(1) Jean Aicard.



reposent — que ces fleurs fanées que nous déposons pieusement au pied du Monument, nous disent à tous : Souvenons-nous !

Oui, souvenons-nous ! N'oublions jamais l'holocauste de notre million et demi de morts et surtout le sacrifice suprême de nos 52 concitoyens.

Que leur mémoire soit à jamais vénérée parmi nous ! et nous pourrons ainsi nous écrier avec le poète :

« .....Quand de tels morts sont couchés dans la tombe  
« En vain l'oubli, nuit sombre, où va tout ce qui tombe,  
« Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons.  
« Chaque jour, pour eux seuls, se levant plus fidèle,  
« La gloire, aube toujours nouvelle,  
« Fait luire leur mémoire et redore leurs noms.  
« Gloire à notre France Eternelle  
« Gloire à ceux qui sont morts pour Elle ! » (1)

\* \* \*

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers,

Au nom du Comité, et par acte notarié, nous faisons remise à la Commune de La Redorte du Monument élevé avec le produit de la souscription volontaire ainsi que du terrain sur lequel il est érigé.

---

## DISCOURS DE M. TAUTIL

*Maire de La Redorte*

---

Mes Chers Concitoyens,

Je dois à mes fonctions le triste et grand honneur de recevoir au nom du Conseil Municipal, au nom de la Commune, ce monument destiné à perpétuer, à travers les âges, la grande mémoire de Ceux qui donnèrent leur vie pour conserver nos libertés.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter, M. le Président, pour le zèle, l'activité, le dévouement avec lesquels vous avez mené à bien une œuvre aussi délicate. Je n'aurai garde d'oublier MM. les Membres du Comité qui, eux aussi, ont apporté à l'accomplissement de cette tâche les qualités qui les distinguent.

Dès l'instant où vous me remettez l'acte par lequel le Monument et le terrain sur lequel il est édifié deviennent propriété communale, je tiens à déclarer qu'il sera pris le plus grand soin de l'un et de l'autre et que tous les ans (et en ceci je ne crains pas d'engager l'avenir) il sera déposé sur son socle, le jour de la Fête Nationale, une palme en souvenir de nos Grands Morts. J'ajoute que cette manifestation aura lieu avec le même cérémonial qu'aujourd'hui.

\* \* \*

Mes Chers Concitoyens,

Après l'éloquent discours que vous venez d'entendre, ma tâche quoique profondément modifiée n'en est pas moins difficile par le fait même qu'elle est très simple.

En effet, tout ce que l'on peut dire sur les héros que nous magnifions a été dit.

Certes, mon émotion est grande, car certains de ceux dont nous regrettons la perte ont été mes

---

(1) Victor Hugo.



Frères d'armes. Ensemble nous avons vécu des heures terribles, nous avons pris part aux mêmes combats, supporté les mêmes fatigues, enduré les mêmes souffrances.

Eux hélas ! ne sont pas revenus... Tels sont les hasards de la guerre...

Parents infortunés. — Veuves frappées dans vos plus chères espérances. — Enfants condamnés à entrer dans la vie sans votre soutien le plus ferme. Que reste-t-il de vos joies et de vos espoirs ?... Un nom gravé sur une pierre... C'est tout...

Mais combien éloquent est ce nom. Avec quelle force mes chers petits amis il vous trace votre devoir, ce devoir qu'il est parfois si difficile de faire.

Ecoutez la grande voix des morts. Elle vous dit :

« Nous avons enduré des souffrances sans nom ».

« Nous nous sommes sacrifiés pour que vous puissiez vivre libres, pour que puissent se développer les facultés de notre race, pour que notre pays bien-aimé ne sorte pas amoindri de la guerre ignoble que nous avons été obligés de subir, pour que l'héritage que nous vous léguons soit à jamais conservé intact, pour que vous ne soyez pas plus tard victimes vous-mêmes d'une pareille calamité.

« Voilà pourquoi nous sommes battus.

« Voilà pourquoi nous sommes morts ».

Votre réponse mes Enfants doit être digne de leur sacrifice...

Dormez en paix Morts vénérés. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que votre sacrifice ne soit pas vain.

C'est par le travail que nous nous efforcerons de nous rendre digne de vous.

C'est dans le travail que nous puiserons la force nécessaire pour mener à bien la lourde tâche qui nous incombe et s'il nous arrive de manquer de courage c'est auprès de ce Monument que nous viendrons nous reconforter.

Morts ! dont l'immolation suprême n'a d'égale que le courage avec lequel vous l'avez accomplie ; je m'incline avec respect devant ce Monument qui vous personnifie et j'appelle sur votre Mémoire l'admiration et la reconnaissance des générations à venir.

---

La pièce de vers ci-dessous devait être dite par une orpheline, pupille de la Nation, Mlle Boyer. En proie à une émotion intense elle a dû s'abstenir.

## AUX SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE (1)

Dormez vaillants soldats, nous revivons vos gloires ;  
Vos enfants voient vos noms inscrits en lettres d'or,  
Et nous avons appris que malgré les déboires,  
Nul n'a désespéré luttant jusqu'à la mort.

Reposez tous en paix nobles fils de la France,  
Qui sans jamais compter répandiez votre sang.  
Dans votre souvenir nous puisons l'espérance,  
Vous fûtes les premiers parmi les plus vaillants.

Le rossignol, la nuit, redira dans les branches  
Sa chanson la plus douce en un hymne d'adieu,  
Et les petits enfants cueilleront des pervenches  
Autour de votre tombe avec un soin pieux.

Honneur à celui qui succombe  
Et qui n'entrevoit dans sa tombe  
Que le bonheur de son pays.  
Aux braves qui, comme leur mère,  
Ont su t'aimer, France si chère,  
Sans jamais avoir défailli !

---

(1) B. Vidart.



## A NOS GRANDS MORTS

*dit par M. Baudouy*

---

O morts, c'est grâce à vous que la France est vivante !  
Elle a gémi cinq ans dans un affreux sommeil  
Peuplé de cauchemars et de cris d'épouvante.  
Et c'est de votre nuit que sort notre soleil !

Nous vous devons d'avoir mérité la victoire.  
Vous nous avez montré ce qu'il fallait d'efforts,  
Et vous avez semé, d'un geste expiatoire,  
Le froment lumineux qui fait le pain des forts.

Nous vous devons la paix de nos grands paysages,  
La gaieté de l'aurore, et la douceur de voir,  
Lorsque l'ombre descend sur les toits des villages,  
L'âme de nos maisons s'exhaler dans le soir.

Nous vous devons l'amour, nous vous devons la vie...  
Nous vous devons l'honneur d'être restés Français,  
Et si nous marchons, fiers, sur la route suivie,  
C'est que tous nous savons où vous êtes passés !

Le deux août, au seuil de l'immense tuerie,  
Paysans, laboureurs délaissant vos moissons,  
Vous partiez, enivrés d'une sainte furie,  
Dans les grands trains en fleurs qui portaient vos chansons

Les filles vous jetaient des baisers, au passage...  
Les vieux hochaient la tête... On criait : « A bientôt ! »  
L'angélus du matin baptisait le village,  
Une étoile brillait encor sur le coteau.

Vous partiez !... Et pendant des mois et des années,  
Vous avez bravement lutté, saigné, souffert,  
Opposant le courage aux forces déchaînées,  
Et demeurés debout dans l'ouragan de fer

Vous nous avez donné la Marne, la Champagne,  
Les Eparges, la Somme et Verdun ! Vous avez  
Repoussé l'allemand et fini la campagne  
En chassant de chez nous Guillaume le mauvais !

Dormez — vous dont la mort égalise les grades —  
Sous une croix, au pied d'un arbre, au bord des flots...  
Dormez et conservez sans fin, mes camarades  
L'azur de notre ciel au fond de vos yeux clos.  
La lumière descend sur le soldat qui tombe...  
Paix et lumière à ceux qui sont morts en vainqueurs.  
Que la Patrie en deuil se penche sur leur tombe  
Et que leur souvenir soit une flamme aux cœurs !

(1)



## DISCOURS DE M. AMOUROUX

*Soldat*

---

Chers Morts,

Mes Chers Camarades de combat,

Je vous salue ô vous glorieux Poilus ! qui avez payé de votre sang la victoire de notre chère France !.....

J'ai le grand honneur de vous apporter l'hommage de vos camarades survivants de la Grande Guerre. En leur nom je bénis votre mémoire, O vaillants Enfants de La Redorte, qui nous avez légué tout un héritage d'honneur et de gloire !

Ah ! chers morts regrettés, que nous étions loin, voilà 6 ans passés, de penser qu'une pareille cérémonie, en votre honneur, en ce jour, nous réunirait.

Vous étiez la joie, la force et la parure de notre cité : Elle était fière de vous.

Vous avez brusquement quitté vos foyers en pleine force ou en pleine jeunesse.

Mes chers camarades, si regrettés, nous avons tous présents à notre mémoire — et nous ne les oublierons jamais — ces préparatifs de départ au son du tocsin qui annonçait la mobilisation générale !

On vous a revus deux ou trois fois peut-être. Oh ! pas tous hélas ! au cours de rapides permissions dont le terme vous apportait une impression d'arrachement pleine de funestes pressentiments.

Et vous voilà disparus !

Disparus, ces frères, pères, époux, fiancés, que nous avons — nous les jeunes — remplacés sur la ligne de feu, suivant leur exemple, marchant sur leurs traces.

Vous n'êtes plus ! mais votre souvenir est toujours vivant parmi nous, votre âme plane sur la Cité, votre mémoire sera toujours honorée, respectée car, au prix de votre sang, vous êtes nos sauveurs, les sauveurs de la France qui, tout entière, vous pleure et vous bénit.

Mes Chers Concitoyens,

Vous qui n'avez pas vu les villages écroulés, les clochers éventrés ou abattus, les calmes paysages — où s'encadre à chaque saison votre existence coutumière — déchiquetés, bouleversés ou nivelés, devenus méconnaissables et n'offrant qu'un spectacle d'horreur ou d'indicible désolation, essayez donc d'imaginer ce qui nous était réservé si certaines alliances nous avaient manqué, ce que nous aurions souffert si nous avions été vaincus.

Mais nos glorieux concitoyens nous ont défendus. Au rempart vivant de leurs poitrines le flot s'est d'abord heurté, puis il s'est arrêté, enfin il a dû reculer.

Ils ont ainsi sauvé notre existence individuelle et notre existence nationale. Ils ont sauvé notre Patrie bien-aimée et lui ont donné, avec les lauriers de la Victoire, une ample moisson de gloire.

Ils ont écrit en traits de feu sur le tableau de l'histoire ces noms immortels : La Marne, l'Yser, la Somme, Verdun, la Champagne et l'Aisne.

Ces noms qui resplendissent fulgurants sur notre ciel étoilé s'imposent à notre respect et à notre admiration !

Ne l'oublions jamais.



## O HÉROS REDORTAIS !

..... Vous qui dans les plis déchirés du Drapeau  
Dormez en un linceul aux couleurs de la France  
Vous qui, les yeux fermés, goûtez le grand silence  
Et, face à l'ennemi, mourûtes le front haut,

Paix à vous que la guerre a frappés du fléau,  
Héroïque moisson d'audace et de vaillance ;  
Ce jour de souvenir, de deuil et d'espérance  
Est votre jour. Inclignons nous ce jour est beau !

A vous fils belliqueux de la Patrie en armes  
Nous n'apporterons pas de regrets et de larmes,  
Devant vous nos genoux ne doivent pas plier  
C'est debout qu'il convient de vous porter envie,  
Car lorsque l'on repose à l'ombre du laurier,  
La gloire fait la mort plus belle que la vie ! (1)

### DISCOURS DE M. LE LIEUTENANT GALTIER

*Juge à Pamiers*

Mesdames, Messieurs,

Votre Comité a voulu, dans une pensée de touchante délicatesse, associer à cette cérémonie, destinée à rendre hommage à des Braves morts pour leur pays, ceux qui ont combattu à leurs côtés. Pour parler au nom de soldats, il a donné la parole à un Soldat.

Hélas ! Messieurs, mon appréhension est grande et plus grande encore mon émotion ! Pour parler de nos héros, il aurait fallu une voix plus autorisée que la mienne, une voix qui partît de plus haut et qui portât plus loin.....

Tous ces noms des vieux habitants de La Redorte éveillent en moi de touchants souvenirs. Comme aux jours si proches et déjà si lointains de la Grande Guerre, où tant de ceux qui furent mes compagnons d'armes sont tombés à mes côtés, il me semble voir ces héros de notre village succomber un à un. Comment toucher, sans risquer de la ternir, à la pure auréole de gloire dont ils se sont eux-mêmes environnés ? Comment dépeindre l'esprit de sacrifice qui anima ces jeunes âmes et qui, du jour au lendemain, arrachant celui-ci à ses études, celui-là à son atelier, cet autre aux vendanges prochaines, de tous fit des héros ? Malheureux, en vérité, ceux qui en ces heures sublimes n'ont pas su comprendre leur devoir et sont restés aux portes de leur foyer quand l'ennemi était aux portes de la France !

Il ne m'appartient pas de rappeler ici avec quel enthousiasme ceux dont je m'honore d'être le compatriote sont partis pour nos frontières déjà violées.

Fantassins, artilleurs, cavaliers, sapeurs du génie, aviateurs, ils sont toute l'armée, ils sont toute la France..... Et ils sont toute la guerre : des cimes neigeuses des Vosges aux dunes de Belgique, dans les plaines d'Alsace et dans les forêts de l'Argonne, à Verdun, dans la Woëvre, en Champagne, en Artois, partout nos Redortais ont combattu, partout ils ont vaillamment fait leur devoir et leurs citations magnifiques en sont la preuve éclatante.

(1) " Pour les Morts " H. de Régnier



Combien pourtant fut dure leur tâche ! Monsieur le Président du Comité vous le disait tout à l'heure et il comparait nos Braves aux Volontaires de l'an II. Il semble bien, en effet, que soient faits pour eux les vers célèbres :

« Ils chantaient, ils allaient, l'âme sans épouvante,  
« Et les pieds sans souliers ».

.....  
« On battait l'avant garde, on culbutait le centre,  
« Dans la pluie et la neige et de l'eau jusqu'au ventre  
« On allait — en avant — ».

Mais peut-on vraiment les mettre en parallèle ? Ont-ils connu, les Volontaires de l'an II, cette horrible guerre de sapes et les angoisses des malheureux qui entendent chaque jour la pioche sournoise qui s'avance sous eux et prépare le fourneau de mine qui — ils le savent bien — les fera sauter un jour ? Ont-ils connu ces horribles gaz asphyxiants, produits d'une barbarie raffinée, qui étouffent, brûlent et, s'ils ne tuent pas sur le coup, rendent infirme à jamais ? Et ces obus monstres que vous avez certainement vus, M. le Président du Comité, dans les environs d'Amiens, entassés par milliers sur la route de Paris — naturellement — et abandonnés dans une fuite précipitée ? et ces avions qui vont jeter des bombes sur des villes ouvertes pendant que ricane là haut le lâche qui, à la faveur de la nuit, vient de tuer quelques femmes et quelques enfants ?

Quelle fermeté d'âme n'a-t-il pas fallu à nos soldats pour supporter les fatigues sans nombre et les terribles épreuves de la lutte la plus gigantesque que le monde ait connue ? Dans la neige, dans la boue, dans l'eau, par des froids terribles, par des chaleurs intenses, l'esprit tendu par la proximité de l'ennemi et la nécessité de déjouer ses embûches, ils sont demeurés stoïques sous les bombardements les plus meurtriers avec la quasi-certitude de la mort au bout.

Mais doit-on vraiment s'en étonner ? Il faut avoir vu une troupe rendre les honneurs au Drapeau de son Régiment pour comprendre l'émotion de tous ces braves devant cette étoffe de soie ternie par la pluie et la poussière, trouée par les balles et déchirée par les obus. Jamais le symbolisme de nos trois Couleurs ne fut mieux compris de tous ; jamais nos soldats ne saisirent mieux la grandeur et la beauté de leur tâche et la noblesse de la cause pour laquelle ils étaient prêts à se sacrifier. Dans ces générations qui s'offrirent pour la défense du pays ; il y eut des sentiments d'une générosité et d'une élévation admirables. En aucun temps l'idéal humain ne fût plus élevé ; en aucun temps aussi nos soldats ne furent plus beaux : le rire dans leurs yeux clairs, la chanson aux lèvres, frondeurs certes, mais sachant se dévouer en silence lorsqu'il le faut, débrouillards et courageux toujours, ils sont cet être sublime qui n'a jamais eu d'égal en aucun temps, ni dans aucun pays, qui a forcé l'admiration de nos alliés et de nos ennemis eux-mêmes et pour lequel il a fallu créer un nom : soldats d'épopée, soldats de légende, ils sont : « le Poilu de France ».

Combien de ces héros sont tombés, vous le savez, Messieurs, et vous savez aussi combien fut lourde la contribution de notre village. Les uns, les plus heureux peut-être ont été frappés au début des hostilités ; les autres sont tombés au cours de ces combats où, les tempes battantes, les oreilles assourdies par l'éclatement terrible des obus qui fait trembler la terre sous les pieds, on n'a plus qu'un but, atteindre à travers l'ouragan de fer et de feu la tranchée ennemie.

A tous ces héros vous avez voulu apporter l'hommage et la reconnaissance de leurs concitoyens ; vous avez voulu que leurs noms soient gravés dans le marbre et ce sont-là, pour leurs familles, les lettres de noblesse les plus belles, celles que l'on paye avec son sang. Soyez remerciés, Messieurs, pour cette pensée touchante, vous qui avez pris l'initiative de cette œuvre de reconnaissance et vous qui en avez fourni les moyens. En passant devant ce Monument, plus d'un cherchera le nom d'un fils, d'un époux ou d'un frère et son chagrin s'adoucirait d'un peu de fierté ; de jeunes enfants y apprendront à lire en épelant le nom de leur père, et les étrangers qui passeront ici sauront que les gens de La Redorte sont de braves gens. Dans leurs tombes, les héros qui ont sacrifié leur vie pour le salut de la France seront heureux et fiers de voir que leur sacrifice n'a pas été vain et que leur exemple ne sera pas perdu.

Mais permettez moi de vous le dire, Messieurs, et de le dire au nom de ceux qui ne sont plus, votre effort serait stérile s'il s'arrêtait là. Ceci est un cénotaphe dont le respect s'impose à tous. Il appartient aux parents d'apprendre à leurs enfants que cette œuvre est un monument sacré élevé à la mémoire de héros. Leur mort est un sacrifice dont il importe de bien dégager la leçon. Ce serait les



trahir que de ne pas avoir les yeux constamment fixés sur cette frontière du Rhin que leur vaillance a conquise et de l'autre côté de laquelle on pense déjà à une revanche que l'on prépare en secret. Sachons accepter les sacrifices qui nous sont imposés pour conserver à notre pays la place qu'il doit occuper dans le monde et pour lui rendre son ancienne prospérité.

N'oublions jamais ceux qui se sont sacrifiés pour leur Patrie ; à côté des Morts que nous glorifions aujourd'hui, faisons une place à leurs parents et à ceux qui sont revenus meurtris de la lutte. Nous devons nous incliner avec respect devant les familles en deuil de nos Héros. Par l'exemple et par l'éducation qu'elles ont données à leurs enfants, elles ont préparé ces générations magnifiques qui, d'un élan sublime, se sont dévouées pour la France. Entourons-les de respect et donnons leur tous l'aide et le soutien que leur auraient donnés leurs enfants. N'abandonnons pas égoïstement ces mutilés, ces blessés, ces prisonniers de guerre dont la santé est à jamais ébranlée et dont le moral est souvent atteint. Songeons aux souffrances terribles qu'ils ont endurées et montrons-nous indulgents aux caprices de leur humeur. N'oublions pas surtout la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers eux. C'est un devoir pour tous de leur venir en aide et de les occuper de préférence à tous autres.

Souvenons-nous de ces soldats improvisés qui surent être les plus beaux du monde ; songeons à la grandeur de la lutte qu'ils ont su mener à bien et ne nous épuisons pas dans des rivalités mesquines et des luttes étroites : sur les champs de bataille, le sang de ceux qui possèdent s'est mêlé au sang des ouvriers et des travailleurs. C'est notre devoir le plus sacré de rester unis et de travailler tous à la prospérité du Pays.

Et vous, Morts Glorieux, dormez en paix ! Ceux qui vous ont connus et aimés, ceux aussi qui ont combattu à vos côtés conserveront pieusement votre souvenir. Infirmiers du service de santé, hardis cavaliers, artilleurs splendides, héroïques fantassins, mes frères, vous tous dont j'ai si longtemps partagé les durs travaux et les terribles souffrances, nous vous unissons tous dans la même reconnaissance et nous n'oublierons pas le conseil qu'une voix harmonieuse nous donnait il y a quelques instants :

« Ceux qui, pieusement, sont morts pour la Patrie  
« Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie ». (1)

---

## IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN

---

Le Comité m'a fait le très grand honneur de me demander, pour le " Livre d'Or ", une impression d'ensemble, sur la cérémonie d'inauguration du Monument Commémoratif.

Peu qualifié pour une telle tâche je me serais volontiers récusé et effacé devant d'autres plus autorisés..... mais il s'agit de nos chers Poilus !... Aucune hésitation n'est possible, et, puisque l'occasion m'en est offerte, je me fais un pieux devoir de leur rendre, à mon tour, un témoignage personnel et public d'admiration, de regret attristé et de profonde reconnaissance. Il aurait fallu, pour un hommage digne des Grands Morts de la grande guerre, un tout autre talent. Qu'importe ! à défaut de rhétorique ou de belle littérature, j'apporterai du moins tout mon cœur.

Je ne m'attarderai point à rappeler les détails de la cérémonie : des résumés, fort bien rédigés, en ont été donnés, en rubrique locale, par les journaux de la région. Je ne saurais non plus, rien ajouter aux éloquentes et très belles paroles prononcées, tour à tour par les divers orateurs : M. le Président, M. le Maire, le jeune poilu Amouroux et M. le lieutenant Galtier au nom des anciens camarades de combat de nos chers Disparus. Je voudrais simplement essayer de dégager le caractère imposant de grandeur de cette magnifique et impressionnante manifestation.

---

(1) Victor Hugo.



Profondément recueillie et admirablement unie dans un même sentiment de douleur, la population tout entière de La Redorte s'était jointe au cortège officiel — familles de Morts, orphelins de la guerre, anciens combattants, mobilisés de l'intérieur, enfants des écoles, sociétés de secours mutuels, M. le curé, les fonctionnaires (Redortais d'adoption et de cœur), le Conseil Municipal en corps, tous avaient répondu à l'appel du Comité, et une foule énorme se pressait autour du Monument, éclatante attestation de la reconnaissance de La Redorte à ses Enfants tombés au Champ d'Honneur.

Dans le silence grave qui plane sur l'assistance une sonnerie militaire commande le « Garde à vous » ; respectueusement, les têtes se découvrent.

De nouveaux les clairons retentissent et une voix, étranglée, s'élève, solennelle : « A l'appel ! ».

Alors, successivement, comme dans une revue de parade, auréolés d'une gloire immortelle, nos 52 héros défilent, tandis que, dans la foule, à chaque nom, une voix, mélancolique mais fière, répond : « Mort au Champ d'Honneur !... Mort au Champ d'Honneur !... »

Minutes d'angoisse !... Une poignante émotion étreignait tous les cœurs ; les plus forts se raidirent, mais bien des yeux s'embruèrent de larmes mal contenues.

Pères, mères, épouses, enfants, frères et sœurs, amis, de ces héros si chèrement aimés, combien avez-vous dû souffrir à cet appel glorieux mais resté sans écho !

« Mort au Champ d'Honneur ! » Oui, sans doute ; mais ravi à jamais à votre affection, à votre tendresse !

Je vous salue bien bas vous tous que le malheur a frappés et qui avez tout perdu.

Quelle consolation, pourtant, pour vos cœurs meurtris, que tant de gloire qui rejaillit sur vous du sublime héroïsme de vos Enfants, martyrs sacrés du plus beau des devoirs. Inné comme l'amour maternel, le patriotisme est le plus pur joyau des vertus humaines et vos fils ont exalté ce sentiment jusqu'au sacrifice suprême.

« Mourir pour son Pays est un si digne sort,  
« Qu'on briguerait en foule une si belle mort ».

a dit notre grand Corneille.

Vrais héros cornéliens, pour défendre et sauver la Patrie injustement attaquée, vos fils ont spontanément offert et généreusement immolé leur vie comme ils l'eussent fait pour une mère adorée !....

..

« Gloire, amour, reconnaissance à ces Grands Cœurs ! ». C'est ainsi que tous les discours, avec des nuances diverses, mais avec la même éloquence, la seule « véritable éloquence qui part du cœur », ont magnifié l'admirable vaillance de notre phalange Redortaise, belle entre toutes, la plus aimée pour nous parmi les phalanges des soldats de France.

Jamais plus parfaite harmonie ni plus intime communion de sentiments que dans ces concerts de louanges dont chaque note, chaque phrase, chaque envolée, attendue, devinée, répondait fidèlement à la pensée de chacun et, doucement faisait vibrer à l'unisson les mêmes fibres du cœur. Et s'il est vrai que le sacrifice de nos défenseurs fut immense, on peut bien dire aussi qu'en cette journée de la reconnaissance et du souvenir, la population de La Redorte a pieusement pleuré ses morts et dignement honoré leur mémoire.

Un dernier mot, sans prétention, pour exprimer la suprême espérance que les survivants de la tragique et sanglante Epopée resteront unis, dans la Fraternité, autour du Drapeau, le Glorieux Drapeau tricolore de la France Immortelle toujours libre et rayonnante dans le monde !



C'est à l'ombre de ce Drapeau que nos Fils, nos Héros, ont lutté, ont souffert, ont versé leur sang et sont entrés dans l'Immortalité, la vraie Immortalité, celle où Dieu, seul, a pu récompenser la grandeur de leur sacrifice !

JEAN SAUREL.

---

## DERNIER HOMMAGE

---

La cérémonie est terminée depuis longtemps déjà et nous sommes encore là, ayant peine à détacher nos regards de ces plaques de marbre où brillent, tous les rayons du soleil couchant, des noms qui nous sont chers, des noms que nous vénérons !

Que nous étions loin de songer jadis que les attendait ce glorieux et douloureux honneur !

Pour nous, Parents, qui les avons, l'âme brisée, offert à la France, Champion de la Justice et du Droit, ces plaques de marbre, cette stèle, ce mausolée, n'étaient point nécessaires. Les noms qui y figurent sont trop profondément gravés dans nos cœurs.

Mais en glorifiant si magnifiquement nos 52 héros nos concitoyens ont voulu laisser aux générations à venir un témoignage permanent de notre regret, de notre reconnaissance et de notre admiration envers ceux dont le souvenir nous avait rassemblés.

« Fils, frères, époux, fiancés, amis, tombés au Champ d'Honneur vous étiez la jeunesse, la gaieté, l'espoir de notre village avant d'entrer dans la gloire par la porte du sacrifice !

« Naguère vous partagiez nos travaux et après les labeurs de la journée nous retrouvions vos visages chéris à cette table de la famille où les mères ne manquent jamais de regarder la place vide !...

« Vous n'êtes plus !... vous êtes Morts !..

« Un matin, après des jours d'inquiétude et des silences longs comme des siècles la nouvelle tant redoutée nous est parvenue :

« Mort, ce fils, honneur du foyer, espoir des vieux jours ;

« Mort, ce père, soutien des siens qui vivaient de son labeur ;

« Mort, cet époux, sur qui se concentrait toute une tendresse confiante espérant en toute une vie de bonheur ;

« Mort, cet Ami, ce Camarade dont la Société était si utile et si douce.

« Vous êtes tombés !... Vous n'êtes plus ! mais vous vivez dans notre Souvenir ! Vous êtes des invisibles mais non des absents ! La preuve collective en est dans cette cérémonie même qui vient de s'achever. Et pour ce qui est de chacun de nous, que de fois, n'est-il pas vrai ? nous regardons Sa photographie, nous relisons Ses lettres ? que de fois notre esprit franchit les vallées et les forêts et va chercher le tertre gazonné ou le bas-fond herbu, que nous n'avons pas vu pourtant et où se dresse la petite croix qui marque le lieu de Son dernier sommeil ? Nous ne vous voyons plus ô nos morts ! mais vous nous voyez : « Vous tenez vos beaux yeux pleins de gloire arrêtés sur nos yeux pleins de larmes ». (1)

Vous qui êtes partis pour ne plus revenir vous réapparaissent au fond de nous-mêmes transfigurés, idéalisés, nous redisant de la même voix qu'autrefois les mêmes paroles de tendresse et d'encouragement. Ces paroles nous les écoutons, nous les recueillons précieusement, car vous êtes « les Conseillers des vivants ». (2)

---

(1) Bougaud.

(2) Président R. Poincaré.



« Nous vous écoutons, ô morts ! que nous venons d'honorer et avec vous nous écoutons les quinze cent mille Français, la force et la fleur de notre Nation, abattus par la mitraille, déchiquetés, pulvérisés par les obus, asphyxiés par les gaz, ensevelis dans les tranchées, engloutis au fond des mers, ceux aussi qui ont expiré sur la terre étrangère et encore ceux qui ont été dévorés par une lente agonie sur un lit d'hôpital.

« Nous vous écoutons, héros de tous les champs de bataille ! vous qui êtes les 400.000 tombés à Verdun, les 300.000 de l'Argonne, les 200.000 des Vosges et de l'Alsace, les 300.000 de l'Yser et de la Somme et les milliers tombés en Orient.

« Nous vous écoutons et nous entendons votre voix nous dire :

« Souvenez-vous... d'un jour... d'un jour d'été, il y a 6 ans passés..... Les cloches sonnèrent soudain épandant à coups pressés les ondes de leurs vibrations graves, saccadées et impérieuses sur les campagnes environnantes et faisant écho aux cloches des villages voisins, aux cloches de tous les clochers de France ! Le tambour battait la générale à coups précipités. C'était l'appel aux armes ! et cet appel c'était la France Immortelle envahie déjà, c'était tout le cœur frémissant d'une grande nation, toute la vie des ancêtres qui semblaient se réveiller, toute l'adjuration des générations à venir qui le lançaient.

« Alors l'angoisse étreignit à le briser le cœur des femmes ; les vieillards se souvinrent et revirent, comme dans un éclair, la ruée des prussiens abhorrés à travers les villages de France. Un choc électrique fit tressaillir tous les hommes encore jeunes : d'un seul élan, oubliant toute division, toute querelle même légitime, ils furent animés de l'esprit des héros !...

« Souvenez-vous !..... de quelles acclamations furent salués au passage les trains qui, jour et nuit haletants, portaient la fièvre de leurs trépidations dans tous les cœurs comme si la France elle-même s'élançait sur les rails emportant des villes de garnison vers la frontière, tous ses jeunes hommes, tous saisis du même frisson patriotique !

« Et les trains montaient, montaient toujours, emportant de nouveaux combattants, se succédant, jour et nuit, sans relâche.

« Et bientôt et toujours, pendant plus de quatre ans, d'autres plus âgés, puis d'autres, presque imberbes, les suivirent.... comblant les vides... offrant, à leur tour, le rempart de leurs poitrines aux coups des barbares ! (1)

« Souvenez-vous !..... que nous avons fait à la Patrie le sacrifice de nos vies et de nos affections les plus tendres pour que vive la France. Faites que notre sacrifice ne soit pas vain !

« Souvenez-vous, enfin !..... Que c'est à vous, survivants, nos amis, nos parents et nos frères, qu'incombe la tâche moins dangereuse mais utile et féconde de rendre — par votre travail, dans la paix reconquise — notre France si chère, toujours plus forte, toujours plus généreuse et toujours plus rayonnante de gloire ! ».

Voilà ce que devront se rappeler, et chapeau bas ! tous ceux qui, dans la suite des âges, viendront épeler les noms gravés dans ces plaques de marbre et, graves, recueillis, ils diront tout bas :

« O Morts ! O nos chers Morts ! Gloire à votre vaillance.

« Fiers de vous nous voulons vous saluer très bas.

« Votre sang a coulé pour que vive la France,

« Vos frères et vos fils ne vous oublieront pas ». (2)

(1) B. Marcel.

(2) Amiral Servan.



ACTE

DE

DONATION





# ACTE DE DONATION

---

Par devant M<sup>e</sup> JEAN BONNERY, licencié en droit, Notaire à la résidence d'Azille, canton de Peyriac-Minervois (Aude), soussigné, ont comparu :

M. JOSEPH-LÉONGIEN-JULES-LOUIS ROMAIN, receveur des Postes, décoré de la Médaille Militaire, et Madame ARMANDINE AZEAU, sans profession, son épouse, qu'il assiste et autorise, domiciliés et demeurant ensemble à La Redorte.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, sans clause restrictive de la capacité civile de l'épouse, suivant contrat reçu de M<sup>e</sup> BORIES, notaire à Narbonne, le six octobre mil huit cent quatre-vingt-seize.

M. ROMAIN agissant en outre en qualité de Président du Comité du Monument édifié à La Redorte à la Mémoire des Enfants du village Morts pour la France.

Lesquels ont par ces présentes fait donation irrévocable à la Commune de La Redorte ce accepté par M. TAUTIL, JOSEPH-LOUIS, propriétaire, domicilié à La Redorte, MAIRE de cette Commune.

I. — D'un terrain situé dans le dit village, quartier du Château, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 69 P de la section A, d'une superficie de soixante-dix mètres carrés environ.

II. — Et du Monument édifié sur ce terrain par les soins du Comité à la Mémoire des Enfants de La Redorte, Morts au Champ d'Honneur.

La Commune de La Redorte prendra possession et jouissance de ce Monument et du terrain sur lequel il a été élevé, le dimanche dix octobre courant sous les charges et impôts de droit. M. ROMAIN avait acquis ce terrain en vue de l'érection de ce Monument, de M. ARTHUR PAGÈS, propriétaire, domicilié et demeurant à La Redorte, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le vingt-trois décembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Carcassonne, le douze janvier mil neuf cent vingt, volume 1217, numéro 74.

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent que les biens donnés sont d'une valeur vénale de quatre mille francs.

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu en la Mairie de La Redorte.

Au moyen de tout ce dessus M. et Madame ROMAIN procédant solidairement se désistent et désistent le Comité de tous leurs droits sur les dits biens et mettent la Commune de La Redorte en possession tant du terrain dont il s'agit que du Monument élevé sur ce terrain par les soins du Comité.

Dont acte fait et passé à La Redorte, l'an mil neuf cent vingt, le huit octobre.

En présence de MM. FRANÇOIS BESSIÈRES et ANDRÉ AUSSÉNAC, domiciliés à La Redorte, témoins requis qui ont signé avec les parties et le Notaire après lecture.

La lecture des présentes aux parties par le notaire soussigné et la signature des parties ont eu lieu en la présence réelle et effective des témoins instrumentaires.

*Signé : A. ROMAIN ; signé : J. ROMAIN ; signé : J. TAUTIL ;*

*Signé : F. BESSIÈRES ; signé : A. AUSSÉNAC.*

*Signé : J. BONNERY.*



SALUT

AUX

ENFANTS

DE

LA REDORTE

GLORIEUSEMENT BLESSÉS

AU COURS DE LA

GRANDE GUERRE





## SALUT AUX BLESSÉS

---

Vous étiez, la plupart, à l'heure où l'espoir grise ;  
Vous étiez, quelques-uns, déjà de barbe grise,  
    Mais vous étiez tous des Français ;  
Ensemble vous vouliez la Patrie immortelle,  
Et vous êtes partis en consentant pour elle  
    A devenir morts ou blessés.

Ceux d'entre vous qui, pour elle, ont donné leur vie,  
Le poète l'a dit, « sont ceux que l'on envie » :  
    Souvent à peine ont-ils souffert !  
La pitié va vers ceux restés dans les alarmes,  
Et qui, désespérés, arrosent de leurs larmes  
    Sur des tombes un rameau vert.

Il n'est pas à pleurer, hélas ! que sur les veuves  
Ni sur les orphelins qui dans leurs âmes neuves  
    Sentent revivre les espoirs,  
Mais sur ceux qui, blessés dans leur marche à l'étoile,  
N'osent plus maintenant aller que sous un voile  
    Dans l'ombre accueillante des soirs.

Les uns furent frappés d'une pointe acérée,  
D'autres, en vomissant une écume pourprée,  
    Sont tombés, tels des épis mûrs,  
Hâchés par les obus, fauchés par la mitraille,  
D'autres, moins fortunés, dont le destin se raille,  
    Ecrasés sous des pans de murs.

Ils n'ont pas tous eu l'heur des chutes héroïques  
Mais tous également se sont montrés stoïques  
    Semblant ignorer leurs douleurs  
Pour s'informer d'abord du sort de la journée,  
Pouvant, en apprenant qu'elle fût fortunée,  
    Héros, rire parmi les pleurs.

Mais ce n'est pas pendant le combat que l'on souffre !  
De même que celui qui roule au fond d'un gouffre  
    S'efforce avant tout d'en sortir,  
Ainsi vers le succès s'envole la pensée  
Du blessé, mais, plus tard, sa force dépensée,  
    A l'hôpital, c'est un martyr.

Il ne respire plus cet air spécial qui fume,  
Il ne voit plus de ciex embrasé ; c'est la brume,  
    Propice au songe déprimant ;  
S'il a fermé les yeux, que soudain il les rouvre,  
Il frissonne en voyant le drap blanc qui recouvre  
    Un reste d'homme seulement.

.....



Où la voix qui console et la main qui caresse,  
Où le rêve bercé d'éternelle tendresse  
Dont l'adolescent s'est nourri ;  
Les beaux espoirs d'antan n'étaient-ils que des songes,  
Les serments d'autrefois deviendront-ils mensonges !  
Tout l'avenir est-il tari ?

Sur son lit de douleur le blessé se soulève,  
Il veut combattre encor, mais il n'a pas de glaive  
Pour lutter contre son ennui ;  
A mi-voix il murmure, et sa voix sonne grave,  
« A quoi m'a-t-il servi d'être là-bas un brave,  
Si l'on me repousse aujourd'hui ! »

.....  
Nous tous qui rencontrons des blessés sur la route,  
Par nos actes chassons de leur esprit tout doute,  
Inclinons-nous très bas vers eux ;  
Souvenons-nous, sachant que le malheur les guette,  
Qu'à peine nous aurons acquitté notre dette  
Quand nous les ferons tous heureux.

Et vous, pensez toujours, nobles filles de France,  
A qui, pendant des mois, ont connu la souffrance,  
Combattant pour vous nuit et jour,  
A ceux qu'a soutenus, impavides, leur rêve,  
Qui, pour le magnifier, se sont risqués sans trêve :  
Aux blessés gardez votre amour !

Que nul d'entre eux ne trouve près de vous mine grise,  
Que contre un front de marbre aucun cœur ne se brise  
De ceux que respecta la mort,  
Que le blessé retrouve au soleil qui flamboie  
La robe de percale ou l'écharpe de soie  
Pour adoucir son triste sort.

.....  
Et vous tous qui pour nous connûtes la souffrance,  
Ayez foi jusqu'au bout en votre chère France,  
O vous, magnifiques blessés,  
Vous pourrez ainsi sur la terre ensanglantée  
Qui va redevenir oasis enchantée  
Faire souche de bons Français.

Et qu'il vous manque alors un bras ou les deux jambes,  
Que vous ayez été, avant le temps des jambes,  
Soldats, officiers, généraux,  
Vous aurez tous atteint, blessés, votre apogée  
Quand chacun redira, montrant votre lignée :  
Ce sont les enfants des héros. (1)

---

(1) « Pour les Vivants et pour les Morts », Henri Robas.



CITATIONS

OBTENUES

PAR LES

ENFANTS DE LA REDORTE

REVENUS VICTORIEUX

DE LA

GRANDE GUERRE





## AFFIAC Etienne



Soldat de 2<sup>e</sup> Classe

7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale — 11<sup>e</sup> Compagnie

---

### Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre n° 157 du 4 Septembre 1916.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment, cite à l'Ordre du Régiment :

AFFIAC Etienne, soldat de 2<sup>e</sup> classe :

« Brave soldat, modèle de bravoure, donnant à ses camarades en toutes circonstances, le plus bel exemple, notamment aux combats livrés en juillet 1916, 2 blessures.

En Campagne, le 4 Septembre 1916.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment.

Signé : PASQUIER.

---



# AMOUROUX Jean



2<sup>e</sup> Canonnier-Conducteur

101<sup>e</sup> Batterie de 58  $\frac{m}{m}$  du 256<sup>e</sup> d'Artillerie

---

Citation à l'Ordre de l'Artillerie de la Division

---

Extrait de l'Ordre n<sup>o</sup> 75 du 6 janvier 1918 :

Le Colonel Roger, Commandant l'Artillerie de la 47<sup>e</sup> Division, cite à l'Ordre de l'Artillerie de la 47<sup>e</sup> Division :

AMOUROUX Jean, 2<sup>e</sup> Canonnier-Conducteur :

« Conducteur brave, courageux et dévoué. A pris part à tous les ravitaillements aux positions de la batterie, montrant un calme imperturbable, sous les plus violents bombardements, dans la Somme en 1916 et dans la Champagne en 1917, et pendant le mois de Décembre 1917 dans un pays extrêmement difficile ».

Aux Armées, le 6 Janvier 1918.

Le Colonel Commandant l'Artillerie de la 47<sup>e</sup> Division,  
Signé : ROGER.

---



# AMOUROUX Louis-François-Edmond

Classe 1917

Soldat de 2<sup>e</sup> Classe, 1<sup>re</sup> C. M., 98<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre de la Division

---

Extrait de l'Ordre Général n° 19856 du 28 Juin 1919 :

Le Maréchal de France, Commandant en Chef les Armées Françaises de l'Est, cite à l'Ordre de la Division :

AMOUROUX Louis-François-Edmond, m<sup>n</sup>° 13184, soldat de réserve à la 1<sup>re</sup> Compagnie de Mitrailleuses du 98<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie :

« Jeune soldat qui a fait preuve de courage et de sang-froid au combat du 1<sup>er</sup> août 1918 où il fut blessé grièvement en se portant à l'attaque de positions ennemies fortement défendues. Deux blessures ».

Au Grand Quartier Général, le 28 Juin 1919.

Le Maréchal de France, Commandant en Chef les Armées Françaises de l'Est,  
Signé : PÉTAIN.

---



## AUSSEIL Emilien-Octave

Soldat

1<sup>er</sup> Régiment Mixte de Zouaves Tirailleurs

### Citations à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre n° 227 du 25 août 1916 :

Est cité : AUSSEIL Octave :

« S'est constamment dépensé sans compter et tout particulièrement le 16 août où il a su maintenir son escouade dans un terrain très battu par les mitrailleuses, alors que sa section se trouvait isolée ».

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment.

Signé : LAINNÉ.

Extrait de l'Ordre n° 523, du 29 Juin 1918 :

Est cité à l'Ordre : AUSSEIL Emilien, bombardier C. H. R. :

« A fait preuve du plus bel acte de camaraderie en s'élançant au cours d'un violent bombardement de nuit au secours de plusieurs militaires d'un Régiment voisin qui venaient d'être blessés. A assuré le transport des blessés au poste de secours le plus voisin.

Pour extrait conforme : Poste de Commandement, 30 Juin 1918.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment.

Signé : MOREAUX.

Extrait de l'Ordre n° 531 du 28 Juillet 1918 :

Le Lieutenant-Colonel Moreaux, Commandant le 1<sup>er</sup> Régiment mixte de Zouaves tirailleurs, cite à l'Ordre du Régiment :

AUSSEIL Emilien, tirailleur C. H. R. :

« A assuré avec beaucoup de courage son service de liaison ; n'a cessé de transmettre les ordres en terrain découvert, sous les plus violents feux d'artillerie ennemie ».

Aux Armées, le 28 Juillet 1918.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment.

Signé : MOREAUX.



# AUSSEIL Joseph

Soldat

24<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre n° 654 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

AUSSEIL Joseph, soldat :

« Au front depuis janvier 1915, a été blessé aux affaires de Frise et a toujours eu une belle conduite au feu. Soldat consciencieux et méritant ».

Le Colonel,

Signé : Illisible.

---



## BARDY Jean

Sergent-Pilote Aviateur

### Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment :

Est cité à l'ordre du Régiment :

BARDY Jean :

« A donné à tous les conducteurs le plus bel exemple de courage et de sang-froid notamment pendant les journées de février et du 22 et 23 juin 1916, sous Verdun ».

Aux Armées, 5 Juillet 1916.

Le Commandant du 84<sup>e</sup> d'Artillerie.

Signé : Illisible.

### Citation à l'Ordre de l'Armée

Est cité à l'Ordre de l'Armée :

BARDY Jean, pilote aviateur :

« Pilote brave et d'une audace peu commune dont la science et l'esprit du devoir n'ont d'égale que sa modestie.

« Après s'être brillamment conduit dans l'artillerie, a fait preuve des plus belles qualités de courage en attaquant plusieurs « drachnens » ennemis à basse altitude ».

Aux Armées, 19 Mars 1917.

Le Général Commandant la <sup>e</sup> Armée.

Signé : Illisible.

### Citation à l'Ordre de l'Armée et décision conférant la Médaille Militaire

La Médaille Militaire est conférée au brigadier pilote aviateur BARDY Jean, avec la citation suivante :

« Pilote ardent et brave. A peine arrivé à l'escadrille s'est dépensé sans compter pour faire tout son devoir. A pris une part glorieuse à la grande bataille. Au cours d'un



bombardement très important a soutenu longtemps un combat très dur, seul contre plusieurs avions ennemis. Quoique très grièvement blessé à 6000 mètres de hauteur et son appareil fortement endommagé, a pu, grâce à son énergie et à son admirable sang-froid, rester maître de son appareil jusqu'au terrain d'atterrissage, ramenant son mitrailleur grièvement atteint ».

Aux Armées, le 12 Avril 1918.  
Le Général Commandant la ° Armée.  
Signé : Illisible.

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

---

Décoré de la Médaille Militaire Belge  
par Décret de Sa Majesté ALBERT I<sup>er</sup> l'héroïque roi de la noble Belgique.

---



## BARDY Léopold



Maréchal des Logis - Chef-Mécanicien

56<sup>e</sup> Artillerie de Campagne

### Citations à l'Ordre du Régiment

Est cité à l'Ordre du Régiment :

BARDY, brigadier :

« Agent de liaison brave et courageux. Blessé devant Lunéville, un cheval tué sous lui, a réussi, malgré tout, à assurer sa liaison ».

Lunéville, le 19 Août 1914.

Le Commandant du 3<sup>e</sup> Régiment A. C.

Signé : Illisible.

Est cité à l'Ordre du Régiment :

BARDY, brigadier :

« Agent de liaison énergique, toujours volontaire. Par son sang-froid et une initiative des plus heureuses a réussi à assurer son service de liaison dans les circonstances les plus difficiles ».

Ypres, le 14 Novembre 1914.

Le Commandant du 3<sup>e</sup> Régiment A. C.

Signé : Illisible.

### Citation à l'Ordre de la 31<sup>e</sup> Division

Est cité à l'Ordre de la Division :

BARDY, chef-mécanicien, 1 blessure, 2 citations antérieures :

« Excellent sous-officier, bon technicien, d'un moral élevé. A toujours fait preuve, en toutes circonstances, d'un dévouement à toute épreuve. A contribué, par un bon entretien, au bon rendement de l'Artillerie de la Division d'Infanterie ».

Aux Armées, 26 Octobre 1918.

Le Colonel Commandant l'A. D. 31

Signé : LARRAS.



# BAUDOY Marcel



Sergent

86<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 644, du 15 Décembre 1917 :

Le Lieutenant-Colonel commandant le 86<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie cite à l'Ordre :

BAUDOY Marcel, sergent :

« Excellent sous-officier, dévoué et courageux : blessé deux fois en se portant à l'assaut des tranchées ennemies les 7 mars et 23 Septembre 1915 ».

Le Lieutenant-Colonel :

Signé : SAUTEL.

---



**BESSIÈRES Aristide**

Sergent 1<sup>re</sup> C. M.

173<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre de l'Armée conférant la Médaille Militaire

---

Extrait de l'Ordre n° 4516 « D » :

La Médaille Militaire est conférée à :

BESSIÈRES Aristide, sergent :

« Excellent sous-officier qui a toujours donné toute satisfaction à ses chefs. Blessé très gravement le 15 Décembre 1916, à son poste de Combat ».

(Pour prendre rang du 16 janvier 1917).

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec Palme.

Grand Quartier Général, le 10 Février 1917.

Pour le Général Commandant en Chef :

Le Major Général :

Signé : PONT.

---



**BÉZIAT Emile**

Chasseur de 1<sup>re</sup> Classe

7<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied

---

Citation à l'Ordre du Corps d'Armée

« Du 20 au 29 Août 1916, malgré la violence des bombardements, resté seul survivant de son équipe de brancardiers, a fait l'admiration de tous en portant secours à de nombreux blessés en avant des lignes. Contusionné par deux fois par des obus n'a pas voulu interrompre son service ».

Signé : Général GUILLAUMAT.

---

Citation à l'Ordre de l'Armée

« N'a cessé de faire preuve, depuis deux ans, comme brancardier, du plus beau dévouement. Le 24 août 1916, resté seul survivant de son équipe, a fait l'admiration de tous en portant secours à de nombreux blessés en avant des lignes. Le 5 novembre 1916, s'est encore surpassé par son courage et son esprit d'abnégation, toujours le premier pour aller panser les blessés sous le feu.

Signé : Général FAYOLLE.

---

Décoré de la Médaille de la Valeur Militaire d'Italie

par Sa Majesté le Roi d'Italie, à Noyon, le 28 Septembre 1917, lors de la visite du front français par ce souverain.

---

Décoré de la Médaille Militaire

par arrêté de M. Clémenceau, Ministre de la Guerre, du 24 Juillet 1918. (*Journal Officiel* du 27 Juillet, page 6521). Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.



# BRINGUIER Auguste



Soldat 2<sup>e</sup> Classe

4<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Le Colonel Pruneau, commandant le 4<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale,  
cite à l'Ordre du Régiment :

Le soldat de 2<sup>e</sup> classe BRINGUIER Auguste :

« S'est fait remarquer depuis le début de la campagne par sa belle attitude au feu.  
A été blessé.

En Campagne, le 9 Avril 1916.  
Le Colonel Commandant le 4<sup>e</sup> Colonial.

Signé : PRUNEAU.

---



**CASTEREZ Jean-Marie**

Sergent

7<sup>e</sup> Compagnie - 53<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale



Citation à l'Ordre de l'Armée

Extrait de l'Ordre 5335 « D ».

Au Grand Quartier Général, le 22 Juillet 1917.

La Médaille Militaire a été conférée au Sergent CASTEREZ Jean-Marie (active) de la 7<sup>e</sup> Compagnie du 53<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale :

« Très brave gradé. A donné un bel exemple de courage le 16 avril 1917, en entraînant ses hommes à l'assaut des positions ennemies. Blessé au moment de la contre-attaque-allemande ».

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

Le Général Commandant en Chef.

P. O. le Major Général.

Signé : DEBENEY.



# CHABBERT Eugène-Clément



Sapeur

3<sup>e</sup> Génie

---

## Citation à l'Ordre du Génie de la Division

Extrait de l'Ordre n° 71 de la Division Infanterie, du 17 août 1918 :

Est cité à l'Ordre du Génie de la Division :

CHABBERT Eugène, sapeur :

« Excellent sapeur, courageux et dévoué. S'est particulièrement dévoué le 8 août 1918, dans la construction des passerelles ».

Aux Armées, le 17 août 1918.

P. C. C. Le Lieutenant Commandant la Compagnie.

Signé : CHAMPION.

---



**COUSSENS Jean**



Sergent

175<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre n° 18 du 12 Mai 1915 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

COUSSENS Jean, sergent, 10<sup>e</sup> Compagnie :

« Le Commandant de la Compagnie ayant disparu, *a pris le Commandement de la Compagnie* et a continué à se porter en avant, pour renforcer la première ligne, malgré un feu d'une extrême violence ».

Au poste de Commandement, le 12 Mai 1915.

Le Commandant du Régiment.

Signé : Janin.

---



# DELECROIX Michel



Soldat

202<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment n<sup>o</sup> 1117 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

DELECROIX Michel, Soldat :

« Jeune soldat très dévoué et courageux. A été grièvement blessé à son poste de combat dans la nuit du 11 au 12 août 1917 ».

Aux Armées, le 15 Août 1917.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le 202<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Signé : LACOUR.

---



# FABRE Etienne



Classe 1907

Soldat de 2<sup>e</sup> Classe - 2<sup>e</sup> C. M.

22<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 188, du 1<sup>er</sup> avril 1917.

Le Chef de Corps cite à l'Ordre du Régiment :

Le soldat FABRE Etienne :

« Très bon soldat. S'est fait remarquer par sa bravoure et son énergie dans tous les combats auxquels il a pris part ».

Aux Armées, le 1<sup>er</sup> Avril 1917.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment.

Signé : MANGEOT.

---



**FABRE Joseph**



Soldat

143<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 63, du 5 Juin 1918.

Le Colonel Commandant le 143<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie cite à l'Ordre du Régiment :

FABRE Joseph, soldat, 11<sup>e</sup> Compagnie :

« Soldat courageux toujours plein d'entrain, a toujours montré le plus bel exemple à ses camarades, les encourageant sous les plus violents bombardements ».

Aux Armées, le 5 Juin 1918.

Le Colonel Commandant le 143<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Signé : HENRY.

---



**FABRE Paul**



Maréchal des Logis

Art. L. C. 28

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre n° 24, du Groupe.

Est cité à l'Ordre du Régiment :

FABRE Paul, Maréchal des Logis du T. R. :

« Sous-Officier consciencieux et courageux, a assuré le ravitaillement en vivres des Batteries dans les circonstances les plus périlleuses, notamment en Belgique ».

Signé : LANGLOIS.

---



# FENASSE Jean-Marie



Soldat de 2<sup>o</sup> Classe

31<sup>o</sup> Régiment d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 449 :

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment, cite à l'Ordre du Régiment, le militaire :

FENASSE, soldat de 2<sup>o</sup> classe :

« A donné comme agent de liaison les preuves d'un dévouement et d'un courage dignes d'éloges. A notamment accompli de périlleuses missions au cours du combat du 23 Mars 1916, sous le bombardement incessant de l'artillerie ennemie. A été blessé ».

Le 23 Juillet 1916.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment.

Signé : CUNY.

---



# GABIGNAUD Maximilien



Sapeur

Détachement du Génie de la 33<sup>e</sup> Division d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Génie Divisionnaire n° 54 :

Le Commandant du Génie de la 33<sup>e</sup> D. I. cite à l'Ordre :

Le sapeur GABIGNAUD Maximilien :

« Bon sapeur, au front depuis le début, a fait preuve de bon esprit, de courage et de dévouement. Une blessure.

Le Commandant du Génie de la 33<sup>e</sup> Division d'Infanterie.

Signé : BENOIT.

---



# GALTIER Jules-Marie-Emile



Lieutenant

215<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

## Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 40 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

Le sous-lieutenant GALTIER, de la 15<sup>e</sup> Compagnie :

« Officier d'un calme et d'un sang-froid remarquables. A maintenu sa section sous les plus violents bombardements pour l'exécution de travaux urgents qui lui étaient imposés.

Aux Armées, le 16 Août 1917.

Le Colonel Commandant le 215<sup>e</sup> d'Infanterie.

Signé : TREF.

## Citation à l'Ordre de l'Armée

Extrait de l'Ordre général n° 574, portant citation à l'Ordre de l'Armée :  
M. GALTIER Jules-Marie-Emile, sous-lieutenant, 15<sup>e</sup> Compagnie du 215<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie :

« Le....., ayant sa droite complètement débordée a lutté jusqu'à épuisement de ses munitions et réussi à se dégager avec les derniers hommes de sa section ».

Q. G. A., le 3 Mai 1918.

Le Général Duchêne, Commandant la VI<sup>e</sup> Armée.

Signé : DUCHÈNE.



**GAU Emile**



Soldat

54<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre n° 184, du 10 Décembre 1916 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

GAU Emile, soldat, 9<sup>e</sup> Compagnie :

« Excellent soldat, courageux et dévoué, très belle conduite au feu. Blessé le 28  
Octobre 1916 ».

Le Colonel :

Signé : CORRE.

---



**ICHER Paul**



Caporal-Fourrier

297<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre n° 1075, du 26 Janvier 1919 :

Le Colonel Commandant le 297<sup>e</sup> d'Infanterie, cite à l'Ordre du Régiment :

ICHER Paul, caporal-fourrier :

« Très bon gradé. A assuré dans des circonstances difficiles, le 11 mai 1918, la liaison entre son commandant de Compagnie et le Colonel d'un Régiment voisin ».

Aux Armées, le 26 Janvier 1919.

Le Colonel.

Signé : LE BOUFFY.

---



## LABATUT Jules



Soldat

35<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

### Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 474, du 5 Juin 1918 :

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment, cite à l'ordre du Régiment :

LABATUT, soldat de 2<sup>e</sup> classe, 9<sup>e</sup> Compagnie :

« Soldat très courageux. Faisant partie d'une fraction ayant pour mission de combler un intervalle inoccupé dans notre ligne, s'est porté bravement en avant sous les feux les plus violents d'artillerie et d'infanterie ».

Signé : ISTALY.

---

### Citation à l'Ordre de la Division

---

Extrait de l'Ordre de l'Infanterie Divisionnaire 14, n° 86, du 9 Août 1918 :

Le Colonel Commandant l'Infanterie Divisionnaire, cite à l'Ordre :

LABATUT, soldat, 9<sup>e</sup> Compagnie :

« Grenadier plein d'allant et d'entrain. S'est particulièrement distingué le 26 juillet 1918, dans le bois de Courton en entraînant ses camarades à l'assaut au cri de : « En avant », franchissant les fils de fer ennemis sous les feu des mitrailleuses. A été grièvement blessé ».

Signé : ANTOINE.



## MALTRET Marceau



Cavalier

1<sup>er</sup> Régiment de Hussards - 8<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers à Pied

### Citation à l'Ordre de la Division

Extrait de l'Ordre n° 104, du Groupement Ouest, du détachement d'Armée de Lorraine, du 29 Avril 1915 :

Le Général de Division Commandant le Groupement Ouest, cite à l'Ordre :

Le cavalier MALTRET Marceau, du 1<sup>er</sup> Régiment de Hussards :

« Etant en reconnaissance s'est très courageusement jeté sous bois pour relever son sous-officier mortellement blessé et, malgré le feu de l'ennemi, est parvenu à le ramener dans nos lignes.

Aux Armées, le 29 Avril 1915.

Le Général de Division Commandant le Groupement Ouest.

Signé : VARIN.

### Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 80, du 14 Juin 1917 :

Le Colonel Commandant le 8<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers à Pied, cite à l'Ordre du Régiment :

Le cavalier MALTRET Marceau, du 8<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers à Pied :

« Dans la nuit du 6 au 7 Juin 1917, étant de service à sa pièce, est resté sous une violente rafale d'obus, à son poste en assurant avec un parfait sang-froid le service de sa pièce qui a été atteinte par plusieurs éclats ».

Aux Armées, le 14 juin 1917.

Le Colonel Commandant le 8<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers à Pied.

Signé : J. de TESSIEUX.



**MARC Emile**



Caporal 2<sup>e</sup> C. M.

142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre de la Division

---

Extrait de l'Ordre de la Division n° 66 :

Est cité à l'Ordre de la Division :

Le Caporal MARC Emile :

« Les 2 et 3 juin 1916, devant Vaux, a fait acte de chef énergique en enrayant plusieurs attaques et en maintenant à leur poste tous les servants malgré un violent bombardement ».

Le Général Commandant la Division.

Signé : TATIN.

---



# MARC Lucien

Caporal, 2<sup>e</sup> Compagnie  
414<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

## Citations à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre n° 420 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

Le soldat MARC Lucien, de la 2<sup>e</sup> Compagnie :

« Excellent soldat, très courageux. Pendant l'attaque du 22 Mai 1917, a pris le commandement d'un petit groupe de tirailleurs et s'est maintenu ainsi sur la position jusqu'à la nuit ».

Le Colonel.

Signé : FRAY.

Extrait de l'Ordre n° 708 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

Le caporal MARC Lucien :

« Très bon gradé, d'un entrain remarquable et ayant pour le danger un mépris absolu. S'était déjà brillamment conduit dans les Flandres et s'est distingué de nouveau au cours des combats du 26 mai au 1<sup>er</sup> Juin 1918. Blessé le 2 juin 1918 à son poste de combat ».

Le Colonel.

Signé : FRAY.

Décoré de la Médaille Militaire  
par Décret du 30 Décembre 1920.



# MONTAGNÉ Constantin



Chasseur

54<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Bataillon n° 67 :

Le Commandant du Bataillon cite à l'Ordre :

Le Chasseur de 2<sup>e</sup> classe MONTAGNÉ Constantin :

« A participé à l'attaque du « Linge », le 20 Juillet 1915 et, au cours de la période du 20 Juillet au 6 Août, a montré dans de nombreuses attaques et contre-attaques le plus beau courage ».

Aux Armées, le 26 Novembre 1915.

Le Commandant du Bataillon.

Signé : TOUCHOU.

---



# MORTÈS Jules



2<sup>e</sup> Canonnier-Servant

226<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne

---

Citation à l'Ordre de l'Artillerie Divisionnaire

---

Extrait de l'Ordre n° 20 de l'Artillerie Divisionnaire du 29 novembre 1917 :

Le Lieutenant-Colonel Broutin, Commandant l'Artillerie Divisionnaire 13, cite à l'Ordre :

MORTÈS Jules, 2<sup>e</sup> canonnier-servant :

« Servant dévoué et courageux. A été blessé à son poste de combat, le 19 Octobre 1917 ».

Aux Armées, le 29 Novembre 1917 :

Le Lieutenant-Colonel Commandant l'A. D. 13.

Signé : BROUTIN.

---



# MOURET Emile-Eugène



Soldat

C. M. 2, du 106<sup>e</sup> Régiment Territorial d'Infanterie

## Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 115, du 6 Octobre 1917 :

Est cité à l'Ordre :

MOURET Emile-Eugène, soldat :

« Soldat mitrailleur courageux et dévoué. A donné, en maintes circonstances, des preuves d'énergie et de sang-froid ».

Aux Armées, le 6 Octobre 1917.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment

Signé : SEIDENBINDER.



**MOURET Louis-Emile**



Soldat

5<sup>e</sup> C. M., du 215<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 85, du 20 Mai 1918 :

Est cité à l'Ordre :

MOURET Louis-Emile, soldat :

« Bon et brave soldat. Blessé deux fois en faisant courageusement son devoir ».

Aux Armées, le 20 Mai 1918.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le 215<sup>e</sup> d'Infanterie.

Signé : MARTIN.

---



# MOURNET Léger-Paul

Caporal - 2<sup>e</sup> C. M.

142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie



## Citations à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 1046 :

Le Lieutenant-Colonel Devincet Commandant le 142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, cite à l'Ordre du Régiment :

MOURNET Léger-Paul, Caporal, 2<sup>e</sup> C. M. :

« Très bon chef de pièce, le 4 Avril 1918, par son sang-froid, a toujours maintenu au plus haut point le moral de ses hommes. A contribué par ses feux au ralentissement de l'avance ennemie ».

Aux Armées, le 17 Avril 1918.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le 142<sup>e</sup> d'Infanterie.

Signé : DEVINCET.

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 93 :

Le Chef de Bataillon Campestre, Commandant le 142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, cite à l'Ordre du Régiment :

MOURNET Paul, Caporal, 2<sup>e</sup> C. M. :

« Caporal ayant fait preuve d'un réel mépris du danger et de courage en maintes circonstances notamment en Champagne le 15 juillet 1918 où, sous le bombardement d'une violence inouïe, il a servi sa pièce avec calme jusqu'à la dernière minute et ne s'est replié sur sa position de soutien que submergé par l'ennemi. A, par son tir précis et rapide, produit un arrêt sensible dans la vague ennemie lui infligeant de lourdes pertes ».

Aux Armées, le 23 juillet 1918.

Le Chef de Bataillon Commandant le 142<sup>e</sup> d'Infanterie.

Signé : CAMPESTRE.



Extrait de l'Ordre du Régiment n° 201 :

Le Lieutenant-Colonel Devincet Commandant le 142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, cite à l'Ordre :

MOURNET Léger, Caporal, classe 1914, 2<sup>e</sup> C. M. :

« Très bon chef de pièce. Sur les Monts de Champagne (Septembre-Octobre 1918) a contribué par la rapidité de mise en batterie et d'ouverture de feu à repousser plusieurs tentatives ennemies et cela en dépit d'un violent bombardement. Déjà cité ».

..... le 7 Décembre 1918.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le 142<sup>e</sup> d'Infanterie.

Signé : DEVINCET.



# PECH Augustin



Soldat

1<sup>re</sup> Compagnie - 142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre de la Brigade

---

Extrait de l'Ordre n° 39, du 6 Juillet 1916 :

Le Colonel Commandant la 248<sup>e</sup> Brigade, cite à l'Ordre de la Brigade :  
PECH Augustin, soldat, à la 1<sup>re</sup> compagnie du 142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie :

« Très brave soldat. Le 22 Mai 1916, devant Verdun, son chef de section ayant été enseveli avec deux hommes par un obus, s'est précipité pour le dégager, sous un très violent bombardement ».

Poste de Commandement 171, le 6 Juillet 1916.

Le Colonel Commandant la 248<sup>e</sup> Brigade.

Signé : TERCENAU.

---



# PEYRET Joachim



Adjudant

342<sup>e</sup> puis 267<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre n° 40, du 3 Mai 1915 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

PEYRET Joachim, sergent, 19<sup>e</sup> compagnie :

« Etant aux tranchées de 1<sup>re</sup> ligne, le 28 avril, a fait preuve de courage et de sang-froid, contribuant par son exemple à maintenir ses hommes à leur poste sous un feu violent et malgré la vive secousse d'une mine ; a par son feu arrêté plusieurs allemands qui sortaient de leurs tranchées ».

Aux Armées, le 3 Mai 1915.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le 342<sup>e</sup> d'Infanterie.

Signé : BLAVIER.

---

## Citation à l'Ordre de la Division

---

Extrait de l'Ordre n° 191, du 24 Avril 1917 :

Est cité à l'Ordre de la 69<sup>e</sup> Division d'Infanterie :

PEYRET Joachim, adjudant, 18<sup>e</sup> compagnie du 267<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie :

« Très belle conduite au feu au combat du 16 Avril 1917 :

Aux Armées, le 24 Avril 1917.

Le Général Commandant la 69<sup>e</sup> Division d'Infanterie.

Signé : MONROE.



# PISTORÉSI Laurent



Soldat - 2° C. M.

89° Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 753 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

Le soldat PISTORÉSI Laurent :

« Agent de liaison dévoué, s'est acquitté courageusement de sa mission pendant les journées des 30 Septembre et 1<sup>er</sup> Octobre 1918 :

Le Colonel :

Signé : EGGENSPIELER.

---



**RAYNAUD Elie**

Soldat

44<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

Citation à l'Ordre du Régiment

Extrait de l'Ordre n° 82 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

Le soldat RAYNAUD Elie :

« Pendant les combats des 17 et 18 février 1915, dans lesquels le 1<sup>er</sup> bataillon a été fortement engagé, s'est porté à l'assaut avec une vigueur et une bravoure remarquables ».

Aux Armées, le 21 Février 1915.

Le Lieutenant-Colonel.

Signé : VÉRON.

A obtenu la Médaille Militaire



# RAYNAUD Félicien



2° Canonnier-Servant

9° Régiment d'Artillerie de Campagne

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre n° 548, du 21 novembre 1918 :

Le Lieutenant-Colonel Commandant le 9° Régiment d'Artillerie de Campagne cite à l'Ordre du Régiment :

RAYNAUD Félicien, 2° canonnier-servant :

« Sur le front depuis le début de la campagne. Soldat plein d'entrain, de bravoure et d'énergie, a toujours fait preuve de beaucoup de courage et d'un mépris complet du danger. Assez grièvement blessé, le 2 septembre 1918, alors qu'il assurait son service sans se soucier du bombardement auquel la batterie était soumise ».

En Campagne, le 12 Novembre 1918.

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Régiment.

Signé : MENGIN.

---



# ROULLAC Clément



Lieutenant

C. M. 1, du 143<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 45 :

Est cité à l'Ordre du Régiment :

Le Lieutenant de réserve ROULLAC, de la C. M. 1 :

« Grièvement blessé, le 25 Septembre 1914, à Beaumont, a conservé le Commandement de sa section et ne s'est rendu au poste de secours du Régiment que sur l'ordre du Commandant du Régiment ».

Le Lieutenant-Colonel Commandant le 143<sup>e</sup> d'Infanterie.

Signé : BOURGAU.

---



# ROUSSEL Sylvain



Brigadier

222<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 81 :

Le Lieutenant-Colonel Boudet commandant le 222<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne cite à l'Ordre du Régiment :

ROUSSEL Sylvain, brigadier :

« S'est fait remarquer comme brigadier-téléphoniste par un dévouement à toute épreuve, puis comme brigadier chargé du ravitaillement pendant l'offensive d'octobre-novembre 1918 ».

A Secteur postal 203, le 24 Novembre 1918.

Le Lieutenant-Colonel.

Signé : BOUDET.

---



# SIGUIER Louis



Soldat

42<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

---

## Citation à l'Ordre de la Division

---

Extrait de l'Ordre Général n° 243 :

Le Général Dessort, Commandant la 16<sup>e</sup> Division d'Infanterie Coloniale, cite à l'Ordre de la Division :

SIGUIER Louis, soldat de 2<sup>e</sup> classe :

« Très brave soldat brancardier. A pris part à tous les combats du Régiment depuis le début de la guerre ; y a toujours déployé les plus belles qualités de sang-froid et de courage. En a donné de nouvelles preuves, le 17 mai 1917, en soignant des blessés sous le feu ennemi, en plein jour et en terrain découvert ».

Au Quartier Général, le 31 Mai 1917.

Le Général Commandant la 16<sup>e</sup> D. I. C.

Signé : DESSORT.

---



**SIRE Elie**



Caporal

143<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

---

Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n° 143 :

Le Colonel Commandant le 143<sup>e</sup> Régiment, d'Infanterie cite à l'Ordre du Régiment :

SIRE Elie, Caporal, 3<sup>e</sup> Compagnie de Mitrailleuses :

« Bon caporal ayant toujours fait courageusement son devoir. Blessé deux fois au cours de la campagne ».

Aux Armées, le 23 Mars 1918.

Le Colonel.

Signé : HENRI.

---



# THOMAS Pierre



Clairon

26<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Territorial

---

## Citation à l'Ordre du Régiment

---

Extrait de l'Ordre du Régiment n<sup>o</sup> 797, du 25 Juillet 1918 :

Le Colonel Commandant le 25<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, cite à l'Ordre du Régiment :

Le clairon THOMAS Pierre, de la 3<sup>e</sup> compagnie, du 26<sup>e</sup> R. I. T. :

« Soldat courageux et dévoué. Le 15 juillet 1918, sa compagnie étant soumise à de très violents bombardements a assuré la liaison avec un mépris complet du danger ».

Au Poste de Commandement, le 25 Juillet 1918.

Le Colonel Commandant le 25<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Signé : PIQUE.

---



## VITALIS Joseph

Sergent, Classe 1909

142<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie



### Citation à l'Ordre de la Brigade

Extrait de l'Ordre n° 58, de la 248<sup>e</sup> Brigade, du 23 Mai 1916 :

Le Général Commandant la 248<sup>e</sup> Brigade, cite à l'Ordre :

Le caporal VITALIS Joseph :

« En Campagne depuis le début. Excellent gradé, énergique et courageux. Le 23 Mai a fait enterrer deux cadavres qui se trouvaient au devant de nos lignes, est parti ensuite à la recherche du corps d'un officier ».

Aux Armées, le 23 Mai 1916.

Le Général Commandant la Brigade.

Signé : DESTENAVE

### Citation à l'Ordre de la Division

Extrait de l'Ordre n° 139, de la 163<sup>e</sup> Division du 19 Septembre 1917 :

Le Général Commandant la 163<sup>e</sup> Division, cite à l'Ordre :

Le sergent VITALIS Joseph :

« Gradé plein d'allant, d'une bravoure remarquable, a toujours fait preuve du plus grand sang-froid, tout récemment devant Verdun — Septembre 1917 — en dirigeant



dans les zones particulièrement dangereuses des travaux de première urgence. Légèrement intoxiqué a refusé de se laisser évacuer ».

Aux Armées, le 19 Septembre 1917.

Le Général Commandant la Division.

Signé : BOICHUT.

---

Citation à l'Ordre de la Division

---

Extrait de l'Ordre n° 279 de la 163<sup>e</sup> Division, du 15 Juillet 1918 :

Le Général Commandant la 163<sup>e</sup> Division cite à l'Ordre :

Le sergent VITALIS Joseph :

« Sous-officier d'une bravoure à toute épreuve. S'est partout distingué et notamment le 15 Juillet 1918 en Champagne en dirigeant sous des feux de mitrailleuses ennemies des travaux de destruction ».

Aux Armées, le 15 Juillet 1918.

Le Général Commandant la Division.

Signé : BOICHUT.

---



CITATION

CIVILE





## **JOUCLA Edmond**

Chef de Bureau au Ministère des Colonies

Chef du Service Colonial à Marseille

Chevalier de la Légion d'Honneur, du 8 Août 1914

---



Est promu :

Officier de la Légion d'Honneur

avec la Citation suivante :

« Malgré les difficultés résultant de la mobilisation d'une partie de son personnel, a su assurer, d'une façon parfaite, la marche de son service, extrêmement chargé du fait de la guerre : transport de personnel, de troupes indigènes, de matériel de guerre, ravitaillement des colonies, alors que les communications avec celles-ci étaient des plus difficiles. Délégué du Comité d'Aide et d'assistance Coloniales et Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Indo-chinois Saint-Louis ».

---



RELEVÉ

PAR

LETTRE ALPHABÉTIQUE

DES

SOUSCRIPTEURS

DONT LA GÉNÉROSITÉ A PERMIS

L'ÉRECTION DU MONUMENT





## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Abrial Pierre.....	5. »	Basset (Veuve Michel).	30. »	Cazajust Antoine ..	20. »
Affiac Pascal.....	20. »	Bastie Norbert.....	100. »	Cazanave Gustave ..	50. »
Alba François.....	5. »	Bastie Edouard.....	50. »	Chabbert François.	5. »
Albos (Veuve).....	10. »	Bastouil (Madame).	25. »	Combes Louis.....	10. »
Allègre Louis.....	5. »	Bauzou (Madame) ..	10. »	Comini (Veuve)....	60. »
Alquié (Veuve)....	10. »	Bédos (Veuve).....	5. »	Comte de La Redorte	200. »
Amouroux Denis..	40. »	Bénil Joseph .....	5. »	Condouret Edmond	25. »
Andrieu Urbain....	10. »	Bernier Céline .....	5. »	Cougnenc Fortuné.	50. »
Anonyme.....	15. »	Bessièrès François.	125. »	Couronne Pascal...	5. »
— .....	10. »	Bertrand (Réfugié).	5. »	Coussens Dominique.	5. »
— .....	30. »	Blanc (Veuve).....	10. »	Coussens Jules .....	5. »
— .....	10. »	Bonnaud (Docteur)	50. »	Coussens Pierre ...	5. »
— .....	10. »	Bosc François.....	20. »	Cresp Elie .....	2. »
— .....	5. »	Bosc-Montagné....	15. »	Cros (Vve Augustin)	75. »
— .....	10. »	Boujoul Edouard ...	50. »	Cros Joseph .....	125. »
— .....	20. »	Bourdel Jean-Baptiste.	20. »	Cros Marius. ....	10. »
— .....	50. »	Bourdel Joseph....	10. »	Daydé.....	1. »
— .....	20. »	Bourdin (Réfugié) .	60. »	Delecroix (Réfugié)	5. »
— .....	20. »	Bournaud Emile ...	20. »	Delmas Irénée.....	10. »
— .....	50. »	Bousquet Gabrielle	10. »	Delord Joseph.....	10. »
— .....	50. »	Boutet Paul.....	1. »	Delsol Emile.....	10. »
— .....	3 50	Boutet Pierre.....	60. »	Denat Joseph .....	5. »
— .....	25. »	Boyer Paul.....	40. »	Désarnaud (Veuve)	5. »
— .....	250. »	Bringuier Auguste.	25. »	Deville (Veuve) ...	50. »
Arabet Jean.....	10. »	Brousse Maxime...	15. »	Doms Etienne....	20. »
Arabet Sylvain ...	10. »	Brugière Gustave .	1.700. »	Douaret Etienne...	10. »
Arbos Pascal.....	120. »	Brunel Jean.....	20. »	Douaret Emile .....	5. »
Ardanuy Joséphine.	3. »	Cabrol (Demoiselles).	10. »	Douaret Jules ...	5. »
Ardanuy Médard ..	5. »	Cabrol (Madame) ..	5. »	Durbas Léopold ..	50. »
Arnaud Joseph....	10. »	Cabrol Paul .....	5. »	Durbas Louis.....	200. »
Arnaud Urbain....	50. »	Caffort Jean.....	10. »	Durbas (Veuve) ...	5. »
Arnaudy (d')Marius	20. »	Calmettes Guillaume.	20. »	Escande Ernest ...	10. »
Ausseil André.....	5. »	Calmettes Jean.....	35. »	Escarboutel Joseph	5. »
Ausseil Joseph....	5. »	Calmettes Justin ...	50. »	Espallac Aglaé (Vve)	10. »
Aussenac André...	25. »	Calmettes Paul ...	50. »	Espélit Adrien....	10. »
Aussenac Paul...	20. »	Calvayrac Maximin	20. »	Espélit Joseph...	5. »
Aussenac (Veuve)..	10. »	Calvet Jules.....	50. »	Estampe Célestin ..	25. »
Avéroux François .	10. »	Canabit Basile.....	5. »	Eychenne Raymond .	2. »
Avéroux Auguste..	100. »	Canavy Jean .....	20. »	Fabre-Garric .....	15. »
Azais Joseph.....	5. »	Cantié (Docteur)...	100. »	Fabre Adrien.....	5. »
Bardy Jean.....	20. »	Cantié (Veuve. ...	50. »	Fabre Joseph.....	5. »
Barthe-Tautil.....	120. »	Carbonneil Joseph.	250. »	Fabre Paul.....	15. »
Barthélemy Jean...	5. »	Cassignol Henri...	500. »	Fafur Jean .....	5. »
Barthère Marius...	5. »	Casterez Jean.....	15. »	Fédou (Mlles).....	20. »
Barthez Auguste...	70. »	Cauquil Henri.....	5. »	Fénasse Jean-Marie.	10. »
Basset François....	1.000. »	Cauquil Rosalie....	2. »	Fillat Antoine.....	5. »
Basset (Veuve Maurice)	50. »				



Fontrouge Jean. . . . .	10. »	Lanet Louis . . . . .	10. »	Pouillès Raymond. . . . .	25. »
Fort J. . . . .	20. »	Latché Achille . . . . .	2. »	Prax Marcellin . . . . .	50. »
Fougères Jules . . . . .	60. »	Latché Joseph . . . . .	5. »	Punsola (dit Bosc). . . . .	1. »
Fougères Jean. . . . .	10. »	Lézert Joseph . . . . .	5. »	Raffit Joseph. . . . .	280. »
Fournié Baptiste. . . . .	5. »	Lignères Alfred. . . . .	50. »	Ramel Louis. . . . .	100. »
Fournié Louis. . . . .	22. »	Lignères Gérard . . . . .	5. »	Raymond (Docteur) . . . . .	15. »
Fournié Marcellin. . . . .	20. »	Lombard Jean. . . . .	5. »	Raynaud Elie. . . . .	5. »
Fraïssé (Veuve). . . . .	50. »	Longuère Paul . . . . .	10. »	Raynaud Louis. . . . .	5. »
Francou Pierre. . . . .	10. »	Luby Simon . . . . .	10. »	Raynaud Pascal. . . . .	10. »
Froumen (abbé Jules) . . . . .	40. »	Luby Victor. . . . .	5. »	Revel Baptiste. . . . .	5. »
Gâches (Veuve) . . . . .	5. »	Maître Victor. . . . .	25. »	Revel (Veuve) . . . . .	25. »
Galibert Paul . . . . .	50. »	Malric Justin . . . . .	120. »	Rey Jean. . . . .	20. »
Galibert (Veuve) . . . . .	10. »	Maltret Marceau. . . . .	25. »	Reynès Etienne . . . . .	5. »
Galtier Edouard. . . . .	100. »	Maltret Narcisse. . . . .	5. »	Reynès Jean-Marie. . . . .	5. »
Galtier Emile . . . . .	200. »	Marc Vve (Alphonsine). . . . .	20. »	Ricard Georges. . . . .	5. »
Galtier Henri . . . . .	175. »	Marc François. . . . .	20. »	Richard-Rancoule . . . . .	120. »
Garel-Désarnaud . . . . .	10. »	Marc Lous . . . . .	10. »	Rieux Maximin. . . . .	100. »
Garric Joseph . . . . .	15. »	Marty Achille. . . . .	5. »	Rives Léonce. . . . .	20. »
Garric (Veuve). . . . .	20. »	Marty Auguste. . . . .	25. »	Robert Marcelle. . . . .	10. »
Gary Marius . . . . .	75. »	Marty François. . . . .	10. »	Romain Joseph . . . . .	50. »
Gastou Jean. . . . .	20. »	Marty (Veuve). . . . .	50. »	Romain (Madame). . . . .	25. »
Gau Jacques. . . . .	50. »	Massane Raymond. . . . .	20. »	Romain Renée . . . . .	25. »
Gayral Joseph. . . . .	5. »	Mathieu Eugène. . . . .	100. »	Romain Hervé. . . . .	10. »
Gayral (Mmes). . . . .	10. »	Maurel (Veuve). . . . .	5. »	Rouanet Anna. . . . .	10. »
Gélis (Veuve). . . . .	5. »	Maury (fils). . . . .	5. »	Rouanet Jules . . . . .	25. »
Gibert Etienne . . . . .	25. »	Micoulaud Sylvain. . . . .	10. »	Rouch-Baudouy . . . . .	370. »
Gimat Joseph . . . . .	25. »	Molinier Benjamin. . . . .	50. »	Rouch Joseph . . . . .	10. »
Gonzallas Antonio. . . . .	1. »	Molinier Joseph . . . . .	50. »	Rouch Etienne (Vve) . . . . .	20. »
Granat Pierre. . . . .	50. »	Molinier Octavie . . . . .	5. »	Roudrigue Albert. . . . .	5. »
Gras Guillaume . . . . .	500. »	Mons (Veuve). . . . .	1. »	Roudrigue Camille. . . . .	25. »
Guichard Lionel. . . . .	20. »	Mons Alexandre . . . . .	5. »	Roudrigue Jean-Baptiste. . . . .	50. »
Hostalot Louis . . . . .	45. »	Mortés Auguste . . . . .	25. »	Roudrigue Léon. . . . .	50. »
Huc (Veuve). . . . .	10. »	Mouret Emile. . . . .	5. »	Roudrigue Marie . . . . .	5. »
Iché Antoine. . . . .	20. »	Mouret Eugène. . . . .	5. »	Roullac Léopold. . . . .	10. »
Imbert Marcellin . . . . .	10. »	Mouret Genty. . . . .	5. »	Roullac Paul. . . . .	25. »
Ilhes (Veuve). . . . .	5. »	Mournet Paul . . . . .	10. »	Roullac Romain . . . . .	19. »
Ilhes Henri . . . . .	5. »	Mouton. . . . .	5. »	Rous Marius . . . . .	10. »
Ilhes Léon . . . . .	5. »	Muret Cyprien . . . . .	25. »	Roux Adrienne. . . . .	5. »
Itier Louis . . . . .	5. »	Nabal Antoine . . . . .	5. »	Rouzaud Alexandre . . . . .	10. »
Jalabert Joseph . . . . .	6. »	Oursoul Joseph. . . . .	20. »	Rumeau Augustin. . . . .	40. »
Jean Augustin . . . . .	5. »	Papin (Veuve). . . . .	15. »	Salvaire Emile. . . . .	5. »
Jean Léopold. . . . .	5. »	Pau Henri . . . . .	250. »	Salvan Jean . . . . .	5. »
Jéantet (Veuve) . . . . .	10. »	Pech (Abbé Paul). . . . .	20. »	Sarny Louis . . . . .	10. »
Joucla Edmond. . . . .	100. »	Pech Marius . . . . .	5. »	Saurel Jean . . . . .	20. »
Joucla (Veuve). . . . .	50. »	Peloux Auguste . . . . .	20. »	Schwager (Veuve) . . . . .	50. »
Julien Joseph . . . . .	5. »	Périer Joseph . . . . .	50. »	Sèbe Henri . . . . .	50. »
Labadié (Orphelin). . . . .	20. »	Perry Eugène . . . . .	5. »	Séguy Joséphine. . . . .	15. »
Labatut Jean. . . . .	2. »	Perry Jean . . . . .	5. »	Sicre Osmin. . . . .	13. »
Labène Louis. . . . .	10. »	Peyre Julien . . . . .	50. »	Siguiet Louis. . . . .	20. »
Lacroux Louis. . . . .	5. »	Peyret Jacques . . . . .	10. »	Silvestre Mathieu . . . . .	150. »
Lacroux Michel . . . . .	5. »	Peyret Joachim. . . . .	50. »	Siourac (père) . . . . .	10. »
Lafond Raoul . . . . .	550. »	Peyret Joseph. . . . .	10. »	Siourac (Veuve) . . . . .	5. »
Laffont Mme née Bas'ouil . . . . .	5. »	Peyret Michel. . . . .	5. »	Sire Antoine . . . . .	5. »
Laffont Jean. . . . .	5. »	Pinel (Veuve). . . . .	15. »	Sire Arthur . . . . .	5. »
Lanet Clément . . . . .	10. »	Plauzolles Adrien. . . . .	35. »	Sire Elie . . . . .	2. »



Sire Lucien .....	5. »		Soulié Emile .....	25. »		Vidal (Espagnol)...	2. »
Sirou Emile .....	25. »		Tarbouriech Paul..	10. »		Vidal Louis.....	125. »
Sirou Félicien .....	5. »		Teisseyre (Veuve) .	5. »		Vidallier Joseph...	10. »
Sirou Joseph.....	25. »		Tercis Léonce.....	75. »		Vieu Edouard .....	10. »
Soual Barthélémy..	10. »		Thomas Paul.....	25. »		Vicomte de La Redorte...	200. »
Soual Bernard.....	5. »		Thuriès. ....	5. »		Villeroux Pierre...	5. »
Soual Henri.....	3. »		Vaissière Jeanne...	5. »		Vitalis Joseph.....	20. »
Soual (Vve Louis).	10. »		Vaissière Joseph...	5. »		Vitalis (Veuve) ....	5. »

**QUÊTES FAITES AU COURS DES REPAS DE NOCES**

Mariage : Baudouy-Rouch .....	106.25		Mariage : Mournet-Fabre .....	26. »
— Bergé-Lombard.....	30 75		— Pech-Chabbert .....	30. »
— Bessières-Fontrouge....	100. »		— Peyret-Vitalis .....	31.50
— Chabbert-Soual.....	40. »		— Pistorési-Marty.....	50.25
— Delecroix-Roudrigue...	55 35		— Pouzenc-Itier.....	47. »
— Gary-Soual.....	60. »		— Séguy-Icher.....	50. »
— Griffe-Thomas. ....	43 50		— Sire-Abrial ... ..	41. »
— Jouy-Raynaud .....	30. »		— Souloumiac-Rieux.....	25. »
— Labatut-Domps .....	53 25		— Vitalis-Brunel .....	30. »
— Marty-Delecroix.....	45. »			

**SOUSCRIPTIONS DES ECOLES**

Ecole Laïque de filles.....	205.60		Ecole Libre de filles.....	50.25
— — de garçons.....	148.40		— — de garçons.....	20 50

**VERSEMENTS DE LA COMMUNE**

Subvention .....	2.500. »		Vente des programmes : Fête Na-	
Vente du platane enlevé de l'em-			tionale, 14 Juillet 1920.....	48. »
placement du Monument.....	40. »		Part contributive : Etablissement	
			du bassin devant le Monument.	250. »

**VERSEMENTS DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS**

Coopérative.....	100. »		Syndicat canal d'arrosage.....	100. »
Société Saint-Roch (Secours Mu-			Syndicat des ouvriers (Ancien)...	87.15
tuels).....	100. »		Union Sportive.....	10. »

**QUÊTES**

Cimetière.....	111.05		Eglise.....	151.50
----------------	--------	--	-------------	--------

**RECETTES DIVERSES**

Produit de la remise à domicile des			Indemnité versée par la Compa-	
Cartes, vue du Monument, le jour			gnie du Midi.....	92.10
de l'inauguration. 10 Octobre..	986.15			

**Total Général des Recettes : 19.542 fr. 05**



# PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PRÉPARATOIRE





## SÉANCE PRÉPARATOIRE

---

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

---

Le 12 Mars 1919, sur convocation de M. Basset, Maire de La Redorte, se sont réunis dans la Salle de la Mairie un certain nombre de nos concitoyens représentant toutes les classes de la société. Prenant la parole, M. le Maire s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Pendant la période douloureuse qui vient de s'écouler ce n'est pas en vain que nous avons fait appel à votre bienveillance ; toutes les œuvres de guerre ont été accueillies par un empressement général, nous devons le reconnaître.

Mais il me reste à vous demander aujourd'hui votre concours pour une œuvre sacrée entre toutes.

Il n'est plus question de vivants, mais de nos Soldats Morts : c'est de la glorification de nos Poilus que je veux vous parler, de ceux qui par leur acte sublime, et souvent au prix d'incroyables souffrances, nous ont conservé le droit de respirer en liberté.

Sûr de votre dévouement, je viens vous soumettre un projet : celui d'élever un Monument à la mémoire des Enfants de La Redorte tombés au Champ d'Honneur.

Si nous ne devons pas avoir la satisfaction — pour la presque totalité au moins — de recueillir un jour leur dépouille, et que nous devons nous résigner à les savoir reposer bien loin de chez nous, sur ces terres de France ou de Belgique qu'ils ont si vaillamment défendues, nous conserverons vivant auprès de nous leur souvenir en élevant dans nos murs un mausolée qui portera leurs noms gravés en lettres d'or.

Ce sera là, certes, un bien faible témoignage de notre gratitude pour tant d'héroïsme, mais il rappellera constamment à nos enfants le sacrifice accompli par leurs aînés, sacrifice qui nous a évité la plus odieuse servitude qui était réservée à nous Français d'abord, à l'humanité entière ensuite.

A tant d'abnégation, à tant d'héroïsme, à tant de gloire, répondons par un geste digne de nous et que le Monument que nous dédierons à ces héros puisse rappeler à toutes les mères, à toutes les veuves, à tous les orphelins que nous n'avons pas oublié leurs époux, leurs enfants et leurs pères dont le souvenir restera éternel.

\*  
\* \*

Monsieur le Maire invite ensuite la réunion à constituer le Comité qui sera chargé de mener à bien l'œuvre projetée.

Après discussion il est décidé que ce Comité sera composé de neuf membres.

Il est procédé à la désignation du Président.

Est nommé, à l'unanimité : M. ROMAIN, Receveur des Postes.



En prenant place au fauteuil, M. le Président s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Je suis infiniment touché du geste que vous venez de faire et vous remercie de tout cœur.  
Lorsque, répondant à la courtoise invitation de M. Basset, je me suis rendu parmi vous j'étais loin de me douter que sur moi se porterait le choix de la réunion.  
Je tâcherai de ne pas être au-dessous de ma tâche et vous assure de tout mon dévouement pour cette œuvre de reconnaissance envers nos Glorieux Enfants, Morts pour la Patrie.

\* \* \*

M. le Président invite la réunion à faire choix d'un Vice-Président, d'un Trésorier, d'un Secrétaire et de cinq membres.

A l'unanimité sont désignés pour les fonctions suivantes :

Vice-Président : M. OURSOUL Joseph, Receveur-Buraliste.  
Trésorier : M. BOUJOL Edouard, Adjoint au Maire.  
Secrétaire : M. CALVET Jules, Directeur de l'Ecole Laïque.  
Membres : MM. BARDY Jean, Pilote-Aviateur.  
— CROS Joseph, Propriétaire.  
— RAFFIT Joseph, Mutilé de Guerre.  
— RIEUX Maximin, Propriétaire.  
— SILVESTRE Mathieu, Bourrelier.

M. le Président :

Messieurs, je déclare constitué le Comité qui aura pour mission de faire ériger dans la Commune un témoignage durable de la Reconnaissance de La Redorte envers ses fils tombés pour la France.  
Je vous demande de choisir comme présidents d'honneur :

MM. BASSET, Maire.

FROUMEN, Curé.

Les Parents de tous nos Glorieux Morts.

Le Comité, à l'unanimité, accepte cette proposition.

\* \* \*

Monsieur le Président invite ensuite le Comité à ouvrir la souscription, la première liste étant réservée aux membres du Comité.

Séance tenante sont inscrits :

MM. Basset.....	500. »		MM. Boujol.....	50 »		MM. Raffit.....	200. »
Froumen.....	30. »		Calvet.....	50. »		Rieux.....	50. »
Romain.....	50. »		Bardy.....	20. »		Silvestre.....	100. »
Oursoul.....	20. »		Cros.....	100. »			

Ce qui donne un total de 1.170 francs pour la première liste.

M. le Président remercie le Comité et lève la séance.

---

---



PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

ET

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DU COMITÉ





## SÉANCE DU COMITÉ

17 Mars 1919

---

Le Comité a tenu sa première séance le 17 mars 1919, dans la salle de la Mairie mise gracieusement à sa disposition par M. le Maire.

M. le Président s'adresse en ces termes aux membres du Comité :

MESSIEURS,

En ouvrant la première séance du Comité constitué pour rendre un hommage durable aux Enfants de La Redorte tombés pour la Patrie, votre Président doit d'abord remplir un devoir.

Permettez lui de vous remercier encore une fois bien sincèrement de l'honneur que vous lui avez fait en le portant à la Présidence.

Il sait que vous avez voulu honorer le père qui, avec tant d'autres hélas ! pleure un enfant chéri tombé pour la France.

Bien cordialement il vous remercie de votre délicate attention.

Comme fonctionnaire, il est particulièrement touché que vous ayez choisi votre Receveur des Postes. C'est la preuve que, bien qu'il soit nouveau venu parmi vous, vous l'avez trouvé digne de votre confiance et de votre sympathie.

Il est très sensible à cette marque d'estime et vous en remercie.

Et maintenant qu'il a accompli son devoir de reconnaissance envers vous il vous invite, Messieurs, à travailler.

Sous l'égide de nos Morts héroïques mettons-nous à la besogne afin que de nos délibérations surgisse l'œuvre durable qui rappellera aux générations futures notre admiration et notre reconnaissance envers nos Chers Disparus et qui exaltera la mémoire glorieuse de tous les Enfants de La Redorte tombés, au Champ d'Honneur, pour la France Immortelle !

\* \*

Monsieur le Président :

Messieurs, nous allons aborder l'ordre du jour. Il comporte :

- 1° Choix, discussion et approbation d'un programme des travaux du Comité ;
- 2° Désignation d'une délégation pour traiter les affaires courantes.

\* \*

Dans l'intérêt de l'œuvre que nous nous proposons de réaliser il y a lieu de porter d'une manière pratique à la connaissance de tous : la formation du Comité et le but qu'il se propose d'atteindre ; pour cela vous estimerez sûrement qu'il y a lieu de recourir à la plus grande publicité.

Votre Président vous propose le programme suivant :

- 1° Impression d'affiches et appel à la population.

Ces affiches seront de deux dimensions. Les grandes seront placées dans la localité aux endroits habituels d'affichage. En outre un exemplaire sera prévu pour être placé à la porte : de la Mairie, de l'Eglise, de la Poste et des quatre Ecoles. Un exemplaire sera remis à M. le Préfet, au Conseil Municipal, à tous les Membres du Comité.



Les petites (sous format d'environ 22/13 c) feront l'objet d'une distribution ainsi réglée.

a) Les maîtres et maitresses de toutes nos écoles seront priés de remettre à chacun de leurs élèves un exemplaire de l'appel.

b) Un exemplaire affranchi à un centime sera déposé à la poste pour être distribué dans chaque maison de La Redorte.

Ainsi, nul ne pourra alléguer ignorer la constitution du Comité et son appel à la générosité de la population.

### 2° Insertion dans les journaux et publicité.

Si vous approuvez sa manière de voir, votre Président transmettra à la presse une note avec prière aux correspondants locaux de tous les journaux reçus dans La Redorte de demander à leur administration l'insertion gratuite de la note précitée

M. Froumen, curé de la paroisse, s'est offert à lire cette note à l'Eglise.

### 3° Etablissement de listes de souscription.

a) Des listes de souscription seront établies. Destinées à recevoir les dons spontanés elles seront déposées chez MM. Boujol, trésorier ; Calvet, secrétaire ; Froumen, curé, président d'honneur ; Oursoul, vice-président et Romain, président.

L'établissement d'une deuxième série de listes de souscription est prévu pour une période plus lointaine pour le cas où la souscription volontaire n'atteindrait pas un chiffre suffisamment élevé.

A la date qui serait fixée par le Comité dans une de ses réunions ultérieures la quête à domicile aurait lieu dans la commune. A cet effet, la localité serait divisée en secteurs affectés dans l'ordre alphabétique aux membres du Comité qui, par groupe de deux, procéderaient à la collecte.

b) Afin que l'événement laisse une impression durable dans l'esprit des jeunes écoliers, votre Président demandera à Messieurs les membres de l'enseignement public et privé de vouloir bien, au cours d'une leçon de morale ou d'instruction civique, consacrer quelques minutes à : rendre aux Morts pour la France l'hommage qui leur est dû, attirer leur attention sur la constitution du Comité et le but qu'il poursuit et, enfin, demander aux enfants leur souscription particulière, si minime soit-elle.

### 4° Comptabilité et Livre d'Or.

Il y aura lieu de procéder : à l'achat des documents nécessaires à la comptabilité du Comité et à l'impression des affiches.

Il vous est proposé de décider en principe que :

a) La liste des Morts et disparus de la commune avec tous les renseignements qui les concernent ; Les listes de souscription, les procès-verbaux des séances du Comité avec ses décisions et un extrait certifié conforme de la situation financière à la clôture des opérations du Comité soient réunis en un volume formant *Le Livre d'Or* de la reconnaissance de La Redorte envers ses Enfants Morts pour la France. Ce livre, déposé à la Mairie, appartiendra à la Commune. Il servira à l'édification des générations futures.

b) Le Comité demandera au Conseil Municipal :

1° Que par délibération spéciale il accorde une subvention au Comité ;

2° Que par la même délibération le Comité soit autorisé à édifier le Monument sur le territoire de la commune si l'emplacement choisi appartient au domaine public communal.

Il reste bien entendu que ces demandes ne seront transmises qu'après décision du Comité sur le genre de Monument et après adoption définitive de l'emplacement.

\* \* \*

Après discussion par tous les membres du Comité le programme proposé par M. le Président est adopté.

Est ensuite arrêté le texte suivant de la note à communiquer à la presse : *La Dépêche* ; *L'Express du Midi* ; *Le Télégramme* ; *L'Eclair* ; *Le Petit Méridional*.



## COMMUNIQUÉ

« Devançant le désir unanime de la population de rendre aux glorieux Morts de la Grande Guerre l'hommage public dû à leur valeur, M. Basset, maire de La Redorte, a fait appel au concours de représentants de toutes les classes de la société à l'effet de constituer un Comité pour l'érection d'un Monument à la mémoire de tous les Enfants de La Redorte morts pour la France.

» Fidèle interprète des sentiments de tous, M. le Maire a glorifié tous les Braves qui, par leur mort héroïque ont sauvé la France.

» Il a fait ensuite procéder à la constitution du Comité chargé de provoquer les souscriptions et de conduire à bonne fin l'œuvre projetée.

Sous la Présidence d'Honneur de M. BASSET, maire ; de M. l'Abbé FROUMEN, curé et des Parents de tous Ceux qui sont morts pour la France.

Le Comité a été ainsi constitué :

PRÉSIDENT, M. ROMAIN, Receveur des P.T.T., décoré de la Médaille Militaire ;  
VICE-PRÉSIDENT, M. OURSOUL, Receveur-Buraliste, décoré de la Médaille Militaire ;  
TRÉSORIER, M. BOUJOL, Propriétaire, Adjoint au maire ;  
SECRÉTAIRE, M. CALVET, Directeur de l'Ecole publique de garçons ;  
MEMBRES, MM. BARDY Jean, Sergent-pilote-aviateur, décoré des Médailles Militaires française et belge et de la Croix de guerre avec deux palmes et une étoile ;  
CROS Joseph, Propriétaire ; RAFFIT Joseph, Mutilé de guerre ; RIEUX Maximin, Propriétaire ; SILVESTRE Mathieu, Bourrelier.

» Le Comité adresse à la population de La Redorte le plus cordial appel.

» Que notre générosité et notre reconnaissance montent à la hauteur de la vaillance de nos morts héroïques !

» Accomplissons tout notre devoir ! Rendons à nos chers disparus l'hommage digne de la noble cause qu'ils ont défendue et de la grandeur de leur sacrifice ! »

LE COMITÉ.

Monsieur le Président :

Messieurs, il est de notre devoir de faire part à M. le Préfet de l'Aude de la constitution du Comité. En lui communiquant la liste des Membres du Comité et le but que nous poursuivons, je le prierai de nous autoriser à ouvrir parmi nos Concitoyens une souscription volontaire dont le produit sera exclusivement réservé à la réalisation de notre projet. Nous serons ainsi en règle avec la loi et nous aurons rempli notre devoir de courtoisie avec le représentant du Gouvernement dans notre beau département.

Le Comité à l'unanimité approuve.

La question suivante a trait au placement des fonds à provenir de la Souscription qui sera ouverte dès que sera parvenue l'autorisation demandée à M. le Préfet.  
La proposition est ainsi présentée :

Monsieur le Président :

Messieurs, il serait de bonne administration que le Comité pût retirer des fonds recueillis le plus d'intérêt possible.

Nous pourrions ainsi procéder : chaque fois que M. le Trésorier aurait recueilli une somme mini-



mum de 500 francs, il la convertirait en un Bon de la Défense Nationale à un an, ce qui donnerait un boni immédiat de 25 francs, à porter en recette dans la comptabilité.

Cette proposition vous est présentée parce que nous devons compter sur un délai minimum d'un an avant que puissent être terminés les travaux du Comité et que puisse être réalisée l'œuvre qui sortira de nos délibérations futures.

Le Comité à l'unanimité approuve.

\*

\* \*

Monsieur le Président :

Afin de faire rapporter le maximum à notre souscription, votre Président vous propose d'envoyer à tous nos compatriotes momentanément absents, à tous les Groupements, à toutes les Sociétés, une lettre leur faisant part de la constitution du Comité, du but qu'il poursuit et leur demandant leur contribution à cette œuvre de la reconnaissance et du souvenir.

Approuvé à l'unanimité.

\*

\* \*

Pour éviter les dérangements répétés à tous les membres du Comité, pour hâter la solution des questions secondaires qui seront à traiter et pour activer l'examen des affaires courantes relatives aux travaux préliminaires il serait désirable qu'une commission d'études soit nommée.

M. le Président prie le Comité d'étudier cette question et de la solutionner.

Après échange de vues le Comité décide que sera constituée une commission d'études.

Elle comprendra : le Président ;  
le Vice-Président ;  
le Trésorier ;  
le Secrétaire.

La signature sera exclusivement réservée au Président.

\*

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---



## COMITÉ

---

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

du 24 Juin 1919

---

ORDRE DU JOUR : Exposé de la situation financière ;  
Examen de propositions diverses ;  
Choix d'un emplacement ;  
Fixation provisoire du genre de Monument.

Le Comité a tenu le 24 Juin sa deuxième séance. M. le Président invite M. Boujol, trésorier, à présenter au Comité l'exposé de la situation financière.

Monsieur Boujol :

Messieurs, la souscription volontaire ouverte dans La Redorte a produit la somme de 10.380 fr. Les fonds recueillis ont été, ainsi que vous l'aviez décidé, convertis en Bons de la Défense Nationale.

De cette conversion il en est résulté un accroissement de recettes de 500 francs, ce qui porte l'avoir du Comité au 24 Juin, à la somme de 10.880 francs.

\* \*

En raison du résultat obtenu, la Commission d'études propose d'arrêter la souscription volontaire à la date du 1<sup>er</sup> juillet et de décider que n'aura pas lieu la quête à domicile prévue pour le cas éventuel d'un petit rendement de la souscription volontaire.

Le Comité approuve à l'unanimité.

\* \*

Monsieur le Président :

Diverses propositions m'ont été adressées. Mon devoir de Président impartial étant de les soumettre à vos délibérations vous allez choisir, en toute indépendance, celles qui paraîtront le mieux convenir au désir qui nous anime tous de faire œuvre durable tout en donnant satisfaction à toute la population de La Redorte. J'exprime le désir que toutes nos décisions soient prises à l'unanimité afin que le Comité ait toute l'autorité voulue pour réfuter toute critique éventuelle.

Voici, dans leur ordre de réception, les propositions qui me sont parvenues et que je sou mets à votre appréciation.



## PROPOSITIONS

1° Etablissement, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, d'une galerie de photographies agrandies de tous les Morts Glorieux de la Commune.

2° Erection d'un Monument au cimetière.

3° Erection d'un monument en ville et apposition d'une plaque au cimetière.

4° Erection d'un Monument en ville et apposition d'une plaque à l'Eglise.

5° Apposition d'une plaque à la Mairie et d'une autre au cimetière.

Monsieur le Président :

Pour résumer nos votes voici, en définitive, les résultats acquis :

1° Le Monument sera élevé en ville ;

2° Deux plaques seront apposées :

l'une au Cimetière.

l'autre à l'Eglise.

Le Comité s'étant prononcé pour l'érection en ville du Monument, M. le Président fait part du résultat des recherches officieuses effectuées relativement aux terrains éventuellement disponibles pour ériger ce Monument.

La Redorte n'est pas riche en emplacements.

Il n'existe dans le domaine public communal aucune parcelle que le Comité puisse demander à la Commune.

Deux seuls terrains sont actuellement libres et appartiennent au domaine privé.

L'un, l'emplacement de l'ancienne église des Pénitents est la propriété des héritiers de l'ancienne confrérie des Pénitents bleus

L'autre, un petit jardin, appartient à M. Pagès Arthur. Il serait probablement, mais pour cette œuvre seulement, cédé par son propriétaire.

M. le Président invite le Comité à fixer son choix.

## DÉCISIONS DU COMITÉ

Le Comité rend hommage à la pieuse pensée de l'auteur de la proposition.

La dépense à engager pour obtenir une œuvre durable s'élèverait au minimum à 3.000 fr.

La situation financière ne permet pas de consacrer à la réalisation de ce projet une somme aussi élevée.

Pour ce motif seulement, à l'unanimité, le Comité n'adopte pas cette proposition.

A l'unanimité moins une voix le Comité repousse cette proposition.

Le Comité se prononce affirmativement à l'unanimité moins une voix pour la première partie et à l'unanimité pour la deuxième.

Le Comité s'étant déjà prononcé pour l'érection en ville du Monument décide, à l'unanimité, l'apposition dans l'Eglise d'une plaque commémorative.

Le Comité a déjà voté la deuxième partie de cette proposition.

Considérant qu'une plaque à la Mairie ferait double emploi avec le Tableau d'Honneur déjà dressé dans la Salle des Séances, le Comité n'approuve pas la première partie de la proposition.



Après échange de vues et mûr examen le Comité donne la préférence au terrain Pagès à condition que le prix demandé soit abordable pour notre budget.

..

M. le Président fait connaître le résultat d'une entrevue officieuse qu'au nom de la Commission d'études, il avait demandée au propriétaire du terrain choisi.

M. Pagès cédera son terrain au Comité s'il en est sollicité. Cet emplacement, en bordure de la grande route de Caunes à Béziers, est d'une superficie de 80 mètres carrés environ.

De l'appréciation de gens compétents, la valeur actuelle de ce terrain est d'environ 2.000 francs.

M. Pagès, ne voulant pas bénéficier de la hausse, maintient à ce terrain sa valeur d'avant guerre soit 1.500 francs. Mais, dit-il, il veut lui aussi — en sa qualité d'ancien mobilisé et de père d'un soldat sous les drapeaux — manifester sa reconnaissance envers les Glorieux Morts de la Grande Guerre.

Faisant abandon à titre de versement, d'une somme de 300 francs, il cédera au Comité — pour 1.200 francs — le terrain, s'il lui est demandé et sous la seule réserve qu'en cas de déplacement éventuel du Monument, le terrain sera rétrocédé, au même prix : 1.200 francs, à lui-même ou à ses héritiers par la Commune à qui Monument et terrain doivent être donnés le jour de l'inauguration.

Messieurs, cette offre est raisonnable. M. Pagès donne en ce moment un exemple de désintéressement et de dévouement à la chose publique d'autant plus élevé et méritoire que nous savons tous qu'il n'est pas fortuné : exemple rare par les temps que nous traversons.

Je vous invite à examiner cette offre et à prendre une décision.

..

Le Comité, à l'unanimité, décide l'achat pour la somme de 1.200 fr. du terrain proposé.

A l'unanimité il adresse à M. Pagès ses félicitations pour le bel exemple de désintéressement qu'il donne à la Commune. Il charge son Président de les transmettre à M. Pagès.

..

M. le Président expose ensuite que le Comité n'ayant pas la capacité civile il y aurait lieu d'autoriser un membre du Comité à traiter, à titre privé, en son nom personnel, avec M. Pagès.

A l'unanimité, M. Romain est désigné pour acheter, en son nom personnel, le terrain dont il s'agit.

..

Monsieur le Président :

La suite de l'ordre du jour appelle votre attention sur le choix du Monument.

Votre commission d'études a apporté divers spécimens, veuillez les examiner et puis nous fixerons le genre de Monument à ériger.

..

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil arrête son choix sur un Monument genre stèle — surmonté d'une « Victoire » — sur socle avec gradins.

Sur la face principale serait gravée une inscription commémorative, sur les autres seraient portés les noms et prénoms de tous Ceux qui sont morts pour la France.

L'aménagement du terrain comporterait en outre :

Un trottoir en ciment ; une grille sur le mur d'entrée ; une balustrade en céramique sur les autres faces ; 4 candélabres électriques (2 à l'entrée, 2 à l'arrière) ; une prise d'eau.



Le terrain serait aménagé de manière que soit créée une allée dans chaque dimension et autour du Monument.

Enfin seraient dessinés 4 massifs de verdure, un à chaque angle du terrain.

\*  
\*\*

Le Comité décide, à l'unanimité, de confier l'étude et la direction des travaux à M. Portal, architecte à Carcassonne.

Cet homme de l'art recevra par les soins du Président communication des directives adoptées par le Comité.

Toute latitude sera laissée à l'architecte pour l'élaboration du projet de Monument dont les plans et devis, ne devant pas dépasser 11.000 francs, seront ensuite, pour approbation, soumis à l'examen du Comité.

\*  
\*\*

Le Comité décide que son Président adressera au Conseil Municipal une demande de subvention et en lui faisant connaître l'intention du Comité de remettre à la Commune le jour de l'inauguration le Monument et le terrain, lui demandera la concession du trottoir bordant au nord le terrain Pagès.

\*  
\*\*

Le Comité décide enfin que la Commission d'études assurera la mise au point du projet et traitera toutes les questions s'y rattachant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

---



## COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 13 Juillet 1919

---

M. le Président fait connaître que, comme suite aux décisions prises dans la réunion du 24 juin, il a adressé le 25 juin à M. le Maire la lettre suivante :

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du Conseil Municipal la formation du Comité constitué pour élever aux Enfants de la Commune, Morts pour la Patrie, un Monument rappelant aux générations présentes et futures la fin glorieuse de ces Héros et témoignant de la reconnaissance de La Redorte tout entière.

Le Comité a recueilli en des souscriptions volontaires la somme de 10.300 francs.

Il demande au Conseil le vote d'une large, très large subvention.

Il espère que la libéralité de l'Assemblée Communale couronnera dignement la beauté du geste individuel de nos concitoyens.

Nous pourrons, grâce à la générosité de tous, donner à l'œuvre entreprise toute l'ampleur que doit avoir un collectif hommage à la bravoure et à l'héroïsme de nos Chers Disparus.

Dans sa séance du 24 juin courant le Comité a fixé son choix sur un emplacement où il fera ériger le Monument. Il a décidé l'achat du jardin de M. Pagès, situé en bordure de la route de Rieux.

Ce terrain, un peu étroit, serait avantageusement complété par l'adjonction du trottoir — voûte de l'égout — qui le borde sur sa face nord. Le Comité demande au Conseil de vouloir bien lui concéder ce trottoir.

Après inauguration le Comité, par acte notarié, fera remise à la Municipalité du Monument et du terrain qui deviendront propriété communale.

Ainsi sera commémorée, à perpétuité, la mémoire de tous les braves Enfants de La Redorte qui, au prix de leur sang, en des gestes d'épopée, ont fixé à jamais sur nos drapeaux victorieux, les rayons d'une gloire immortelle.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

\*  
\*

M. le Président fait ensuite connaître que, faisant droit à la demande du Comité, le Conseil Municipal lui accorde une subvention de 2.500 francs et lui concède le trottoir mentionné dans la demande du 25 juin.

Les remerciements du Comité ont été adressés à M. le Maire.

\*  
\*

La Commission d'études est mise au courant des pourparlers engagés avec M. Portal, architecte à Carcassonne, à qui le Comité a décidé de confier l'étude et l'établissement du dossier du Monument.



Le Président donne connaissance de la correspondance échangée avec l'architecte.

Lettre du Président :

La Redorte, 25 Juin 1919.

Le Comité pour l'érection d'un Monument aux Morts pour la Patrie m'a fait l'honneur de me choisir comme Président.

A ce titre je vous demande de vouloir bien, lors de votre visite à La Redorte (bureau de Poste) étudier l'établissement d'un plan et devis pour l'érection de ce Monument, après visite du terrain choisi et acheté.

Le genre de Monument a été à peu près fixé, hier 24 Juin, dans la réunion du Comité, après clôture de la souscription.

Tout est prêt pour votre visite.

Recevez, M.....

\* \*

Après visite des lieux et explications verbales avec M. le Président, M. Portal a promis d'étudier et transmettre rapidement ses propositions.

Il a adressé au Comité la lettre suivante :

Carcassonne, 12 Juillet 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai déjà songé plusieurs fois à votre Monument et je dois vous déclarer que je suis de moins en moins de l'avis du Comité en ce qui concerne l'adjonction de la statue « La Victoire » au sommet de la stèle, car ce qui serait peut-être réalisable pour un Monument plus important, ne l'est plus pour le même Monument réduit, avec mesures proportionnées et la physionomie d'ensemble manquerait d'harmonie ; d'autre part la statue réduite perdrait du corps au détriment de la masse.

Il me paraît avantageux, au point de vue esthétique, de s'en tenir à une stèle du genre adopté avec statue placée en avant et sur le socle du Monument. Croyez que l'aspect en serait meilleur et que le Monument ne perdrait rien de sa majesté.

Voilà mon appréciation, vous voudrez bien la soumettre à ces Messieurs et me faire part de leur décision.

Veillez agréer, etc.

\* \*

M. le Président invite la Commission à étudier et à discuter la proposition de M. Portal.

Après mûr examen, la Commission décide la suppression de la statue, motif pris de ce que la dépense dépasserait nos ressources ; la subvention communale n'ayant pas atteint le chiffre primitivement escompté.

M. Portal est, d'ailleurs, autorisé à présenter une œuvre personnelle. M. le Président lui écrira dans ce sens.

---



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 22 Juillet 1919

M. le Président fait connaître qu'en conformité des décisions prises à la précédente séance il a adressé à M. Portal la lettre suivante :

La Redorte, 15 Juillet.

.... Le Comité à qui j'ai communiqué votre lettre me charge de vous faire part de sa décision.

Le Conseil Municipal ayant accordé une subvention inférieure à celle qui avait été escomptée, il y a lieu d'arrêter à 11.000 francs le montant des fonds à effectuer à l'exécution de l'ensemble du Monument.

Dans ces conditions le Comité est d'avis de supprimer la statue et, sauf approbation de votre part, d'envisager l'érection d'un Monument genre 1920, de 3 m. 40×3 m. 40 avec une hauteur de 4 m. 70 et, bien entendu, si ces dimensions *s'harmonisent avec le terrain* envisagé comme emplacement définitif.

D'autre part, je le répète vous n'êtes pas tenu d'établir la maquette de ce Monument lui-même.

Vous êtes absolument libre de nous présenter une œuvre personnelle.

De même pour les matériaux. Si vous estimez d'un plus bel effet et d'un prix moins élevé la pierre de Pompignan, libre à vous de la substituer au granit.

Dans tous les cas, le Comité désire avoir tout le dossier dans un délai assez rapproché.

Si, comme je vous l'ai dit, l'ensemble du travail dépassait de très peu le chiffre de 11.000 francs nous ferions un effort et compléterions la souscription de manière à parfaire la somme nécessaire.

Recevez, M.....

\* \* \*

Dans la conversation téléphonique qu'il a eu l'occasion de tenir avec M. l'Architecte, M. le Président, a été amené à parler de l'état d'avancement des études.

M. Portal a fait observer que vu le prix exorbitant du fer il y a lieu de renoncer à la grille pour les murs d'entrée.

Dans le projet qu'il élabore, M. Portal prévoit une balustrade en pierre identique à celle du Monument, ce qui nous procurera une économie d'environ 1200 francs.

La Commission approuve cette substitution.

\* \* \*

M. l'Architecte a adressé ce matin la lettre suivante :

Veillez avoir l'obligeance de me faire connaître, je vous prie, la nomenclature des noms et pré-noms à graver sur le Monument ainsi que la devise par laquelle le Comité désire honorer et commémorer le sublime sacrifice courageusement consenti par les Enfants de La Redorte, Morts au champ d'Honneur.

Une phrase brève telle que :

AUX ENFANTS DE LA REDORTE  
MORTS POUR LA FRANCE

me paraît suffisante.

Veillez, etc.



La Commission décide que son Président adressera à M. Portal la réponse suivante :

Vous voudrez bien trouver sous ce pli la liste des Braves tombés au Champ d'Honneur.

Un ou deux noms seront peut-être ajoutés à cette nomenclature déjà bien trop longue !

Le Comité est de votre avis pour l'inscription à placer sur la façade du Monument.

Toutefois, à l'inscription que vous proposez il y aurait lieu d'ajouter : « 1914-1919 ».

Et maintenant, je vous prie, au nom du Comité, de vouloir bien hâter le plus que vous le pourrez

l'étude et l'établissement du dossier.

Ces Messieurs voudraient procéder rapidement à l'érection du Monument....

Les propriétaires de La Redorte feront bénévolement les charrois du gravier destiné au remblayage

(80 mètres cubes environ).

Donc, pas de dépense à prévoir de ce chef.

Recevez, etc.

---



# RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 22 Août 1919

M. le Président :

Messieurs, M. Portal a fait parvenir au Comité un mémoire où est exposé par le détail le projet de Monument qu'il a conçu et qu'il soumet à votre examen.  
Voici le document :

Carcassonne, 20 Août 1919.

Conformément aux termes de notre communication téléphonique d'hier, je m'empresse de vous faire connaître que vendredi prochain, 22 courant je confierai au commissionnaire d'Azille, pour vous être remis, le plan du Monument commémoratif.

Tout en m'inspirant du choix du Comité, j'ai modifié sensiblement le genre du Monument pour le mieux adapter à la forme allongée du terrain sur lequel il doit être édifié.

La forme pyramidale qui, sur une place carrée ou rectangulaire dont les dimensions varieraient de 10 à 15 mètres de côté, produirait un bel effet, ne saurait convenir à un emplacement oblong d'une aussi petite largeur que celui dont dispose le Comité de La Redorte.

Alors qu'il n'existerait qu'un espace insignifiant entre le socle et les balustrades longitudinales, les côtés auraient une largeur proportionnellement démesurée.

C'est pourquoi j'ai cru devoir adopter le type du Monument adossé qui réserve aux pelouses et aux allées une ampleur suffisante tout en assurant à l'ensemble une physionomie agréable et un genre spécial s'harmonisant très bien avec l'état des lieux.

Le Monument aura 5 m. 60 de longueur (longueur qui atteindra 6 m. 10 à l'exécution en raison d'une petite modification que je réaliserai à la commande), 1 m. 65 de largeur et 4 m. 50 de hauteur.

Mettant en parallèle les prix du granit, de la pierre grise de Pompignan et de la pierre blanche (sculpture d'Angoulême, je puis fixer à 9.500 francs, sans inscriptions, le prix du Monument en granit.

Si la pierre de Pompignan était employée le prix se réduirait, sans la palme en bronze, à 6.000 fr.

Et si le Comité adoptant ma façon de voir, agréait la pierre blanche dure d'Angoulême (Sireuil-sculpture) le prix ne serait plus que de 4.500 francs y compris sculpture.

Ces prix s'entendent pour le Monument nu dont les frais d'installation s'augmenteront du prix d'aménagement du terrain et des inscriptions diverses pouvant se résumer ainsi :

Mur de soutènement et béton supportant les marches du Monument et des marches d'entrée .....	1.680	fr.
Crépissage extérieur du dit mur.....	120	»
Balustrade (sur trois faces).....	2.820	»
Marches d'entrée (côté route).....	400	»
Inscriptions (600 lettres) .....	1.080	»
Ensemble.....	<u>6.100</u>	fr.

Le Monument atteint donc en place les valeurs correspondantes suivantes :

GRANIT		PIERRE GRISE		PIERRE BLANCHE	
Monument .....	9.500	Monument.....	6.000	Monument.....	4.500
Divers.....	6.100	Divers.....	6.100	Divers.....	6.100
		Palme.....	200		
	<u>15.600</u>		<u>12.300</u>		<u>10.600</u>



En tenant compte des ressources dont vous disposez, c'est donc sur ce dernier que j'arrêterai mon choix ; mais je dois faire intervenir également l'effet bien plus décoratif de la pierre blanche, dure à grain fin qui nous permettrait en outre l'exécution en haut et bas relief du sujet indiqué sur mon projet ainsi que la devise plus apparente en saillie qu'elle ne le serait en creux.

Les panneaux pour inscriptions, avec lettres gravées et dorées, sont prévus en pierre dure noire des environs de Lourdes, à parement poli qui lui donne l'apparence du marbre noir et qui a sur ce dernier l'avantage de ne pas se dépolir.

Le soubassement serait en pierre dure grise.

J'ai résolu, en outre d'augmenter le degré de dureté du grain en imprégnant les pores de la pierre blanche d'un nouveau produit qui en permet aussi le polissage de telle sorte que les lettres en relief et certaines saillies du motif seraient polies.

Je puis vous assurer que l'ensemble produira un très bel effet par l'opposition des tons contrairement à la monotonie des teintes unicolores de la pierre grise.

Les pierres blanches ne sont jamais gélives et le Sireuil (sculpture) ne se recouvre jamais de mousse comme la pierre de Beaucaire.

Ainsi donc, si mon projet est adopté, nous arriverons au prix de..... 10.600  
non compris la valeur des deux plaques en pierre noire pour lesquelles je n'ai pas encore reçu  
les renseignements. Environ..... 200

En tout..... 10.800

Il nous reste donc un boni de 200 francs qui, augmenté de quelques nouvelles souscriptions nous permettrait de faire le trottoir, côté route, dont l'exécution (dallage en ciment et bordure en pierre grise) occasionnerait une dépense approximative de 800 francs.

Ce ne serait donc qu'un reliquat de 600 fr. sur vos disponibilités que vous auriez à vous procurer.

Je crois avoir exposé fidèlement et clairement les motifs qui ont déterminé ma résolution et si le Comité approuve cette dernière, je possède à Carcassonne un entrepreneur sérieux à qui je pourrais confier l'exécution du Monument et l'aménagement sur place, le tout à forfait.

Dans l'attente de vous lire, veuillez etc.

Signé : PORTAL.

\* \* \*  
M. le Président invite la Commission d'études à examiner les plans et devis présentés par M. Portal et à prendre ensuite une détermination.

Après un profond examen, discussion serrée et échange de vues entre ses membres, la Commission à l'unanimité adopte le projet présenté.

Elle adresse ses félicitations à l'auteur de cette œuvre.

Elle décide toutefois de demander à M. Portal les additions indiquées dans la lettre ci-après qui lui sera adressée par M. le Président.

Monsieur Portal,

Le Comité s'est prononcé à l'unanimité, pour l'adoption du projet que vous lui avez soumis.

Il vous adresse ses compliments pour l'élaboration de ce projet.

Vous pouvez activer les opérations diverses de la commande et de la mise en chantier.

Le Comité me charge de vous faire part de quelques remarques :

a) Pourrait on donner un peu plus de hauteur à la pyramide. ce qui permettrait de donner un peu plus de sveltesse à l'ensemble ?

b) Le Comité pense que par suite de la suppression des prénoms et leur remplacement par l'initiale les plaques noires n'auraient pas besoin de retouche et que la dimension totale en longueur pourrait rester fixée à 5 m 60.

c) Il vous demande d'accrocher la Croix de guerre à la hampe du drapeau et de placer la Croix de guerre et la fourragère sur la poitrine du Poilu.

d) Enfin, il vous prie de prévoir la sculpture des armes de La Redorte sur le Monument.

Le Comité estime que les remarques ci-dessus ne diminuent en rien la valeur de votre œuvre. Il compte sur vous pour une prompte réalisation.



Vous confirmant notre conversation d'hier et après avis du Comité je vous informe qu'il y a lieu de prévoir en outre :

- 1° La porte d'entrée ;
- 2° Les candélabres-réverbères : quatre ;
- 3° L'exhaussement de la bouche d'égout ;
- 4° La construction du contre-mur (côté Belmas) ;
- 5° L'établissement d'une bouche d'arrosage ;
- 6° Enfin (comme contre partie pour diminuer les dépenses) la suppression des prénoms et le remplacement par leur initiale.

Je me répète, veuillez agir vite de façon à pouvoir inaugurer le Monument dans le délai minimum.  
Je vais faire activer le transport des matériaux de comblement.

\* \*

La Commission d'études décide que, pour parer au supplément de dépenses dûes aux embellissements projetés, il y a lieu d'accepter toutes les nouvelles souscriptions qu'on voudra bien lui remettre.

---



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 4 Septembre 1919

M. le Président fait connaître qu'il a reçu hier la visite de M. Portal. Ils ont ensemble étudié sur place toutes les questions relatives au Monument. Elles sont multiples et touchent un peu à toutes les branches administratives. La question du trottoir, à elle seule, fait intervenir : l'autorité préfectorale, le service des Ponts et Chaussées, les propriétaires mitoyens et enfin, l'autorité municipale. En votre nom M. le Président avait demandé à M. le Maire de vouloir bien prier M. l'Agent-voyer cantonal de venir à La Redorte. Au cours de cette visite qui a eu lieu aujourd'hui, M. Marty a donné l'assurance que cette question serait promptement résolue et à l'entière satisfaction du Comité.

\* \*

M. le Président expose ensuite que M. Portal lui a fait connaître que les embellissements votés dans la précédente réunion de la Commission sont faciles à incorporer dans le projet adopté.

C'est une question de fonds à trouver.

Il évalue comme suit le montant de ces travaux supplémentaires :

Porte : 500 fr. ; Lampes : 400 fr. ; Prise d'eau : 200 fr. , Trottoir : 400 fr. ; soit une nouvelle somme de 1.500 fr. à demander aux souscripteurs.

\* \*

M. le Président :

Messieurs, après avoir examiné la question sous toutes ses faces, voici les solutions soumises à votre décision :

1° A l'article : « Inscriptions » supprimer les prénoms, les remplacer par leur initiale, d'où économie de 450 francs ;

2° Fournir à l'entrepreneur le gravier et le sable dont l'extraction et le charroi ont été opérés, à titre gracieux, par les propriétaires de la commune : économie d'environ 1.200 francs ;

3° Au besoin augmenter de 500 francs la somme mise à la disposition de M. l'Architecte ; c'est-à-dire porter à 11.500 francs le montant forfaitaire des travaux ;

Il reste bien entendu que nous essaierons d'abord d'obtenir l'agrément de l'entrepreneur au chiffre de 11.000 francs.



DESCRIPTION Indication des Ouvrages portés au projet ou votés par la Commission	PRIX DU PROJET primitif augmenté du montant des suppléments votés	PRIX PROPOSÉ et soumis à l'agrément de la Commission	OBSERVATIONS
Monument .....	4 500	4 500	La diminution porte sur toutes les parties de l'entreprise comportant l'emploi de sable et gravier, ces matériaux étant fournis par le Comité.
Murs de soutènement: béton, etc.	1 680	1 060	
Crépissage .....	120	90	
Balustrade sur 3 faces.....	2 820	2 820	
Marches .....	400	400	
Inscriptions .....	1 080	630	
Trottoir : 1 m. 50 .....	800	500 (1)	
Plaques en pierre noire .....	200	200	
<b>Total du projet primitif ..</b>	<b>11.600</b>	<b>10 200</b>	
<i>Suppléments votés</i>			
Trottoir : le porter à 2 m. 50...	400	200 (1)	(1) Suppression du cordon en pierre.
Porte. ....	500	500	
Lampes (candélabres).....	400	400	
Prise d'eau.....	200	200	
<b>TOTAUX...</b>	<b>13.100</b>	<b>11.500</b>	

Cette manière de procéder réalise une économie de 1.600 sur le projet primitif. Elle permet d'édifier, pour la même somme un Monument pourvu des embellissements proposés votés par la Commission et non prévus au premier projet.

C'est donc une somme maximum de 11.500 francs que nous pouvons offrir à M. Portal pour l'exécution forfaitaire de tous les travaux : exécution, aménagement sur place du Monument et des accessoires et mise en état du terrain. La situation de la Caisse nous permettra d'arriver jusque-là. Les honoraires de M. Portal seront décomptés sur cette somme.

La Commission d'études après un examen approfondi des chiffres donnés par M. le Président approuve les conclusions proposées.

M. le Président est autorisé à traiter dans ces conditions. Il en informera M. Portal dans les termes ci-après :

La Redorte, 4 Septembre 1919.

M. Marty, Agent-voyer m'a donné les dimensions obligatoires du trottoir :  
Largeur : 2 m. 50 ; hauteur : telle que le trottoir soit à niveau avec le milieu de la chaussée.  
Caniveau : en bordure du trottoir avec une profondeur de 21 centimètres. •

\* \* \*

Vous confirmant notre conversation du 3 Septembre, je vous fais connaître que le Comité met à votre disposition la somme totale de 11.000 francs. Il recevra en échange le Monument érigé et le terrain complètement aménagé avec balustrade, porte, quatre candélabres, bouche d'eau, trottoir, murettes et regard d'égout.

Le Comité prend à sa charge, ainsi qu'il est convenu, le charroi et la fourniture du gravier et du sable nécessaires à l'exécution des travaux.

Comme convenu, je vous parle, pour mémoire, des armoiries à graver.

Recevez, etc.



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 12 Septembre 1919

M. le Président fait connaître que M. Portal, en une communication téléphonique, lui a exposé l'insuffisance du crédit mis à sa disposition et que pour le surplus il demandait un crédit supplémentaire de 500 francs. Sauf sur cette question a-t-il dit nous sommes parfaitement d'accord.

En vertu de la décision de la Commission prise dans la réunion du 4 courant, le Président a accordé à M. l'Architecte l'augmentation de 500 francs demandée et lui a fait parvenir la lettre ci-après :

La Redorte, 11 Septembre 1919.

Je vous confirme ma communication téléphonique de ce jour.

Le Comité porte à 11 500 francs la somme mise à votre disposition pour l'exécution du Monument et l'aménagement du terrain.

Le déficit sera, je l'espère du moins, assez facilement comblé.

En attendant le plaisir de voir commencer sous peu les travaux.

Veillez, etc.

C'est donc au chiffre de 11.500 francs, voté dans la dernière séance que s'élève l'ensemble des travaux confiés à M. Bernard, l'entrepreneur à qui M. Portal a donné, à forfait, l'exécution du Monument.

\* \* \*

M. le Président expose ensuite en ces termes l'affaire suivante :

Messieurs, j'ai une question délicate et épineuse à vous soumettre.

Le Conseil Municipal a bien voulu nous accorder une subvention de 2.500 francs mais l'Administration Préfectorale fait des difficultés pour autoriser le versement au Comité, par le Receveur municipal, du montant de cette subvention.

La Préfecture prescrit à M. le Maire de faire établir le dossier réglementaire d'études pour exécution de travaux communaux.

Entre autres prescriptions se trouvent les suivantes :

1° Remise des listes de souscription et des fonds au Receveur municipal ;

2° Adjudication des travaux ;

3° Surveillance des travaux par la Commune.

Messieurs, quelque respectueux que nous soyons de l'autorité préfectorale, nous ne pouvons accéder à sa demande.

Il est trop tard pour que nous puissions procéder comme le demande M. le Préfet ; les travaux du Comité sont trop avancés pour que nous puissions céder à d'autres la direction des travaux.

La Préfecture aurait eu raison de vouloir procéder ainsi vers le mois de Mai alors que nous n'avions encore pris aucun engagement.

Nous n'aurions pas mieux demandé que de céder à d'autres la responsabilité de l'exécution, notre rôle s'étant, à ce moment borné à la collecte des fonds. De grandes responsabilités auraient été enlevées au Comité. Il aurait même vivement remercié M. le Préfet de l'avoir ainsi dégagé attendu



qu'à ce moment la Commune aurait peut-être pu trouver dans le domaine public communal un terrain convenable.

Mais à l'heure actuelle, quand nous avons fait choix du Monument, dont les pierres sont commandées <sup>(1)</sup> et quand le terrain est acheté, vous estimerez sûrement que nous devons continuer à diriger notre œuvre.

La Préfecture, malgré tout aurait encore le droit de maintenir sa manière de voir si le Monument devait être érigé sur un point quelconque du domaine public communal ; mais, Messieurs — et j'insiste propre que nous devons édifier le Monument.

Il s'agit donc bien d'une *œuvre privée* élevée sur un *terrain privé*.

Les prescriptions de la circulaire ministérielle invoquées par la Préfecture ne sont pas applicables en l'espèce.

Je vous demande l'autorisation de faire soutenir par M. le Maire ce point de vue auprès de M. le Préfet.

∴

Après une discussion serrée et une étude approfondie du cas particulier qui lui a été soumis la commission d'études, à l'unanimité, approuve les conclusions de M. le Président.

---

(1 Voir plus loin la lettre de M. Portal relative à la commande des pierres.



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 18 Octobre 1919

M. le Président fait connaître que sont arrivées les plaques commémoratives provenant de l'émaillerie Française, de Lyon.

Conformément à la décision du Comité, du 24 Juin, ces deux plaques sont placées dans l'Eglise et au Cimetière.

Les dépenses engagées pour l'achat, le transport et la pose n'ont pas dépassé les prévisions du Comité.

M. Barthez, maçon, a effectué, à titre gracieux l'aménagement de l'emplacement et autres travaux consécutifs à la pose de la plaque du Cimetière.

M. le Président lui a adressé les félicitations et les remerciements du Comité pour ce geste désintéressé.

Toutefois, pour la régularité de la comptabilité, sa facture — 50 francs — a été portée en dépenses et il a été inscrit, comme contre partie, une recette de 50 francs à titre de 2<sup>e</sup> versement de la part de M. Barthez.

M. le Président :

M. l'abbé Froumen, curé de La Redorte m'a fait part d'un projet de cérémonie pour l'inauguration des plaques.

Il voudrait donner à cette journée le plus grand éclat. Il prévoit deux cérémonies distinctes.

Le matin : Service solennel avec allocution patriotique, bénédiction de la plaque et absoute solennelle.

Le soir : Bénédiction de la plaque au Cimetière et absoute solennelle.

M. Froumen se propose de faire, lui-même, une quête au cours du service du matin ; la somme ainsi recueillie serait versée à M. le Trésorier du Comité.

La Commission donne une approbation de principe à la proposition de M. l'abbé Froumen, le remercie de l'éclat qu'il veut donner à cette fête de la Reconnaissance et du Souvenir et décide de demander au Comité d'assister en corps aux cérémonies projetées, après invitation officielle de la part de M. le Curé.

Consultée sur la fixation de la date, la Commission :

Considérant que le Monument à ériger en ville ne pourra être livré avant 6 mois ;

Considérant qu'il importe de donner au plus tôt à nos concitoyens une marque tangible de notre reconnaissance envers nos Glorieux Morts ;

Considérant qu'il est bon de donner aux familles et ce, avant la Fête Nationale des Morts, toute facilité pour honorer, à cette date, la mémoire de leurs Enfants tombés pour la France.

La Commission charge son président de s'entendre avec M. Froumen pour que ces cérémonies soient fixées au Dimanche 26 Octobre courant.



## INVITATION OFFICIELLE ADRESSÉE AU COMITÉ

---

Monsieur le Président :

Messieurs les Membres du Comité :

Le Dimanche 26 Octobre, à 10 heures, aura lieu, dans notre Eglise, la bénédiction solennelle de la plaque qui doit perpétuer la mémoire des Soldats de cette Paroisse, Morts, victimes de la guerre.

Cette bénédiction sera précédée d'une Messe de *Requiem* avec absoute pour ces Glorieux Morts.

A cette occasion un prêtre éminent prononcera une allocution patriotique

Le produit de la quête qui sera faite durant la messe sera remis à M. le Trésorier du Comité chargé de l'érection du Monument local en l'honneur des Soldats tombés pour la France.

J'ai l'honneur de vous inviter à cette cérémonie ; des places vous seront réservées dans la nef principale.

Signé : J. FROUMEN.

Curé.

---

---



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 9 Novembre 1919

M. le Président :

Avant d'aborder l'ordre du jour permettez-moi de vous dire un mot sur la journée du 26 Octobre qui a vu la réalisation d'une partie de notre programme.

Vous avez pu vous rendre compte par vous-mêmes de l'affluence nombreuse qui s'est rendue aux cérémonies de l'Eglise et du Cimetière.

Toute La Redorte, d'un seul cœur, avait tenu à témoigner sa reconnaissance et son souvenir aux Héros que nous voulions glorifier.

Les cérémonies, parfaitement organisées, ont été très réussies. En votre nom, votre Président a remercié bien vivement M. Froumen de l'éclat et de la majesté des cérémonies qui se sont déroulées durant cette journée.

La quête faite à l'église a donné lieu à une recette de 151 fr. 50.

Deux aimables quêteuses, Mesdemoiselles Yvonne Coussens et Marcelle Fournié, ont tendu l'aumônière à l'entrée du Cimetière. Elles ont recueilli 111 fr. 05.

Nous avons donc pu inscrire en recettes, pour cette journée, une somme totale de 262 fr. 55, recette qui permet d'alléger d'autant le budget du Comité.

Pour couronner la mission qui nous a été confiée il nous reste maintenant à faire élever le Monument en ville. Cette tâche, la plus ardue à accomplir, sera l'œuvre de demain.

Tous nos efforts tendront à obtenir une prompte réalisation du projet adopté afin que bientôt s'élève au milieu de notre cité l'hommage durable que la générosité de tous permettra d'élever à la gloire de nos chers concitoyens tombés pour la France.

\* \*

M. le Président expose ensuite qu'après la décision du 12 septembre il a prié M. le Maire de faire siennes les conclusions adoptées par la Commission.

M. Basset a soutenu notre thèse auprès de M. le Préfet. Il a bien précisé le caractère privé du Monument élevé sur une propriété privée, Monument et terrain devant devenir propriété communale au jour de l'inauguration, *mais à ce moment là seulement.*

M. le Préfet a répondu le 17 octobre en nous accordant, en principe satisfaction ; mais il demande le plan des lieux, le devis des travaux et les dessins du Monument « que, dit-il, nous avons dû fournir à l'appui de la demande de subvention ».

M. Portal a été immédiatement avisé dans les termes suivants :

Monsieur Portal,

La Redorte, 19 Octobre 1919.

.....  
Voyez si vous pouvez donner satisfaction à cette demande en tenant compte que, contrairement à ce que pense M. le Préfet, le projet a été établi à la suite du vote des 2 500 fr. par le Conseil Municipal et non avant de demander le vote de la subvention.

M. le Préfet paraît croire que la Commune en accordant 2.500 fr. a complété la somme nécessaire



alors qu'au contraire, c'est le vote de ces 2.500 fr. qui a servi à déterminer le chiffre auquel nous devons nous arrêter. Il y a une nuance

M. Portal a répondu dans les termes suivants :

Je vous envoie ci-joints le devis et les dessins du Monument demandés par la lettre de M. le Préfet en date du 17 octobre.

M. l'Architecte ne soulevant aucune objection les documents par lui adressés ont été transmis à la Préfecture.

\* \*

M. le Président ayant demandé verbalement à M. Portal d'activer la commande des matériaux a reçu la réponse suivante :

.....  
Malgré mon plus vif désir de vous être agréable je ne crois pas pouvoir arriver à satisfaire votre demande, si légitime soit-elle et calmer ainsi la trop compréhensible impatience de la population.

La pierre, commandée depuis les premiers jours de septembre, est toujours dans les Charentes, faute de wagons.

Nous sommes les victimes d'une situation absolument indépendante de notre volonté et devant laquelle les pouvoirs publics eux-mêmes sont impuissants.

La crise des transports paralyse l'exécution des travaux ayant un caractère spécial et c'est en vain que l'on essaie de triompher du marasme commercial.

Je ne vous cache pas que j'ai dû remettre à plus tard l'exécution de sérieuses et grandes entreprises faute de matériaux.

De toute façon je ne perds pas votre projet de vue et aussitôt que possible nous nous mettrons à l'œuvre ; je regrette d'autant plus ce fâcheux contre-temps que j'eusse été très heureux de pouvoir, par la rapidité d'exécution, confirmer la confiance que vous m'avez témoignée.

.....  
Monsieur le Président :

Cette lettre confirme la commande en Charente des pierres pour le Monument. Malgré la diligence et la bonne volonté de notre architecte nous sommes obligés de marquer un temps d'arrêt. Espérons en des jours meilleurs.

Messieurs je tiens à vous signaler le geste désintéressé de M<sup>e</sup> Bonnery, notaire à Azille.

Cet officier ministériel a fait abandon, en faveur du Comité, des honoraires lui revenant pour la passation de l'acte d'achat du terrain Pagès.

« Trop heureux, dit-il, de pouvoir témoigner ma sympathie à ceux qui ont assumé la tâche de rendre aux Héros disparus l'hommage qui leur est dû, et en même temps accomplir un patriotique devoir ».

La Commission, à l'unanimité, félicite Maître Bonnery de son geste délicat et charge son Président de lui renouveler les félicitations et les remerciements qu'il lui avait déjà adressés.

\* \*

Monsieur le Président :

Pour terminer j'ai la satisfaction de vous faire connaître que M. le Préfet a approuvé la thèse que vous aviez adoptée. La Commune est autorisée à remettre à notre Comité — *œuvre privée* — la subvention qu'elle nous a accordée.

M. Boujol, en sa qualité de Trésorier, voudra bien se présenter chez M. le Receveur Municipal qui lui remettra les 2.500 francs accordés par le Conseil Municipal.

« Tout est bien qui finit bien ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 12 Avril 1920

Monsieur le Président :

Dans sa séance du 17 Mars 1919 le Comité a établi le programme de ses travaux.

L'article 4 de ce programme comporte un passage ainsi conçu :

« Il est décidé que : La liste des Morts et disparus de la Commune avec tous les renseignements qui les concernent, les listes de souscription, les procès-verbaux des séances du Comité avec ses décisions et un extrait certifié conforme de la situation financière à la clôture des opérations du Comité, seront réunis en un volume formant le Livre d'Or de la reconnaissance de La Redorte envers ses Enfants Morts pour la France. Ce livre, déposé à la Mairie, appartiendra à la Commune ».

Messieurs, l'heure étant arrivée d'exécuter les prescriptions de cet article, j'ai adressé en votre nom, à de nombreuses maisons d'édition, une lettre circulaire demandant les conditions pour l'impression et la reliure du Livre d'Or qui serait tiré en un nombre d'exemplaires à fixer après souscription.

Les renseignements obtenus, en tablant sur un chiffre minimum de 100 exemplaires — non compris le Livre destiné à la Commune — ont permis d'établir les prix provisoires ci-après :

100 exemplaires tirés sur joli papier (27-21 in-4° coquille) brochés, avec couverture papier couleur un peu fort coûteraient .....	880 fr.
Les mêmes exemplaires reliés en 1/2 toile chagrinée, à la Bradel .....	1.110 fr.
Et reliés en toile chagrinée genre Bradel tirés sur papier Japon .....	1.500 fr.
Le volume destiné à la Commune, relié 1/2 chagrin, filets or et coins chagrin, jolies gardes, travail bien soigné et tiré sur papier de Hollande, coûterait .....	80 fr.

En l'état actuel de la librairie ces prix sont normaux. Nous pouvons donc, en principe, en faire état pour fixer les sommes à verser par les souscripteurs aux diverses catégories d'exemplaires.

\* \*

Monsieur le Président :

Il nous reste maintenant à nous procurer les ressources pour cette impression. Les fonds provenant de la première souscription ont une affectation spéciale.

En conscience nous ne pourrions — même si nous avions une caisse abondamment fournie, et ce n'est pas le cas hélas — nous ne pourrions disposer, pour cette impression, de la moindre somme, les fonds recueillis étant exclusivement réservés au Monument.

Mais nous pouvons faire un nouvel appel à la générosité de nos concitoyens en leur offrant comme prime un exemplaire du Livre d'Or, ce qui implique de la part des souscripteurs nouveaux un consentement à l'impression et, comme conséquence, l'affectation, à cette impression, de la somme qui sera reconnue nécessaire.

Il y aura lieu de réserver sur ces nouvelles ressources une somme de 1.500 fr. qui sera spécialement affectée à couvrir les frais d'édition.

Le surplus sera versé à la Caisse du Monument.

Pour arriver à de bons résultats votre Président vous propose de faire imprimer un appel à la population.

Comme pour la première souscription il y aura lieu de faire distribuer, par la poste, cette appel à domicile, et de le porter à la connaissance de tous par voie d'affiches.



La Commission, après étude approfondie approuve ces propositions. Elle décide que tout *nouveau* souscripteur recevra un exemplaire de la 3<sup>e</sup> catégorie, de la 2<sup>e</sup> ou de la 1<sup>re</sup> suivant qu'il versera une *nouvelle* somme de 50 fr., de 25 fr. ou de 15 francs.

Enfin la Commission décide que le nouvel appel sera ainsi rédigé.

Chers Concitoyens,

Nous vous adressons un dernier et pressant appel.

D'autres fonds sont nécessaires pour l'achèvement de l'œuvre qui sort de terre.

Nous comptons sur votre générosité qui ne s'est jamais démentie.

Nous nous proposons de faire imprimer un certain nombre d'exemplaires du Livre d'Or dédié à la mémoire des enfants de La Redorte tombés pour la France, ouvrage qui sera déposé à la Mairie après l'inauguration du Monument.

Pour toute souscription nouvelle de 50 francs on recevra un exemplaire de cet ouvrage avec belle reliure et imprimé sur papier Japon.

Tout nouveau souscripteur pour 25 francs sera inscrit pour un exemplaire de l'ouvrage avec reliure fantaisie et imprimé sur papier glacé.

Enfin, toute souscription nouvelle de 15 francs donnera droit à un exemplaire du Livre d'Or, broché et imprimé sur beau papier

La Souscription est ouverte à la Recette Buraliste et à la Recette des Postes.

Elle sera irrévocablement close le 15 Mai 1920.



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

---

Séance du 19 Avril 1920

---

M. le Président fait connaître qu'à la suite d'une conversation orale il a reçu de M. Portal la lettre suivante, du 14 Avril :

J'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir les prénoms de vos chers Morts.

Après réflexion et attendu que la gravure sera effectuée à forfait, j'estime qu'on ne saurait les supprimer et il y aurait lieu de les faire figurer sur les plaques agrandies. Les dimensions indiquées au projet étaient d'ailleurs insuffisantes pour recevoir les 52 noms et ayant à augmenter la hauteur j'élargis également en supprimant le bandeau entourant les plaques.

La pierre noire d'Arudy serait remplacée par un marbre rose très beau qui produirait le meilleur effet.

Ainsi que je vous l'ai annoncé j'avais reçu le Monument ; mais après examen j'ai refusé la grande stèle qui avait été appareillée en délit et j'attends incessamment le wagon de remplacement.

Mieux vaut attendre qu'avoir un vice pouvant entraîner la perte du Monument.

Nous rappelons que les prénoms avaient été supprimés par mesure d'économie alors qu'on prévoyait une dépense de 1 fr. 80 par lettre gravée.

Puisque M. Portal a traité pour la gravure à un prix forfaitaire, rien ne s'oppose plus à ce que figurent sur les plaques de marbre le nom et un prénom de nos chers disparus.

La Commission approuve.

M. l'Architecte trouve plus esthétique, d'un aspect moins funèbre le marbre rose qu'il propose pour remplacer la pierre noire polie d'Arudy, l'ensemble sera d'un plus bel effet.

La Commission accepte la substitution.

\*  
\* \*

La Commission constate que M. Portal fait toute diligence pour activer les travaux et le remercie.

Considérant qu'il importe toutefois de donner satisfaction à la légitime impatience de la population, la Commission charge son Président d'inviter M. Portal à faire commencer au plus tôt les travaux de maçonnerie concernant les murs de soutènement et la plate-forme.

La Commission décide ensuite d'inviter les propriétaires à reprendre, à titre bénévole, le charroi des matériaux de comblement dès que les murs auront été édifiés.

---



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 3 Juin 1920

M. le Président fait connaître l'état d'avancement des travaux exécutés sur l'emplacement où doit s'élever le Monument.

Les murs sont élevés et la plate-forme, en béton et ciment armé, est prête à recevoir le Monument.

M. Portal, à qui le Président avait demandé d'activer les travaux de façon à pouvoir fixer l'inauguration au 14 Juillet, a fait parvenir la réponse suivante :

Carcassonne, 1<sup>er</sup> Juin.

Depuis longtemps, je l'avoue aujourd'hui, je nourrissais le désir de vous réserver une agréable surprise en vous permettant de fixer l'inauguration au 14 juillet, ainsi que vous le demandez, mais je crois bien ne pouvoir encore vous donner cette satisfaction.

J'en suis navré, croyez-le bien, et regrette vivement que les circonstances s'acharnent à me priver du plaisir de livrer le Monument alors qu'un délai vraiment trop long s'est écoulé depuis que le Comité m'a chargé de son exécution.

Veillez, etc.

Monsieur le Président :

Ainsi donc, Messieurs, ce sont toujours des contre-temps fâcheux qui s'opposent à la réalisation de nos désirs.

Alors que nous avons été des premiers à ouvrir une souscription et à commander le Monument nous voilà, de par la force des choses, obligés de marquer le pas.

Et personne ne peut être incriminé sauf les grévistes qui ont aggravé la crise des transports.

\* \*

Je dois vous faire connaître le résultat de la dernière souscription.

Elle a produit la somme de 2 294 francs.

Pour nous conformer à notre décision du 12 Avril je crois que nous devrions ainsi répartir le produit de cette nouvelle souscription.

Réserver pour l'impression des exemplaires du Livre d'Or une somme de 1.500 francs et verser le reste, soit 794 francs, au compte du Monument.

\* \*

La Commission d'études constatant la générosité de la population la remercie vivement.

Elle approuve la proposition du Président relative à la répartition du produit de la dernière souscription.



M. le Président fait ensuite connaître que de divers côtés lui est parvenu l'écho du désir de la population de voir le Monument agrémenté d'un petit bassin.

M. l'Architecte, consulté, déclare la chose faisable. On remplacerait la prise d'eau prévue au projet par un bassin ovale de 2 m. 50 sur 1 m. 25 avec jet d'eau.

Le complément de dépense résultant de ce nouvel embellissement serait couvert jusqu'à 250 francs par un don du Conseil Municipal. M. le Maire s'est engagé à nous accorder cette somme.

La Commission, heureuse de donner satisfaction à la population, accepte la proposition. Elle décide la création du bassin en remplacement de la bouche d'arrosage primitivement portée au devis et de porter à 11.700 francs la somme à verser à l'entrepreneur.



# RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 17 Juillet 1920

Monsieur le Président :

Messieurs, M. Portal lors de sa visite d'hier à La Redorte m'a fait la déclaration suivante :

En raison de la hausse croissante qui existe sur les matériaux de construction et sur les articles de métallurgie il est impossible à l'entrepreneur de fournir au Comité pour les 500 francs portés au devis les 4 candélabres figurant dans le projet en cours d'exécution.

La fourniture et la pose de ces candélabres reviendraient à un minimum de 1.800 francs, ce qui serait pour l'entrepreneur une perte sèche de 1 300 francs.

Je demande au Comité de vouloir bien réserver cette fourniture et, en retour, diminuer de 500 fr. la somme mise à ma disposition, ce qui ramènerait le chiffre du devis à 11.200 francs.

\*  
\* \*

La Commission d'études après examen des renseignements fournis sur les prix-courants de diverses maisons s'occupant exclusivement de la fourniture d'appareils d'éclairage électrique, considérant que la proposition de M. l'Architecte est fondée, décide, à l'unanimité, d'exonérer l'entrepreneur de la fourniture des 4 candélabres et de diminuer de 500 francs la somme accordée.

Dans la même conversation, d'ailleurs confirmée par lettre, M. Portal — pour les mêmes motifs — (cherté croissante des matériaux et de la main-d'œuvre) demande un relèvement de crédit de 100 francs pour la construction du bassin.

La Commission d'études reconnaissant le bien fondé de cette demande décide d'accorder ce relèvement et fixe à 11.300 le montant total de la somme forfaitaire consentie à l'entrepreneur. Cette somme est arrêtée « *ne varietur* ».

\*  
\* \*

La Commission :

Considérant qu'il importe que le Monument soit pourvu d'un éclairage convenable ;

Que seuls des candélabres électriques peuvent utilement compléter l'œuvre édifiée ;

Décide de s'adresser directement aux maisons fabricant le matériel d'éclairage afin de réduire au minimum le prix de revient ;

Donne mandat à son président d'activer la solution de cette question et de prendre toutes mesures utiles et engager toutes dépenses afin de se procurer les 4 candélabres dont le Monument doit être agrémenté.

\*  
\* \*

Monsieur le Président :

Messieurs j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, M. Portal m'a fait connaître que nous pourrions inaugurer le Monument le 15 Août.



Je vous invite à choisir, à partir de cette date, un jour qui nous permette de fêter nos Morts en procédant à l'inauguration solennelle du Monument.

Après discussion, la Commission :

Considérant que la date du 15 Août, très rapprochée, ne donnerait pas au Comité un laps de temps suffisant pour préparer dans tous ses détails une cérémonie de cette importance, décide de proposer au Conseil Municipal de fixer, au jour où sera célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation de la République (vraisemblablement le 1<sup>er</sup> Dimanche de Septembre) la date de l'inauguration.

La Commission décide également qu'une Commission plénière sera constituée qui fixera les détails du programme.

Elle sera composée :

- De Du Maire et de 2 Conseillers Municipaux par lui désignés ;
- De tous les Membres du Corps enseignant (libre et public) ;
- De 2 représentants des poilus ;
- D'un représentant des mutilés ;
- D'un commissaire pour la partie artistique ;
- Du Comité au complet.

Elle se réunira le 20 Juillet, à 20 h. 30, à la Mairie.

\* \*

La Commission d'études arrête ensuite le programme qu'elle présentera le 20 Juillet à la Commission plénière.

Il comprend les diverses opérations suivantes :

- 1° Participation de toutes les Sociétés, de tous les Groupements ;
- 2° Convocation de toute la jeunesse scolaire à la Cérémonie ;
- 3° Exécution d'une partie vocale et instrumentale destinée à rehausser l'éclat de l'inauguration.

Ce programme est ainsi arrêté dans ses grandes lignes :

- 1° Formation du Cortège devant la Mairie ;
- 2° Parcours de la Mairie au Monument ;
- 3° Appel aux Morts ;
- 4° Chœur par les Enfants ;
- 5° Allocution du Président du Comité ;
- 6° Chant par les Enfants ;
- 7° Discours de M. le Maire ;
- 8° Chœur ;
- 9° Défilé des Enfants ;
- 10° Retour à la Mairie et dislocation.

La Commission charge son Président d'établir les détails de ce programme et de l'exposer Mardi devant la réunion plénière.



COMMISSION DE LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

---

RÉUNION PLÉNIÈRE

du 20 Juillet 1920

---

La Commission d'études ayant décidé la formation d'une commission plénière chargée d'élaborer le programme définitif de la fête d'inauguration du Monument, cette Commission a été constituée de la manière suivante :

Monsieur le Maire et deux Conseillers Municipaux (M. Luby, adjoint, M. Cassagnol, premier Conseiller) ;

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Enseignement, libre et public : Madame Calvet, Mademoiselle Fédou, Mademoiselle Molinier, Messieurs Calvet et Carrié ;

Monsieur Bessières, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de guerre, grand blessé, représentant des blessés et mutilés ;

Messieurs Mournet (Croix de guerre avec 3 étoiles) et Marc (Croix de guerre, étoile d'argent) représentant des Poilus ;

Monsieur Delmas, musicien, chargé, sur sa demande, de la partie artistique du programme ;

Messieurs les Membres du Comité.

\* \* \*

A 20 h. 30 tous les Membres de la Commission sont présents, à l'exception de M. Carrié, instituteur libre, non excusé.

Monsieur le Président du Comité déclare la séance ouverte et s'exprime ainsi :

Mesdames, Monsieur le Maire, Messieurs,

Le Comité du Monument aux Morts de la Grande Guerre vous a priés de se joindre à lui pour constituer une Commission chargée d'élaborer un programme pour l'inauguration de ce Monument.

En son nom nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à son appel et vous soumettons d'abord un projet préparé par la Commission d'études du Comité.

Nous allons en donner lecture, puis nous ouvrirons la discussion sur chacun des points de ce projet.

Chacun de vous, Mesdames et Messieurs, a voix délibérative.

Nous serons heureux d'approuver toutes les propositions nouvelles que vous voudrez bien présenter, de manière que de notre réunion de ce jour sorte le programme définitif qui donnera à cette fête du Souvenir une ampleur et une beauté dignes des Morts Glorieux que nous voulons honorer.

---

PROJET DE LA COMMISSION

---

En accord avec M. l'Architecte et M. le Maire, la Commission a fixé au premier dimanche de Septembre — c'est-à-dire au 5 Septembre — la date de l'inauguration du Monument.



Pour donner le plus grand éclat à la fête tout en lui conservant le caractère d'intimité et de gravité qui s'impose on pourrait adopter les dispositions suivantes :

#### A. — JEUNESSE SCOLAIRE

Il est de la plus grande importance que la jeunesse scolaire emporte de cette cérémonie une impression durable, qu'elle conserve de cette inauguration le Souvenir le plus vivace.

C'est dans cet ordre d'idées que vous sont soumises les propositions de détail suivantes relatives à la participation des enfants.

1° Les orphelins recevront du Comité une palme-souvenir. Cette palme, ornée d'un ruban tricolore, restera leur propriété. Elle sera, au retour de la Cérémonie, placée sous la photographie du Père chéri, tombé pour la France ;

2° Les petites filles se rendront à la cérémonie portant chacune une fleur, rien qu'une fleur, pas de bouquet ;

3° Les petits garçons y viendront tenant à la main une petite branche de laurier ;

4° Réunie devant la Mairie toute la jeunesse scolaire de La Redorte prendra dans le cortège la place qui sera affectée à chaque catégorie d'enfants dans le projet qui va être soumis à votre discussion.

#### B. — FORMATION ET ORDRE DU CORTÈGE

Tous les Groupements, Associations, Sociétés, seront sans exception aucune, invités à assister en Corps à la Cérémonie.

Réunion devant la Mairie et placement par deux Commissaires des divers éléments devant constituer le cortège qui se déroulera dans l'ordre suivant :

1. Un sous-officier, combattant de la Grande Guerre, porteur du Drapeau de la Commune, orné d'un crêpe à la lance et entouré d'une garde de cinq poilus en tenue, porteurs de leurs décorations ;

2. La musique ;

3. Les enfants des écoles à l'exception des orphelins. 

}	a) Ecole libre de filles, Mademoiselle Molinier.
	b) Ecole libre de garçons, Monsieur Carrié.
	c) Ecole publique de filles, Mademoiselle Fédou.
	d) Ecole publique de garçons, Madame Calvet.

4. Les syndicats. 

}	a) Syndicat agricole.
	b) Syndicat d'arrosage.
	c) Syndicat mixte.

5. Société Saint-Roch (avec sa bannière) ;

6. Société sportive ;

7. Les anciens combattants de 1870 ;

8. Les combattants non blessés de la Grande Guerre (en tenue si possible) ;

9. Les blessés mutilés, réformés n° 1 ;

10. Les orphelins ;

11. Les familles des Morts ;

12. Le Comité (sous la direction du Vice-Président) ;

13. Le Conseil Municipal en corps

#### C. — ORDRE DE LA CÉRÉMONIE

Les diverses fractions du cortège seront reçues et placées à leur arrivée par le Président, le Trésorier du Comité et un Commissaire.

La cérémonie se déroulera dans l'ordre suivant :



1. L'arrivée du Conseil Municipal sera saluée par l'exécution de *La Marseillaise* par l'orchestre. Le 1<sup>er</sup> couplet sera ensuite chanté par les chœurs soutenus par l'orchestre.

2. « Garde à vous », « ouvrez le Ban ». A la 1<sup>re</sup> sonnerie, deux poilus viennent monter une garde d'honneur devant le Monument. A la 2<sup>e</sup> sonnerie, le voile est enlevé.

3. Appel des Morts. A l'appel de chaque nom un enfant répondra : « Mort pour la France ». (1)

4. *Chœur des Girondins*, par les enfants et l'orchestre.

5. Allocution du Président du Comité.

6. *Nous entrerons dans la Carrière et Amour sacré de la Patrie*, par les enfants.

7. Discours de M. le Maire.

Les articles 8, 9 et 10 seront réservés pour les orateurs dont certains ont déjà promis leur concours et pour l'exécution d'un morceau de musique.

11. *Chant des Nations*, chœur d'adultes et orchestre.

12. Défilé des Enfants.

Les orphelins défilent les premiers. Ils salueront le Monument de leur palme qu'ils emporteront.

Les filles déposeront une fleur devant la plaque de gauche, les petits garçons une branche de laurier devant la plaque de droite.

Filles et garçons défilent ensuite devant les orphelins. (Pendant le défilé, la musique fera entendre des airs de circonstance).

13. Salut des Drapeaux au Monument. Les deux poilus quittent leur faction d'honneur.

14. Reconstitution du Cortège.

15. Retour à la Mairie.

16. Exécution d'un court morceau de musique.

17. Salut au Drapeau.

18. Dislocation.

\* \*

M. Delmas offre son concours bénévole pour l'étude, la répétition et l'exécution des morceaux choisis ainsi que pour la formation d'un orchestre recruté par ses soins et sans dépense pour le Comité. Pour les répétitions il réunira les chanteurs de bonne volonté et les enfants dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie ou dans la cour des garçons si l'élévation de la température demande le plein air. Ces séances auront lieu 3 fois par semaine.

Messieurs les Membres du corps enseignant voudront bien, avant de clore les travaux de l'année scolaire, donner à leurs élèves des instructions formelles pour qu'ils se rendent à la Mairie aux jours fixés pour les répétitions.

\* \*

Mesdames et Messieurs, j'en ai fini avec le programme de la Commission d'études. Quelqu'un parmi vous a-t-il une proposition nouvelle ou des observations à présenter ?

\* \*

M. le Maire demande la parole.

Je demande qu'une palme soit offerte, à titre de souvenir, à toutes les familles qui pleurent un Mort et non aux seuls orphelins.

M. le Président, après avoir fait remarquer que la Commission dans son projet

---

(1) Modification votée en séance plénière : « Appel des Morts et remise d'une palme aux familles n'ayant pas d'enfant fréquentant l'Ecole ».



voulait surtout frapper l'imagination des enfants et honorer d'une façon particulière les petits orphelins, déclare :

Je suis très heureux de voir surgir cette proposition nouvelle qui élargit le geste du Comité. C'est avec le plus grand plaisir que je la mets aux voix.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le programme reçoit séance tenante la modification suivante :

Il est ajouté la phrase suivante, après les mots : « Appel des Morts ».

« Remise d'une palme aux orphelins et aux familles n'ayant pas d'enfants fréquentant l'école ».

\*  
\* \*

Aucune autre proposition n'étant formulée, aucune observation n'étant présentée, M. le Président met aux voix le programme modifié par l'adoption de la proposition de M. Tautil.

A l'unanimité la Commission approuve.

\*  
\* \*

Après discussion il est précisé que les répétitions auront lieu les Mardi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine.

\*  
\* \*

M. le Président remercie encore une fois les Membres de la Commission et lève la séance.

---



## RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

---

Séance du 21 Août 1920

---

M. le Président fait connaître qu'après conversation avec M. le Maire, il a été jugé utile d'ajourner la date adoptée pour l'inauguration du Monument.

En raison de l'état du vignoble on a dû avancer la date primitivement fixée pour le commencement des vendanges.

La population tout entière va être occupée à ces travaux. Pour permettre à la totalité de nos concitoyens de prendre part à cette cérémonie il a paru nécessaire d'en fixer la date à un dimanche d'Octobre.

Une discussion s'engage sur la date la plus favorable qui devient celle du Dimanche 10 Octobre prochain.

La Commission espère que, pour ce jour-là, tous les travaux consécutifs aux vendanges seront terminés (ou tout au moins suffisamment avancés) et que la population tout entière, devenue libre, se fera un devoir d'assister à l'inauguration.

Le Président est chargé de voir M. le Maire et en lui faisant part de la décision de la Commission de lui demander l'agrément de la Municipalité.

---



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES COMBATTANTS

Séance du 28 Septembre 1920

Le 28 Septembre 1920, sur convocation de la Commission d'organisation de la Cérémonie du 10 Octobre, se sont rendus à la Mairie un grand nombre de combattants.

Dans la salle des délibérations du Conseil Municipal — mise gracieusement à la disposition de la Commission par M. le Maire — s'est tenue cette réunion.

Après avoir constaté que nombreux étaient les poilus exacts au rendez-vous M. le Président s'est ainsi exprimé :

MESSIEURS,

La Commission d'organisation de la Cérémonie vous a demandé de vous réunir ici ce soir pour vous faire part de ses intentions au sujet de l'inauguration du Monument.

Il est de la plus élémentaire des politesses qu'après avoir arrêté le programme dans ses grandes lignes, la Commission en fasse part, en premier lieu aux Poilus, les camarades de combat de Ceux qui sont tombés pour la France et qu'en ce jour nous voulons honorer.

La Commission croit aller au devant de vos plus secrets désirs en donnant le plus de relief et d'ampleur à cette cérémonie — qui est fixée au Dimanche 10 Octobre — tout en la maintenant dans le cadre familial où le Comité veut la situer.

Voici ce programme :

Réunion devant la Mairie : de tous les groupements, syndicats, sociétés et corps constitués qui seront invités par lettre spéciale. Départ en cortège pour le Monument.

La Commission vous demande d'honorer vos Camarades en prenant tous part à cet hommage rendu à nos Morts Glorieux. Elle vous demande aussi d'y assister aussi nombreux que possible en tenue militaire

Elle sait que bon nombre parmi vous n'ont plus leur uniforme mais il nous faudrait au moins cinq poilus qui, en tenue, escorteraient le Drapeau porté par l'adjudant Peyret et deux qui se tiendraient au pied du Monument pendant la cérémonie d'inauguration.

Après échange de vues les combattants donnent l'assurance que les poilus en tenue seront au moins au nombre de sept, chiffre demandé par M. le Président.

M. Romain continue l'exposé du programme :

Le Dimanche, la cérémonie commencera par l'appel des Glorieuses victimes et se continuera par l'exécution de morceaux de musique et de chant et la déclamation de pièces de vers.

M. Baudouy a bien voulu nous promettre son concours pour dire la pièce de Jean de la Rocca : *A nos Grands Morts.*

M. Bardy, malgré son deuil récent, veut bien se faire entendre dans le morceau si émouvant : *Ceux qui pieusement sont Morts.* Il sera accompagné par un orchestre de 15 musiciens.

Enfin, le programme prévoit 4 discours.



Prendront la parole M. le Président du Comité, M. le Maire, M. le Lieutenant Galtier, juge à Pamiers — un enfant de La Redorte qui jouit de la sympathie générale — qui exaltera la mémoire de nos 52 concitoyens dont le nom est gravé en lettres d'or sur les plaques de marbre du Monument.

La Commission a réservé à votre choix la désignation du 4<sup>e</sup> orateur. Ce sera un de vos camarades, simple soldat. Il sera chargé de rendre, au nom des Poilus, un hommage aux Morts. Il le fera en prose ou en vers, à votre choix.

A titre de renseignement nous indiquons que la Commission tient à votre disposition une petite pièce de vers de circonstance intitulée : *Pour les Morts*, qui pourrait, le cas échéant, utilement terminer le discours du poilu que vous allez désigner.

A l'unanimité, le jeune Amoureux Edmond, vaillant combattant, est désigné par ses camarades pour parler en leur nom.

Ce brave bluet de la classe 1917 a fait preuve au cours de ses nombreux mois de campagne de toutes les qualités qui distinguent et placent si haut le soldat français :

Courage, bravoure, audace frisant parfois la témérité, dévouement et abnégation.

Gravement blessé et cité à l'Ordre de la Division il a été plusieurs fois proposé pour la Médaille Militaire et une fois pour la Légion d'Honneur. Il a montré combien vraie est l'expression du grand poète :

Chez les âmes bien nées

La valeur n'attend pas le nombre des années. . . .

Les Combattants ne pouvaient vraiment faire un meilleur choix.

\*  
\*  
\*

Enfin au nom du Comité M. le Président demande à tous les Combattants titulaires de citations de vouloir bien en communiquer le texte à M. Mournet ou à lui-même.

Il justifie en ces termes cette demande.

Monsieur le Président :

Après avoir honoré les Morts par l'érection d'un Monument et par l'établissement du « Livre d'Or », il est équitable de ne pas oublier les vivants.

En annexe du « Livre d'Or » nous publierons donc toutes les citations que vous voudrez bien nous communiquer, car l'honneur de la Cité exige que les citations des survivants de la Grande Guerre — vos citations — soient connues des générations futures.

D'autre part, vous avez été unis dans les combats et dans la souffrance aux camarades que nous glorifions. Il est donc juste qu'au jour de l'apothéose vous ne soyez pas séparés. Il faut que vous soyez compris avec eux dans la reconnaissance que doit La Redorte aux meilleurs de ses Enfants !

\*  
\*  
\*

Les combattants applaudissent les paroles de M. le Président et promettent de communiquer leurs citations.

Ils s'engagent aussi à rechercher parmi eux les tambours et les clairons nécessaires à la formation d'une clique qui donnera son concours gracieux pour la cérémonie de Dimanche.

M. le Président remercie les auteurs de cette proposition qu'il accepte de tout cœur.

Il demande ensuite à l'Assemblée si quelqu'un a une observation ou une remarque à présenter sur la composition du programme.

Personne ne demandant la parole, M. Romain remercie une dernière fois les Poilus, leur donne rendez-vous pour le 10 Octobre et lève la séance.



## COMMISSION D'ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

---

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 1920

---

La Commission plénière s'est réunie pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> Octobre à 20 h. 30, dans la salle de la Mairie.

M. le Président donne le compte-rendu de la réunions des Combattants.

Il fait connaître que depuis la dernière réunion le concours de MM. Amouroux, Bardy, Baudouy et Galtier est acquis pour la cérémonie.

Enfin il expose le but de cette ultime séance : mise à point définitive du programme pour la journée du 10 Octobre.

Le programme adopté dans la séance plénière du 20 juillet est repris article par article et examiné dans tous ses détails.

A la demande de M. Cassagnol l'art. 3 : remise des palmes, subit une modification.

Pour éviter, dit-il, une émotion trop forte aux familles, on pourrait ne pas remettre les palmes au cours de la Cérémonie devant le Monument.

Diverses solutions sont envisagées.

Sur la proposition de M. Boujol il est décidé que cette remise aura lieu le samedi soir dans la salle du Conseil Municipal. Elle servira de préface à la cérémonie du lendemain. Elle aura lieu en présence de la Municipalité qui s'unira ainsi au Comité dans une pensée de reconnaissance pour les Morts et de sympathie pour les familles si durement éprouvées.

Les autres points du programme font l'objet d'une étude approfondie. Il est, enfin, ainsi définitivement arrêté :

### A. — FORMATION DU CORTÈGE

Les chœurs et l'orchestre seront en place, à côté du Monument à 13 h. 45.

Réunion devant la Mairie, à 13 h. 45, des divers éléments du cortège qui sera formé ainsi qu'il suit.

Ouvriront la marche : les tambours et clairons. Viendront ensuite : La Société de Secours Mutuels *Saint-Roch* avec sa bannière et le Syndicat agricole avec son Drapeau (membres non combattants seulement), suivis des Ecoles placées dans l'ordre : école libre de filles, écoles laïques de filles, écoles laïques de garçons. Apparaîtra ensuite le Drapeau National porté par l'adjudant Peyret, croix de guerre deux étoiles, escorté de cinq poilus en tenue. Il sera suivi du bloc compact de tous les combattants : 1870 et 1914-1918. Les orphelins et pupilles suivront les combattants et précéderont les familles des Morts précédant elles-mêmes le Comité. Enfin fermant la marche, le Conseil Municipal en Corps, suivi de la foule de nos concitoyens.



## B. — PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE

Le programme arrêté définitivement est le suivant :

<i>La Marseillaise</i>	Orchestre	<i>Ceux qui pieusement</i> , poésie	chantée par
<i>La Marseillaise</i> (1 <sup>er</sup> couplet)	Orch. et Chœurs		M. Bardy, maréchal
<i>Ouvrez le Ban</i>	Tambours et Clairons		des Logis-Chef
Appel des Morts	Sergent Mournet		accompagné par l'Orchestre
<i>Fermez le Ban</i>	Tambours et Clairons	Discours	M. Amouroux, soldat
<i>Les Girondins</i>	Orchestre et Chœurs	suivi de : <i>Pour les Morts</i> , poésie	
Discours	M. le Président du Comité	<i>Marche funèbre</i> , de Chopin	Orchestre
<i>Nous entrerons dans la carrière</i>	Enfants seuls	Discours	M. le lieutenant Galtier
	et Orchestre	<i>Chant des Nations</i>	Orchestre et Chœurs
<i>Amour sacré de la Patrie</i>	(Refrain) Chœurs	Défilé des Enfants	Musique de circonstance
	et Orchestre	Salut des Drapeaux au Monument	
Discours	M. le Maire	<i>Au Drapeau</i>	Tambours et Clairons
<i>Les Ruines</i> , symphonie	Orchestre	Retour à la Mairie, défilé,	Tambours, Clairons
<i>Aux soldats morts pour la France</i>	Mlle Boyer.		et Orchestre
(Poésie)	orpheline	Honneur au Drapeau,	<i>Au Drapeau</i> , Tamb.
<i>A nos grands Morts</i> , poésie	M. Baudouy, serg.		et Clairons
		Dislocation	<i>La Berloque</i> , Tamb. et Clairons

M. le Président soumet à la Commission deux projets de note à communiquer à la presse et dont voici la teneur.

### A. — INAUGURATION du MONUMENT aux MORTS de la GRANDE GUERRE

L'inauguration du Monument élevé par les soins du Comité aux Enfants de La Redorte tombés pour la France, aura lieu le dimanche 10 Octobre, sous les auspices du Conseil Municipal, à qui le Comité fera remise et donation du Monument et du terrain sur lequel il est érigé

Le cortège sera composé : des Enfants des Ecoles, des Sociétés et Syndicats, du groupe des Combattants de 1870 et de la Grande Guerre, des Orphelins de la guerre, des familles des Morts, du Comité et du Conseil Municipal en corps. Il se formera à 13 h. 45 devant la Mairie. Départ à 14 h. très précises pour aller devant le Monument où se déroulera la Cérémonie.

Nous invitons la population à manifester la reconnaissance qu'elle doit à nos Glorieux Concitoyens tombés au Champ d'Honneur. Qu'elle vienne se joindre au cortège et que, dans le recueillement et le calme qui conviennent à un pareil jour, elle assiste tout entière à cette fête de la Reconnaissance et du Souvenir.

*Le Président du Comité,*  
Signé : ROMAIN.

*Le Maire,*  
Signé : TAUTIL.

### B. — PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

Samedi, 9 octobre à 20 h. 30, dans la salle de la Mairie

Remise d'une palme aux familles des Morts.

Remise à M. le Maire d'une palme destinée au tableau d'Honneur Communal.

Dimanche, 10 octobre à 9 h. 15,

Le Comité fera déposer une palme devant la plaque placée à l'Eglise, et à 9 h. 30 devant celle du Cimetière ; à 13 h. 45, rassemblement des éléments du cortège sur la route, devant la Mairie, remise d'une palme aux Orphelins et Pupilles de la Nation ; à 14 h., départ du cortège.

La cérémonie comprendra l'exécution de : *La Marseillaise*, de morceaux de chant (chœurs et orchestre) de morceaux d'harmonie, de pièces de vers, d'une poésie chantée, de discours.

Prendront la parole : M. le Président du Comité pour faire donation à la ville du Monument et du



terrain. M. le Maire qui recevra le Monument et le terrain au nom de la Commune, un simple soldat, un sergent et un lieutenant, (combattants, blessés et décorés), qui glorifieront la mémoire de leurs Camarades tombés au Champ d'honneur.

La Cérémonie terminée, le Conseil Municipal sera reconduit en cortège devant la Mairie où aura lieu la dislocation après que les honneurs auront été rendus au Drapeau par tous les assistants.

\* \* \*

La Commission, à l'unanimité, approuve les notes qui seront remises aux cinq journaux régionaux reçus quotidiennement dans La Redorte.

\* \* \*

L'accord étant fait sur toutes les questions de détail, M. le Président remercie les Membres de la Commission, leur donne rendez-vous au Dimanche 10 courant pour l'inauguration et lève la séance.

---



# RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

Séance du 8 Janvier 1921

## ORDRE DU JOUR : Impression du *Livre d'Or*

M. le Président expose l'état d'avancement du *Livre d'Or*. Cet ouvrage est presque terminé. Il manque seulement les notices individuelles de six de nos compatriotes et les citations de quelques combattants.

M. le Président mis au courant de la très forte hausse sur les articles de papeterie, librairie et reliure fait connaître que la somme de 1.500 francs réservée pour l'impression du *Livre d'Or* est devenue insuffisante. Il y a lieu de demander à nouveau, à nos concitoyens, une obole pour arriver à la réalisation complète de notre programme.

Consultée sur ce point particulier, la Commission à l'unanimité, décide l'envoi d'une lettre particulière aux familles les plus fortunées de La Redorte.

M. le Président s'exprime ainsi :

Messieurs, en raison de la hausse constatée sur tous les articles nécessaires à l'impression d'un Livre, votre Président a dû se documenter et rechercher la bonne maison qui, en tenant compte de nos ressources modestes, se chargerait de l'édition, dans les meilleures conditions, de notre *Livre d'Or*.

Il a demandé par lettre-circulaire à un grand nombre de maisons les conditions auxquelles on pourrait éditer notre œuvre

Son choix s'est, sauf approbation de votre part, arrêté sur la Maison Georges Vincent, d'Angoulême qui a une excellente réputation dans les Charentes.

Ce choix a été fixé après échange de la correspondance ci-après :

## LETTRE CIRCULAIRE DU COMITÉ POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT AUX ENFANTS DE LA REDORTE MORTS POUR LA FRANCE

La Redorte, le 28 Novembre 1920.

Monsieur,

Le Comité a décidé de faire imprimer le *Livre d'Or* de la Reconnaissance de La Redorte envers ses Enfants tombés au Champ d'Honneur

Le manuscrit de cet ouvrage ne présente aucune difficulté d'exécution ni travaux extraordinaires d'impression.

Il donne la matière de 240 pages du format de la feuille sur laquelle je vous écris.

Il serait tiré de ce manuscrit 141 exemplaires ainsi décomposés :

Un exemplaire sur hollande — reliure chagrin — ce que l'on fait de mieux dans ce genre.

25 exemplaires sur hollande, reliure 1/2 toile chagrinée en bradel.

35 exemplaires sur beau papier, reliure ordinaire.

80 exemplaires sur beau papier, brochés.



Veillez me faire connaître, au plus tôt, si vous vous chargeriez de ce travail et à quelles conditions : prix et délai de livraison.

Recevez, etc.

\* \* \*

*Réponse de la Maison Georges Vincent*

Angoulême, 29 Novembre 1920.

Monsieur le Président,

En main votre honorée du 28 courant. Je m'empresse de vous informer que je suis outillé pour vous livrer rapidement le *Livre d'Or* de la Reconnaissance si vous voulez bien m'en confier l'impression.

En ce qui concerne le papier de Hollande je ne sais s'il me sera possible de m'en procurer. Dans tous les cas, on pourrait prendre un papier qui rapproche. Je ferai quelque chose de bien que les familles pourront conserver.

En ce qui concerne le prix il est assez difficile à établir étant donné les reliures de luxe qu'il faut.

Vous n'avez qu'à me dire ce dont vous pouvez disposer comme fonds et je verrai si je puis l'entreprendre.

Je ferai ce travail au prix le plus réduit possible.

Au plaisir de vous lire.

Recevez, etc.

Signé : Georges VINCENT.

A cette lettre si aimable, M. le Président a répondu, le 4 Décembre, en faisant connaître que la somme maximum dont pouvait disposer le Comité s'élèverait à 2.000 fr.

Par lettre du 6 Décembre, M. Georges Vincent donne une acceptation de principe dans les termes suivants :

Angoulême, 6 Décembre 1920.

Monsieur le Président,

En possession de votre honorée du 4 courant je m'empresse de vous informer que je ferai le nécessaire pour que le *Livre d'Or* que vous désirez faire paraître ne dépasse pas la somme de 2.000 fr.

Dès que vous aurez recueilli les fonds vous pourrez m'envoyer votre manuscrit et je le mettrai de suite en mains afin de vous le donner rapidement

Ce que je veux c'est faire quelque chose de bien.

Au plaisir de vous lire.

Recevez, etc.

Signé : Georges VINCENT.

A cette bonne lettre votre Président a ainsi répondu :

La Redorte, 17 Décembre 1920.

Monsieur,

Le Comité vous remercie de votre empressement à lui répondre.

Il confirme sa lettre du 28 Novembre dernier.

En son nom je vous prie de vouloir bien nous adresser un spécimen du travail que, pour 2.000 fr. vous nous livreriez : caractères employés, papier, reliure, etc., etc.



Si vous ne pouviez vous procurer du « Hollande » ou du « Japon » pour les 25 exemplaires, vous pourriez remplacer ces qualités par du « surglacé ».  
Prière nous fixer au plus tôt.  
Recevez, etc.

Voici la réponse de M. Vincent.

Angoulême, 20 Décembre 1920.

Monsieur le Président,

Selon votre désir je vous envoie, sous pli séparé, quelques brochures pour que vous puissiez choisir le genre de caractères qui vous plaira le mieux pour le texte.

Vous trouverez toutes les grosseurs.

Pour le genre de reliure vous n'aurez qu'à m'envoyer un modèle que vous choisirez ou, mieux, le travail terminé, je ferai établir, par mon relieur quelques modèles et vous les enverrai à choisir, c'est encore préférable.

On ne peut établir une reliure que lorsque la brochure est complète.

Je veillerai à ce que le travail soit soigné comme composition et comme reliure.

Pour le papier on pourrait, en effet, utiliser soit du « couché » soit du « surglacé ».

Du reste, vous verrez par le catalogue « Gouverner et Châlons » le papier « couché ».

La question de la reliure est une question très facile à trancher une fois le travail terminé.

Tout dévoué à vos ordres.

Recevez, etc.

Signé : Georges VINCENT.

M. le Président a adressé, en votre nom, la réponse suivante à la maison Georges Vincent.

La Redorte, 24 Décembre 1920.

Monsieur,

Bien reçu votre honorée du 20 courant parvenue avec un retard consécutif au mauvais temps. Après avoir étudié la question du papier posé par votre lettre le Comité est d'avis que le *Livre d'Or* pourrait vous être confié dans les conditions suivantes :

Il précise que le manuscrit, donnant 240 pages d'écriture, peut donner autant de pages d'impression ; il formerait un volume de 120 feuillets environ.

**PAPIER** : pour l'exemplaire destiné à la Commune — le plus beau papier dont vous pourrez disposer — laissé à votre bon goût.

Pour les exemplaires destinés à la reliure (60) papier « couché »

Pour les exemplaires à brocher (80) même papier que celui employé pour la brochure « Pour nos Morts » envoyée en communication et que nous vous renvoyons.

**CARACTÈRES** : Pour le texte : pour tous les exemplaires les caractères employés dans le corps de la brochure précitée ; pour les discours et les passages guillemetés on pourrait employer les caractères de la Préface et, pour les copies de correspondances : l'italique.

**FORMAT** : Pour la totalité des exemplaires : in-4° coquille, c'est-à-dire le format de la feuille sur laquelle nous vous écrivons ou, si vous préférez, le format du Catalogue « Gouverner et Châlons ».

**RELIURES** : Conformément aux types indiqués dans notre lettre du 28 Novembre 1920 ou s'en rapprochant de très près.

**PORT** : à notre charge.

**EMBALLAGE** : à la charge de l'Editeur.

Le tout pour la somme de Deux Mille francs. Paiement à la livraison.

Nous pourrions vous adresser le manuscrit dans les premiers jours de Janvier.

Veillez nous faire connaître si nous sommes bien d'accord et dès réponse nous confirmerons.

Recevez, etc.



La Maison Vincent a fait connaître par la lettre suivante qu'elle était d'accord avec le Comité.

Angoulême, 26 Décembre 1920.

Monsieur le Président,

Je vous remercie, ainsi que les membres du Comité, de l'honneur que vous me faites de me confier l'impression de votre *Livre d'Or*.

Croyez, cher Monsieur, que je ferai tout ce qu'il faut pour que vous ayez un ouvrage remarquable. C'est entendu pour toutes les indications de votre lettre : Papier, caractères, format, reliure, port et emballage. Du reste pour que nous soyons bien d'accord, dès qu'une page manuscrite sera composée je vous l'enverrai en communication pour que vous puissiez me dire : « Ça va bien, continuez ainsi ».

En ce qui concerne le règlement, pour ces sortes de travaux, le paiement se fait toujours à la commande. Toutefois, pour vous être agréable et vous faciliter j'accepterai 1.500 francs à la commande et 500 francs à la livraison. Ceci, à titre tout à fait exceptionnel.

Je travaille beaucoup pour le dehors et c'est ainsi que nous procédons.

Vous pourrez m'envoyer votre manuscrit de suite et je mettrai aussitôt le travail en mains. Recevez, etc.

Signé : Georges VINCENT.

N. B. — Entendu pour les caractères.

Texte en elzévir (corps 10) et passages guillemetés en elzévir (corps 9) conforme à la brochure « Pour nos Morts ». Enfin les copies de correspondance en italique.

\*  
\* \*

Monsieur le Président :

Messieurs le moment est arrivé de prendre une décision. Vous avez en mains toutes pièces, à vous de prononcer. A mon avis il y a lieu de confier à titre définitif notre manuscrit à la maison Georges Vincent.

La Commission, à l'unanimité, décide que l'impression et la reliure du *Livre d'Or* seront confiés à cette maison d'édition.

M. le Président lui adressera la commande dans les termes suivants :

La Redorte, 9 Janvier 1921.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que le Comité dans sa séance du 8 Janvier a décidé, à l'unanimité, de vous confier l'impression et la reliure du *Livre d'Or*, aux conditions fixées par la correspondance échangée entre son Président et votre Maison.

Vous voudrez bien trouver en un mandat-poste n° 92 la somme de 1.500 francs comme premier versement, à la commande, sur le montant des 141 exemplaires dont 80 brochés et 61 reliés.

Le manuscrit vous sera adressé, sous chargement, dans quelques jours, dans tous les cas avant la fin du mois de Janvier.

Recevez Monsieur, etc.

\*  
\* \*

La Commission, après discussion, décide de demander à M. Vincent, si on pourrait, moyennant un léger supplément, agrémente le *Livre d'Or* de quelques attributs mili-



taires. M. le Président lui écrira dans ce sens et reçoit mission de traiter directement avec l'éditeur au mieux des intérêts du Comité.

La séance est levée.

\*  
\*  
\*

N. B. — Comme suite à la décision prise par la Commission au sujet des attributs militaires qui doivent agrémenter le *Livre d'Or*, M. le Président a reçu de M. Vincent la lettre suivante.

Angoulême, 31 Janvier 1921.

Monsieur le Président,

J'ai examiné tous les paragraphes portés sur votre lettre. Pour encadrer les notices des vivants et des morts de filets différents et mettre les Croix de guerre il faudrait compter de 180 à 200 francs.

Je suis à votre entière disposition pour faire ce que vous désirez.

Recevez Monsieur, etc.

Le prix total de l'édition du *Livre d'Or* est donc fixé à 2.200 francs le port étant à la charge du Comité et l'emballage à celle de l'Editeur.

---



## DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ

Séance du 15 Février 1921

M. le Président expose le but de l'ultime réunion du Comité :

Règlement des Comptes.  
Arrêté de la Situation Financière qui doit figurer au *Livre d'Or*.  
Dissolution du Comité.

\*  
\*

La parole est à M. Boujol, trésorier :

Messieurs, voici la Situation définitive du Comité au point de vue financier :

A. — RECETTES : Nous avons reçu de la population Redortaise en plusieurs souscriptions, la somme de .....	17.758.80
Ces fonds placés, selon votre décision du 17 Mars 1919, en Bons de la Défense Nationale ont été productifs d'intérêts pour .....	841.50
Enfin, la remise, à domicile de Cartes-vues le jour de l'inauguration du Monument nous a permis d'encaisser la somme rondelette de .....	986.15
A ces recettes il y a lieu d'ajouter les recettes d'ordre (recettes compensées par des dépenses de même valeur) et s'élevant à .....	797.10
Nous arrêtons donc le chiffre définitif de nos Recettes à .....	<u>20.383.55</u>
B. — DÉPENSES : Les pièces de dépenses que nous vous soumettons s'élèvent dans leur ensemble à la somme de .....	19.592.45
La décomposition par article figure dans le tableau ci-joint (pages 231 et 232). Il y a lieu, comme pour les Recettes d'ordre d'ajouter à ce total le montant des Dépenses d'ordre .....	797.10
Soit un total définitif de .....	<u>20.383.55</u>
Notre situation financière se trouve donc équilibrée.	

\*  
\*

Monsieur le Président :

Messieurs, M. Boujol vient de vous présenter clairement la situation définitive du Comité au point de vue financier.

En votre nom j'adresse des félicitations à notre Trésorier.

J'ajoute que ce tableau de notre situation sera annexé au *Livre d'Or*, et signé : en ampliation sur les exemplaires destinés au public et en original sur le Livre destiné à la Commune ; cette dernière mesure attestera la sincérité de nos opérations.

Et maintenant Messieurs, avant de clôturer nos travaux et de prononcer la dissolution du Comité, permettez-moi de jeter un rapide coup d'œil sur l'œuvre que nous avons accomplie.

Il y a bientôt 2 ans que, sur l'initiative de M. Basset, maire, notre Comité a été constitué.



Malgré les difficultés de toute nature qui ont surgi sous ses pas ; malgré la période exceptionnelle traversée ; malgré la cherté constante de la main d'œuvre et des matériaux ; malgré tous les retards consécutifs à l'état économique d'après-guerre ; malgré tout, dis-je, le Comité est parvenu à réaliser l'Œuvre, but suprême, pour lequel il avait été constitué.

La Redorte est une des premières communes de l'Aude qui ont érigé leur Monument du Souvenir.

Grâce à vous, Messieurs, notre coquet village possède le Monument qui, d'une manière tangible, commémore l'héroïsme des Grandes Victimes de la plus grande des guerres.

Ah ! je le sais bien, vous auriez voulu les exalter plus magnifiquement encore, convaincus vous étiez que rien ne serait jamais assez beau pour rappeler aux générations futures la grandeur de leur sacrifice suprême.

Mais avec les faibles ressources dont nous disposions nous ne pouvions faire mieux.

Je termine en vous remerciant encore une fois du dévouement que vous avez montré en assumant la responsabilité de pareille œuvre et en exprimant un seul désir :

Je souhaite que la population de La Redorte, appelée à nous juger, dise de nous tous : « Ils ont fait leur devoir ».

Messieurs, je déclare dissous le Comité constitué le 12 Mars 1919 pour ériger un Monument aux Enfants de La Redorte Morts pour la Patrie.

COMITE

---



SITUATION FINANCIÈRE

DU

COMITÉ





# EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## RECETTES

FONDS RECUEILLIS	{	Première Souscription.....	13.925.90	}	18.734.95	}	19 542.05
		Deuxième Souscription.....	2.294. »				
		Versements ultérieurs.....	1.538.90				
		Remise à domicile des vues du Monument.	986.15				
RECETTES d'ORDRE (1)	{	Abandon par divers du montant de leurs factures .....	105. »	}	797.10	}	
		Indemnité payée par la Cie du Midi.....	92.10				
		Valeur du jardin d'agrément.....	600. »				
INTÉRÊTS des Sommes placées	{	Première Souscription.....	645. »	}		}	841.50
		Deuxième Souscription.....	164. »				
		Renouvellement des Bons.....	32.50				
			TOTAL.....			20 383.55	

## DÉPENSES

FRAIS d'Organisation	{	Facture Roudière, imprimeur à Carcassonne	81.60	}		}	168.65
		» Oulès, imprimeur à Montpellier...	54.55				
		» de l'afficheur municipal * .....	5. »				
		Affranchissement lettres et circulaires ....	27.50				
FRAIS d'Administration	{	Correspondance postale * .....	35.50	}		}	120.10
		» télégraphique.....	13.60				
		» téléphonique * .....	14.50				
		Complément pour achat de bons.....	56.50				
			A Reporter.....			288.75	

(1) Les dépenses d'ordre correspondant à ces recettes sont signalées au chapitre : « Dépenses » par le signe \*.



		<i>Report. ....</i>		288.75	
<b>MONUMENT</b>	<b>TERRAIN</b> Achat et Aménagement	Remboursement à M. Romain, Président du Comité, du prix d'achat et des frais d'enregistrement de l'acte notarié.....	1.317.70	1.317.70	
		Honoraires : M. Bonnery, notaire, pour mémoire, (à titre gracieux)..	»		2.162.65
		Journées de terrassement .....	162. »		
		Facture Lassalle, horticulteur.....	79.95	844.95	
		Timbre pour l'arrêté préfet., trottoir	3. »		
		Valeur du jardin d'agrément * .....	600. »		
	<b>MONUMENT</b> proprement dit	Note de M. Portal, architecte : Monument et honoraires .....	12.200. »		17.094.40
		Port des trophées : obus et Mitrailleuse .....	118.30		
		Candélabres : achat et emballage... ..	1.408. »		
		» port * .....	62.10	1.837.90	14.227.20
		» installation.....	364.10		
		» envoi des fonds.....	3.70		
	<b>FRAIS</b> d'inauguration	Peinture : portes et candélabres .....	41. »		
		Réparation du candélabre détérioré * .....	30. »		
		Achat d'insignes : combattants de 1870	6.40		
Facture Gary : nourriture des musiciens... ..		192.50			
<b>Plaques</b> <b>Commemoratives</b>	Facture Lassalle, horticulteur.....	329.20	704.55		
	Facture Rodde, photographe (édition des cartes-vues distribuées à domicile... ..	176.45			
	Achat des plaques et de deux appliques .....	333.20			
<b>LIVRE</b> <b>D'OR</b>	Port, emballage et frais d'envoi des fonds.....	18.10			
	Mise en place { Facture Ardanuy.. ..	75. »	125. »	476.30	
	» Barthez * .. ..	50. »			
<b>LIVRE</b> <b>D'OR</b>	Facture Georges Vincent, éditeur à Angoulême, Impression et reliure	2.200. »			
	Frais exposés pour recherches d'une bonne Maison d'édition et frais d'envoi des fonds et du manuscrit.....	44.10		2.524.10	
	Port des ouvrages imprimés.....	30. »			
	Achat d'un coffret pour remise du <i>Livre d'Or</i> à la Commune..	250. »			
			<b>TOTAL.....</b>	<b>20.383.55</b>	

\* Dépense d'ordre.



## BALANCE

---

Recettes..... 20.383.55 | Dépenses..... 20.383.55

La présente situation financière est certifiée exacte et arrêtée, *ne varietur*, avant dissolution du Comité, par les Membres de ce Comité soussignés.

La Redorte, le 15 Février 1921.

### LES MEMBRES DU COMITÉ :

Signé :	Signé :	Signé :	Signé :	Signé :
BARDY	CROS	RAFFIT	RIEUX	SILVESTRE.

Le Secrétaire,	Le Trésorier,	Le Vice-Président,	Le Président,
CALVET	BOUJOL	OURSOU	ROMAIN

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Préface . . . . .	7
Introduction . . . . .	11
Hommage aux Morts . . . . .	13
Nécrologe . . . . .	17
Salut aux Enfants de La Redorte glorieusement tombés pour la France. . . . .	21
Notices individuelles de nos Glorieux disparus . . . . .	23
Compte-rendu de la Cérémonie d'Inauguration . . . . .	91
Acte de donation à la Commune . . . . .	109
Salut aux Blessés . . . . .	113
Citations des Combattants . . . . .	117
Citation Civile . . . . .	165
Relevé par lettre alphabétique des Souscripteurs pour l'érection du Monument. . . . .	169
ANNEXES :	
Procès-Verbal de la Séance préparatoire . . . . .	175
Compte-rendu des travaux du Comité . . . . .	179
Situation Financière . . . . .	229

---

---